



**Secours
Catholique**
Caritas France



STATISTIQUES D'ACCUEIL 2014

LA FRACTURE MOBILITÉ

**RAPPORT
STATISTIQUE**



AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF

Depuis plus de trente ans, la Fondation Crédit Coopératif s'engage pour une économie sociale et solidaire sans rivages, ouverte sur le monde et les innovations.

L'une de ses vocations est d'améliorer la cohésion sociale et de lutter contre toutes les formes d'exclusion.

Dans cette perspective la Fondation Crédit Coopératif soutient chaque année la production du rapport statistique sur les situations de pauvreté réalisé par le Secours Catholique. L'enquête rigoureuse, menée grâce à des milliers de bénévoles partout en France, dresse un portrait précis de la précarité dans notre pays. Il s'agit d'un travail essentiel, attendu par l'ensemble des acteurs sociaux parce qu'il commence sur le terrain.

L'engagement de la Fondation Crédit Coopératif a été récompensé par 3 Prix de l'Admical, la distinction de Grand Mécène de la culture ainsi que le Trophée du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable.



Pour en savoir plus et suivre les actualités de la Fondation : www.credit-cooperatif.coop/fondation/

ÉDITORIAL



© E. PERRIOT / SC-CF

VÉRONIQUE FAYET, PRÉSIDENTE NATIONALE

BERNARD THIBAUD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pour les personnes rencontrées au Secours Catholique-Caritas France, le niveau de vie médian a péniblement augmenté de 35 euros en quatre ans. Les personnes qui accèdent au travail voient leur pouvoir d'achat stagner, celles qui n'ont pas d'emploi voient les perspectives d'amélioration de leur situation se réduire. La part des personnes sans ressources financières augmente. Voilà les enseignements principaux de notre rapport statistique 2014.

Nous avons, cette année, mené une enquête pour mieux comprendre comment les personnes en situation de précarité se déplacent. Les réponses sont claires : privées de voiture, parfois sans permis, les personnes exposées à la précarité effectuent leurs trajets à pied, vont chercher les transports en commun mêmes lorsqu'ils sont éloignés. Contraintes pour effectuer leurs courses, rechercher un emploi, mener des démarches administratives et se soigner, elles se démènent jusqu'à l'épuisement, parfois même jusqu'au découragement.

Souffrant de ne pas être considérées dans leur combat quotidien, certaines deviennent amères. Dans un groupe d'Évreux, voici le sentiment qui est exprimé : « Il y a une hypocrisie politique. Ils disent vouloir lutter contre la misère, l'exclusion, les inégalités scandaleuses... Mais ils n'en prennent pas les moyens. » « La solidarité existe, mais sous forme de redistribution de miettes. On a l'impression de recevoir les miettes d'un repas auquel nous ne sommes jamais invités [...] », estime un autre groupe à Créteil.

Pour vivre aujourd'hui ensemble et dans la confiance, chacun doit pouvoir contribuer à la société et se sentir protégé. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

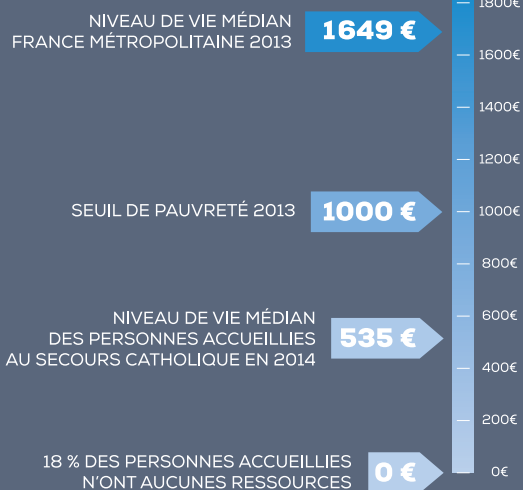
C'est pourquoi, conscient de l'enjeu que représente une approche globale de la lutte contre l'exclusion, le Secours Catholique-Caritas France a décidé d'engager, avec des partenaires, un travail de recherche et d'animation autour de notre système de protection sociale, pour que celui-ci puisse mieux subvenir aux besoins de tous et notamment des plus fragiles.

À la veille des élections régionales, le Secours Catholique-Caritas France souhaite par ailleurs rappeler aux candidats que :

- Les possibilités d'obtenir une qualification professionnelle sont trop faibles pour les personnes en situation de précarité : seules 1 % des personnes rencontrées dans nos accueils sont en formation. Or la formation professionnelle est une compétence des régions. Elles peuvent et doivent agir.
- Les personnes en situation de précarité accèdent difficilement à la mobilité. Et c'est l'ensemble de leur vie sociale qui en souffre. Là encore les régions ont les moyens et le devoir d'agir.

Dans les régions comme ailleurs, la solidarité doit être l'affaire de tous : elle nous concerne tous ; nous en sommes tous responsables.

RESSOURCES MENSUELLES

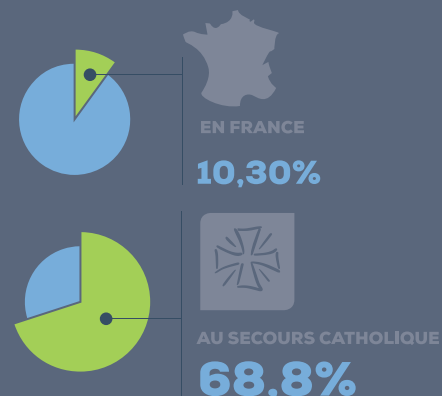
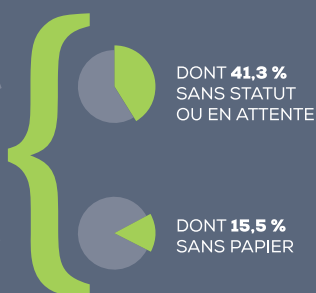
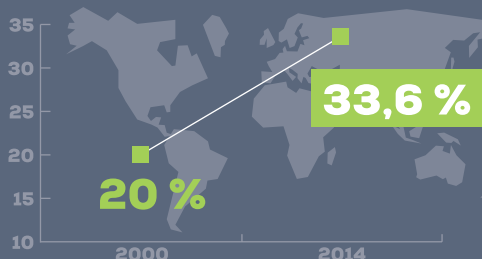


BESOINS EXPRIMÉS



TAUX DE CHÔMAGE

PART DES ÉTRANGERS



INTRODUCTION 4

PROFIL GÉNÉRAL 6

1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES RENCONTRÉES 6

1.1 Les étrangers sans statut en 2014 : une nette dégradation 7

1.1.1 D'où viennent-ils ? 7

1.1.2 Qui sont-ils ? 8

1.1.3 De quoi et comment vivent-ils ? 8

1.2 Les personnes françaises ou étrangères disposant d'un statut : des situations figées 10

1.2.1 Le vieillissement se poursuit 10

1.2.2 La taille des ménages diminue 11

1.2.3 L'activité professionnelle est en baisse 12

1.2.4 Le niveau de formation ne cesse pourtant d'augmenter 14

1.2.5 Les formes précaires d'habitat se durcissent 16

2. LES ASPECTS FINANCIERS DE LA PAUVRETÉ 18

2.1 Revenus, loyers, impayés : pas de réelle amélioration 18

2.1.1 Revenus : des taux d'augmentation relativement élevés, mais des valeurs qui restent faibles 19

2.1.2 Un niveau de vie mensuel très faible 22

2.1.3 Petite amélioration pour ceux qui ont la chance d'accéder à une location 23

2.1.4 Le montant des impayés représente 90 % du revenu mensuel des ménages rencontrés 25

2.1.5 Des demandes d'aide financière, mais pas seulement 26

2.2 Rapprochement avec les budgets de référence de l'ONPES 27

2.2.1 Le budget logement est incompressible 28

2.2.2 Les économies se font sur les autres postes budgétaires 30

2.2.3 Le budget global des personnes rencontrées est inférieur de moitié aux budgets de référence 32

2.2.4 Un éclairage sociologique 33

MOBILITÉ 34

1. PRÉALABLE 35

1.1 Deux caractéristiques principales : la précarité et l'âge 35

1.1.1 La précarité à partir du lien avec le Secours Catholique 35

1.1.2 Répartition par âge 36

1.1.3 Définition de quatre sous-populations significatives 36

1.1.4 Principales caractéristiques de ces sous-populations 36

2. UNE MOBILITÉ DIFFÉRENTE SELON L'ÂGE ET LES REVENUS 38

2.1 Les raisons de déplacement 38

2.1.1 Le lieu de résidence ne caractérise aucun groupe 38

2.1.2 Vie sociale et loisirs tiennent moins de place dans les déplacements des personnes en situation de précarité 38

2.2 Les plus âgés sont moins mobiles 40

NATURE DES IMPAYÉS



41,9 %
GAZ



41,3 %
LOYER



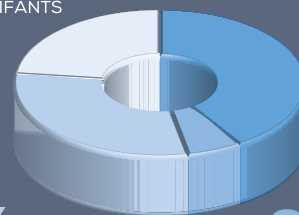
16,5 %
EAU

TYPE DE MÉNAGE



23%
COUPLES
AVEC ENFANTS

41%
PERSONNES
SEULES



30%
FAMILLES
MONOPARENTALES

6%
COUPLES
SANS ENFANT



ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES



- DE 25 ANS



25-39 ANS



40-49 ANS



50-59 ANS



60 ANS ET +

3. LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT 41

3.1 La marche à pied est le premier mode de déplacement	41
3.2 La voiture, pratique mais chère	42
3.2.1 Qui dispose d'une voiture ?	42
3.2.2 Le budget voiture est estimé par l'ONPES à 295 € par mois	43
3.2.3 De quel revenu faut-il disposer pour avoir une voiture ?	43
3.2.4 Le permis de conduire est coûteux	44
3.3 Le deux-roues motorisé est peu répandu	45
3.4 Le vélo, moyen de transport ou de loisirs ?	45
3.5 Les services collectifs et autres modes alternatifs	46
3.6 Le covoiturage, spontané ou organisé	46
3.7 Les transports en commun	47
3.7.1 Villes et périphéries sont en général bien desservies	47
3.7.2 Les personnes en situation de précarité utilisent davantage les transports en commun, même lorsqu'ils sont éloignés	47
3.7.3 Relativement peu de personnes bénéficient d'aides ou de réductions	48
3.7.4 Les usagers des transports en commun en sont satisfaits, les non-usagers beaucoup moins	49

4. LES RESTRICTIONS DE MOBILITÉ ET LEURS CONSÉQUENCES 51

4.1 Les personnes en situation de précarité sont plus contraintes de limiter leurs déplacements	51
---	----

4.2 La vie sociale, premier domaine touché par les restrictions de mobilité	51
4.3 La première raison de limiter les déplacements est d'ordre financier	52
4.4 Première conséquence des limitations de déplacements : l'isolement	53
4.5 Des solutions...	55
4.5.1 Améliorer ce qui existe, expérimenter des solutions nouvelles	55
4.5.2 Déménager ?	56

5. FOCUS SUR LES PERSONNES DE MOINS DE 60 ANS 57

5.1 Mobilité et emploi : les actifs	57
5.1.1 Les actifs en situation de précarité : des déplacements irréguliers	57
5.1.2 Des horaires atypiques et irréguliers	57
5.1.3 Les déplacements professionnels s'ajoutent à tous les autres	58
5.2 Mobilité et vie sociale : les inactifs	58
5.2.1 Qui sont les inactifs de moins de 60 ans ?	58
5.2.2 Les personnes sans activité professionnelle sont moins mobiles	59
5.2.3 Les inactifs sont plus contraints, surtout dans les domaines de la santé et de la vie sociale	59
5.2.4 Avec pour conséquences isolement et récurrence des problèmes de santé	60

6. EN CONCLUSION 61

INTRODUCTION



© GAEL KERBAOL / SC-CF

En 2014, 67 400 bénévoles répartis en 3 670 équipes ont assuré l'accueil des personnes et familles en difficulté. Le Secours Catholique-Caritas France a rencontré 591 200 personnes ou familles en situation de pauvreté. Au vu de la composition des familles, cela correspond à 1 425 000 personnes dont 762 800 adultes et 662 200 enfants¹. Le nombre de situations de pauvreté rencontrées en 2013 était de 604 700, soit une valeur du même ordre de grandeur qu'en 2014. Les chiffres de l'Insee sur l'évolution de la pauvreté en France en 2014 ne seront disponibles qu'à la fin de 2016.

Ce rapport repose sur l'analyse de 92 483 fiches statistiques décrivant des situations distinctes.

Le document comporte deux parties :

- Le profil général des situations rencontrées ;
- L'analyse de l'enquête sur la mobilité que le Secours Catholique a menée d'avril à juin 2015 auprès de 4 355 personnes.

En complément de ces éléments, les constats de terrain du Secours Catholique, les actions mises en œuvre et les propositions aux acteurs publics et privés sont intégrés au rapport.

Enfin les fiches régionales, qui font un point sur les évolutions et les particularités de la pauvreté dans les régions françaises, sont disponibles sur le site web du Secours Catholique : <http://rapport.secours-catholique.org>. Elles sont établies selon le nouveau découpage régional.

¹ Ces chiffres ont été mis à jour et peuvent présenter un écart avec ceux de publications plus anciennes.

ENCADRÉ 1. INFORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ANALYSE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ RENCONTRÉES

Pour chaque ménage rencontré au sein d'une équipe, les bénévoles constituent un dossier d'accueil qui décrit la situation et sert principalement au suivi et à l'accompagnement de ce ménage.

Durant l'année, une fois par dossier, les éléments sont retranscrits dans une fiche statistique anonyme. Elle contient un grand nombre d'informations telles que la composition du ménage, la situation face à l'emploi, le logement, les ressources, les demandes...

Certaines situations, comme l'accueil de jour, offrant douches et petits déjeuners, ou les groupes locaux proposant des activités conviviales, ne donnent pas systématiquement lieu à un dossier d'accueil. Le nombre de fiches recueillies dépend également de la mobilisation des bénévoles.

Cet échantillon n'est pas parfaitement représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, ni de l'ensemble des personnes en situation de forte pauvreté sur le territoire français. Mais les biais structurels ne se modifient pas fortement au cours du temps, sauf cas particulier. C'est pourquoi les évolutions, les proportions et les ordres de grandeur peuvent être interprétés de manière plus générale.

Tous les ans, un bilan exhaustif des situations est réalisé par le Secours Catholique. Chaque équipe dresse un bilan du nombre et du type de situations qu'elle a rencontrées pendant l'année civile. À partir de ces informations, croisées avec celles issues des fiches statistiques, il est possible d'estimer des effectifs.

DÉFINITIONS

- ▶ **Ménage en situation de pauvreté** : personne ou famille rencontrée, soutenue, accompagnée et/ou aidée par le Secours Catholique. Le terme « situation » est à rapprocher de ce que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) désigne par « ménage ». Les deux termes seront employés indifféremment dans le présent rapport.
- ▶ **Personne de référence** : au sein de chaque ménage, pour les couples, c'est la personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique, sinon, c'est l'adulte unique du ménage.
- ▶ **Ménage étranger** : ménage dont la personne de référence n'est pas de nationalité française.
- ▶ **Revenu par unité de consommation (UC)** : dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. On divise le revenu du ménage par la somme des UC le composant. Cela correspond au niveau de vie du ménage. Cette échelle d'équivalence est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à une unité afin de prendre en compte les économies liées à la mutualisation au sein des ménages.
- ▶ **Médiane d'un ensemble de valeurs** : c'est la valeur de cet ensemble qui divise celui-ci en deux parts égales. La moitié des valeurs de cet ensemble est inférieure à la médiane, l'autre moitié lui est supérieure.
- ▶ **Seuil de pauvreté d'un pays** : il est défini en Europe comme égal à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation. On utilise parfois aussi des seuils à 50 % ou 40 % de la médiane pour déterminer les personnes les plus pauvres.
- ▶ **Taux de pauvreté** : proportion de personnes ou de ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.
- ▶ **Euros courants/euros constants** : les montants en euros courants sont tels qu'ils sont indiqués à une période donnée (valeur nominale). Les montants en euros constants sont en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une référence. Dans ce rapport, quand les montants sont calculés en euros constants 2014, ils sont corrigés de la hausse des prix jusqu'à 2014.

.....

Remarque : quelques données concernant 2013 nous sont parvenues après la parution du rapport statistique précédent. Les chiffres relatifs à 2013 cités dans le présent rapport intègrent ces données supplémentaires, ce qui explique des écarts minimes avec les données du précédent rapport.

PROFIL GÉNÉRAL

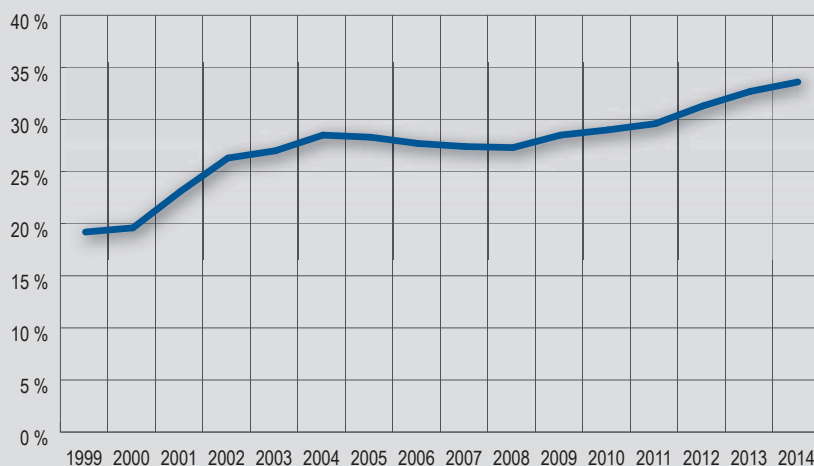


© ELODIE PERRIOT / SC-CF

Nous commençons l'étude de ce profil général en regardant les principales caractéristiques sociodémographiques des ménages et personnes rencontrés en 2014 ainsi que leur évolution. Dans un second temps, nous nous focaliserons sur les aspects financiers de la pauvreté.

1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES RENCONTRÉES

Le point le plus frappant dans les données 2014 est l'augmentation de la proportion d'étrangers dans les accueils et la nette dégradation de leur situation. La part de personnes de nationalité étrangère continue en effet de croître en 2014. Après une première augmentation entre 2001 et 2003, elle est restée relativement stable jusqu'en 2008 puis elle est repartie à la hausse pour atteindre 33,6% en 2014 (graphique 1).

Graphique 1. Évolution de la proportion d'étrangers dans les accueils

Source : Secours Catholique.

Rappelons que pour les étrangers qui résident en France, un statut en règle correspond à un titre de séjour, provisoire ou définitif, ouvrant aux personnes le droit de travailler ; un statut « en attente » recouvre la situation des personnes qui ont fait une demande de titre de séjour et attendent qu'il soit statué sur leur cas ; les personnes sans papiers sont celles dont la demande a été rejetée, qui n'ont pas d'existence juridique et peuvent être expulsées à tout moment. À partir de 2004, les délais de traitement des dossiers ont progressivement été réduits et la proportion de personnes en attente de statut a diminué jusqu'en 2011. Mais depuis 2011, la situation des étrangers s'est très nettement dégradée :

Tableau 1. Évolution de la situation légale des étrangers rencontrés

	2011	2014
Statut en règle, définitif ou provisoire	52,0 %	43,2 %
En attente de statut	38,6 %	41,3 %
Sans papiers	9,4 %	15,5 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : Secours Catholique.

Champ : personnes de référence des ménages étrangers rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : en 2011, 52,0 % des étrangers rencontrés avaient un statut en règle, ils ne sont plus que 43,2 % en 2014.

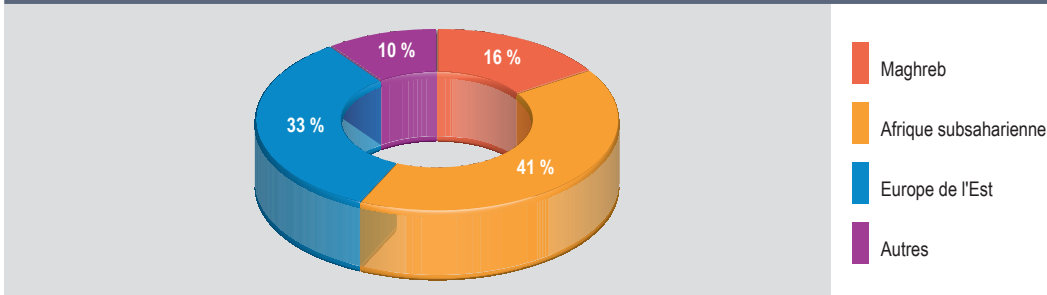
Ainsi, plus de la moitié des étrangers rencontrés en 2014 n'ont pas de statut, que leur demande soit en cours d'étude ou qu'elle ait été rejetée. La très grande pauvreté qui est celle des étrangers sans statut pèse sur les résultats de l'ensemble des accueils, aussi il nous a semblé justifié, comme nous l'avons fait dans les rapports statistiques des années 2000, d'étudier séparément leur situation et celle des autres personnes rencontrées, qu'elles soient françaises ou étrangères disposant d'un titre de séjour, provisoire ou permanent.

1.1 LES ÉTRANGERS SANS STATUT EN 2014 : UNE NETTE DÉGRADATION

73 % des étrangers sans statut ont une demande en attente et 27 % sont sans papiers. Si 29 % d'entre eux sont arrivés en France depuis moins de six mois, 45 % sont en France depuis deux ans ou plus : les délais de décision s'allongent. Le Secours Catholique vient en aide aussi à de nombreux étrangers en transit, qui n'ont pas le projet de s'installer en France, mais cette aide d'urgence ne donne pas lieu à la tenue d'un dossier d'accueil et à la remontée de données pour nos statistiques. Les étrangers dont nous pouvons faire état sont ceux qui restent en France.

1.1.1 D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Les étrangers sans statut rencontrés par le Secours Catholique sont principalement originaires d'Afrique subsaharienne. Viennent ensuite les ressortissants de pays d'Europe de l'Est (à l'exclusion de ceux qui sont entrés dans l'Union européenne). Les trois pays du Maghreb rassemblent 16 % des étrangers sans statut rencontrés par le Secours Catholique et l'ensemble des autres nationalités ne représente que 10 % (graphique 2). La nationalité considérée ici est celle de la « personne de référence » du ménage, adulte seul ou accompagné d'enfants, ou l'un des deux adultes quand il s'agit d'un couple. Tous ces chiffres sont constants depuis 2010.

Graphique 2. Répartition des étrangers sans statut selon leur zone géographique d'origine

Source : Secours Catholique.

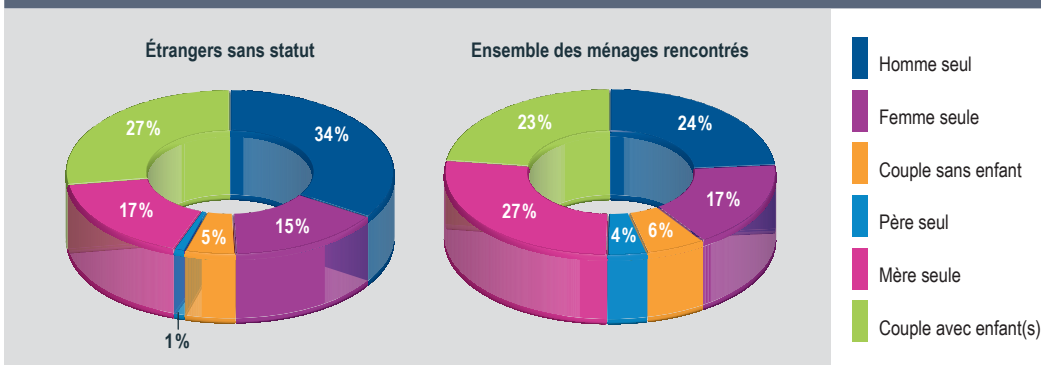
Champ : personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2014, étrangères en attente de statut ou sans papiers.

Les douze nationalités les plus représentées sont, par ordre décroissant : la République démocratique du Congo, l'Algérie, le Kosovo, l'Arménie, la Russie, la Guinée, l'Albanie, la Géorgie, le Maroc, le Nigeria, la Chine et la Tunisie. L'apparition de la Chine dans ce groupe de tête est une nouveauté. Si la Syrie ne fait pas partie des pays les plus représentés en 2014, sa part a presque doublé depuis 2013. En outre, bon nombre de Syriens sont seulement de passage pour demander l'asile ailleurs et ne sont pas recensés dans nos chiffres.

1.1.2 QUI SONT-ILS ?

Ce sont des personnes jeunes pour la plupart : 70 % ont moins de 40 ans. La moitié d'entre elles sont seules, sans conjoint ni enfant, dans la proportion d'un tiers de femmes et de deux tiers d'hommes. Les familles avec enfants représentent 45 % de ces situations et le nombre moyen d'enfants par famille est de 2,03, inférieur à la moyenne de l'ensemble des familles rencontrées (graphique 3). Comparée à celle de l'ensemble des situations rencontrées, la répartition des étrangers sans statut fait apparaître une surreprésentation des hommes seuls et une sous-représentation des parents isolés, hommes ou femmes. Cependant, les autres chiffres sont voisins et la proportion de couples avec enfants est même légèrement supérieure.

Un peu plus de la moitié des étrangers sans statut parlent français.

Graphique 3. Répartition par type de famille des étrangers sans statut et de l'ensemble des situations rencontrées en 2014

Source : Secours Catholique.

Champ : personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2014, étrangères en attente de statut ou sans papiers (à dr., ensemble des ménages rencontrés en 2014).

1.1.3 DE QUOI ET COMMENT VIVENT-ILS ?

La principale cause de pauvreté des étrangers sans statut est leur absence de droit au travail, qui ne leur permet pas d'accéder à des ressources stables et suffisantes.

Sans changement ces dernières années, 86 % des étrangers sans statut, soit près de 9 sur 10, sont inactifs, la plupart parce qu'ils n'ont pas droit au travail. Cependant cette absence de droits recoupe aussi toutes les autres situations professionnelles évoquées : travail « autre », c'est-à-dire travail informel, recherche d'emploi non indemnisée (mais n'ayant pas droit au travail, ils ne peuvent trouver qu'un travail informel), étudiants, invalides, retraités ou personnes au foyer, et surtout des situations « autres », c'est-à-dire bien souvent l'errance.

Tableau 2. Répartition des étrangers sans statut selon leur situation professionnelle

		2014
Emploi et formation		3,4 %
	Dont travail informel	1,4 %
Recherche d'emploi		10,8 %
	Dont sans indemnisation de chômage	10,1 %
Inactivité		85,8 %
	Dont étudiants	1,1 %
	inaptitude santé	1,2 %
	retraite, préretraite	0,3 %
	au foyer	1,1 %
	sans droit au travail	72,6 %
	autre sans emploi	9,5 %
Total		100,0 %

Source : Secours Catholique.
Champ : personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2014, étrangères en attente de statut ou sans papiers.

Pourtant le niveau de formation de ces étrangers sans statut peut être élevé : 18 % d'entre eux ont un niveau d'études supérieur.

Sans emploi, ces personnes sont aussi le plus souvent sans ressources : pour les chiffres les plus importants, 71 % n'ont aucun revenu et 14 % disent avoir des revenus « autres », c'est-à-dire vraisemblablement issus en partie du travail informel. Cette proportion de revenus « autres » est sans doute plus élevée en réalité car on ne peut survivre longtemps sans rien et, comme on l'a vu plus haut, beaucoup de ces personnes sont en France depuis un certain temps. 6 % d'entre elles perçoivent une aide des centres communaux d'action sociale (CCAS), 7 % une aide au logement et 1 % perçoit l'allocation temporaire d'attente versée par Pôle emploi. D'autres ressources correspondent à des cas particuliers et concernent un nombre très réduit de personnes (bourses d'études, retraites...). Pour survivre, les personnes disposent aussi d'aides associatives ponctuelles et irrégulières qui ne sont pas recensées ici. Globalement, 20 % seulement des étrangers sans statut indiquent un montant de ressources mensuelles, dont le montant médian est de 340 €. Il faut noter que ce montant était de 384 € en 2010. En quatre ans, le revenu médian des étrangers sans statut a donc connu une diminution de 11,5 % en euros courants et de 16,5 % en euros constants.

Sans emploi et sans ressources, ces personnes sont aussi le plus souvent sans logement personnel et dans ce domaine aussi la situation s'est sensiblement aggravée depuis 2010, avec en particulier une très forte augmentation de la part de personnes à la rue (tableau 3). Dans leur quasi-totalité, ces personnes vivent dans des grandes villes.

Tableau 3. Logement et hébergement des étrangers sans statut

	2010	2014
Location HLM	8,1 %	6,9 %
Hébergement collectif	10,4 %	10,2 %
Location privée	8,0 %	5,5 %
Propriétaire	0,3 %	0,5 %
Ensemble logement stable	26,8 %	23,1 %
Hôtel, pension, garni	8,7 %	8,9 %
Caravane, péniche	0,5 %	0,3 %
Famille, amis	23,5 %	26,7 %
Centre d'hébergement	30,6 %	24,5 %
Abri de fortune, rue	9,9 %	16,5 %
Ensemble logement précaire	73,2 %	76,9 %

Source : Secours Catholique.
Champ : ménages rencontrés dont la personne de référence est étrangère en attente de statut ou sans papiers.
Lecture : en 2010, 8,1 % des étrangers sans statut rencontrés par le Secours Catholique étaient locataires dans le parc social, en 2014, ils sont 6,9 %.

En extrapolant ces résultats à l'ensemble des personnes rencontrées en 2014 par le Secours Catholique, le nombre total de personnes vivant dans des ménages d'étrangers sans statut est de l'ordre de 250 000, dont plus de 100 000 enfants. Parmi ces enfants, près de 2 000 vivent en squat ou à la rue².

² Nous tenons compte ici de la répartition familiale particulière des étrangers à la rue, répartition dans laquelle il existe peu de ménages avec enfants.

**CONSTATS DE TERRAIN, ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE AUX ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS****CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE CONSTATE**

Le présent rapport pointe l'augmentation importante du nombre de personnes migrantes que le Secours Catholique-Caritas France accueille et en particulier les personnes sans papiers.

Aujourd'hui les équipes locales et les équipes « migrants » des délégations du Secours Catholique-Caritas France font face à des situations de précarité de plus en plus forte. Les demandes d'aide prennent des formes très diverses : aide au logement, factures d'énergie, alimentation, vêtements, mais aussi transports, soins de santé, aides financières pour les démarches administratives. Les demandes les plus prégnantes sont celles de l'accompagnement des personnes vers l'accès aux droits sociaux, au statut administratif et à l'hébergement.

La séparation avec la famille, un parcours souvent long et chaotique avant d'arriver en France, fragilisent un grand nombre de ces personnes. La vie quotidienne, déjà fortement marquée par la précarité de moyens et de logement, n'en devient que plus difficile.

Le constat du Secours Catholique-Caritas France est celui d'un appauvrissement de la situation des demandeurs d'asile et des étrangers en situation administrative précaire, qui ne s'explique pas par l'évolution du nombre d'étrangers sans statut, mais bien par l'affaiblissement des droits ou de l'effectivité de l'accès aux droits sociaux.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE MET EN ŒUVRE

- Le premier accueil et l'accompagnement des demandes sont les premières missions des 3 670 accueils du Secours Catholique-Caritas France sur le territoire. D'autres accueils spécifiques sont aussi mis en place : accueils dédiés aux migrants, à l'accès aux droits sociaux, aux demandeurs d'asile, ou à l'accompagnement vers l'emploi ou le logement.

- La domiciliation : avoir une adresse est la porte d'entrée indispensable pour l'accès aux droits sociaux. Des lieux spécifiques existent au Secours Catholique ou avec des partenaires, pour permettre aux migrants et aux demandeurs d'asile d'être domiciliés le temps que les procédures administratives arrivent à leur terme.

- Des groupes organisés avec des objectifs spécifiques : convivialité, apprentissage du français langue étrangère, ateliers informatiques, actions relatives aux loisirs ou à la culture, équipes de football, etc., parfois aussi des projets de vacances.

- Les aides matérielles sont aussi fréquentes : participation entre autres aux frais de démarches administratives, de déplacement, d'accès aux soins, mais aussi soutien pour le paiement des charges fixes, des factures énergétiques, des besoins alimentaires, comme pour les autres personnes accueillies au Secours Catholique.

- Le Secours Catholique est présent depuis 2002 à Calais avec des équipes dédiées auprès des exilés. Il apporte soutiens et accompagnements aux personnes et

aux familles. Au-delà des interpellations régulières effectuées auprès des pouvoirs publics, le Secours Catholique est à l'origine de la mission d'étude et de propositions qui a été confiée en 2014 et 2015 par le ministre de l'Intérieur à Jean Aribaud, préfet honoraire et Jérôme Vignon, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. En appui à cette mission, le Secours Catholique a publié un rapport basé sur le recueil de la parole des exilés, pour mieux cerner leurs réalités, leurs questions et leurs attentes : « "Je ne savais même pas où allait notre barque". Parole d'exilés à Calais », 2015.

- Des actions d'interpellation ou de plaider auprès des pouvoirs publics, engagées au niveau local, régional ou national.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE PROPOSE

- Le rétablissement du droit à la formation et au travail des demandeurs d'asile, plutôt que de les laisser soit dans la dépendance financière, soit dans l'exploitation liée au travail au noir.

- Une réforme destinée à créer un véritable « droit à la domiciliation », de telle sorte que chaque personne en situation de précarité – quels que soient sa nationalité et son statut – puisse disposer d'une adresse, sésame indispensable pour accéder aux services administratifs et aux droits sociaux.

- L'accès rapide et facilité à un titre de séjour pérenne et stable pour les étrangers (campagne pour le rétablissement de l'accès à la carte de résident) afin de réduire la précarité administrative et donc la précarité sociale.

1.2 LES PERSONNES FRANÇAISES OU ÉTRANGÈRES DISPOSANT D'UN STATUT : DES SITUATIONS FIGÉES

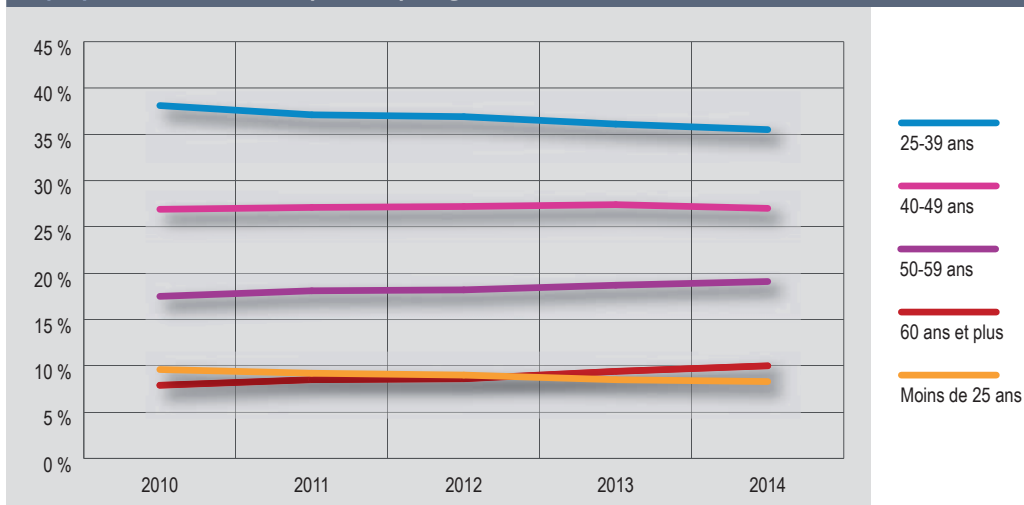
Dans ce champ, on ne note pas d'évolution très marquée en 2014, mais plutôt la prolongation de tendances longues. La situation des ménages rencontrés ne s'améliore pas : si le « filet social » permet aux personnes pauvres de ne pas couler complètement, il ne leur permet pas de sortir de leur situation, en particulier du fait des difficultés d'accès à l'emploi et à la formation.

1.2.1 LE VIEILLISSEMENT SE POURSUIT

L'âge moyen des personnes de référence des ménages passe de 41,7 ans en 2010 à 43 ans en 2014. L'évolution récente de la répartition par tranche d'âge est représentée sur le graphique 4. Les 25-39 ans restent les plus nombreux, mais leur part diminue alors que les 50-59 ans et les 60 ans et plus sont en proportion croissante : pour les

personnes rencontrées, les perspectives d'amélioration de leur situation, particulièrement en matière de retour à l'emploi, se réduisent après 50 ans, alors même que l'âge de la retraite recule.

Graphique 4. Évolution de la répartition par âge



Source : Secours Catholique.

Champ : personnes de référence des situations rencontrées par le Secours Catholique, de nationalité française ou de l'Union européenne, ou disposant d'un statut en règle, provisoire ou définitif.

On remarque en particulier qu'il y a maintenant plus de personnes de 60 ans et plus que de jeunes de moins de 25 ans dans les accueils du Secours Catholique. Ce constat recouvre pourtant une autre réalité : si l'on passe des personnes de référence des ménages aux individus composant ces ménages, la proportion de jeunes de 18 à 25 ans parmi l'ensemble des personnes rencontrées, enfants compris, est stable (16 %), mais ils vivent plus souvent avec leurs parents : 68 % des 18-25 ans vivaient en famille en 2010, ils sont 71 % en 2014. Ce chiffre traduit la difficulté croissante pour les jeunes d'accéder à un logement personnel, soit par manque de ressources propres, soit du fait des garanties exorbitantes demandées par les bailleurs : l'âge d'accès à l'autonomie recule.

1.2.2 LA TAILLE DES MÉNAGES DIMINUE

La répartition familiale des ménages rencontrés varie très peu en 2014 (tableau 4), cependant on note de légères inflexions : alors que depuis quelques années la proportion de couples avec enfants progressait, elle recule en 2014 ; la proportion de mères seules diminue aussi un peu. C'est pourquoi malgré une très légère augmentation de la proportion de pères seuls (qui est une tendance longue), la proportion de familles avec enfants recule tandis que celle des ménages sans enfants progresse.

Tableau 4. Évolution de la répartition par type de ménage

		2010	2011	2012	2013	2014
Sans enfant	Homme seul	23,4 %	22,4 %	22,1 %	21,4 %	22,1 %
	Femme seule	16,8 %	17,5 %	16,8 %	17,1 %	17,4 %
	Couple sans enfant	6,3 %	6,4 %	6,4 %	6,2 %	6,4 %
	Ensemble	46,5 %	46,2 %	45,4 %	44,8 %	45,9 %
Avec enfants	Père seul	3,5 %	3,4 %	3,6 %	3,7 %	4,0 %
	Mère seule	28,3 %	29,0 %	28,9 %	28,8 %	28,1 %
	Couple avec enfant(s)	21,7 %	21,4 %	22,1 %	22,8 %	22,0 %
	Ensemble	53,5 %	53,8 %	54,6 %	55,2 %	54,1 %

Source : Secours Catholique.

Champ : ménages rencontrés dont la personne de référence est de nationalité française ou de l'Union européenne, ou dispose d'un statut en règle, provisoire ou définitif.

Lecture : la proportion d'hommes seuls parmi les ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2014 (hors ménages étrangers sans statut) est de 22,1 %, celle des femmes seules est de 17,4 %.

Il est trop tôt pour dire si cette évolution correspond à un changement de tendance. Cependant le vieillissement constaté au paragraphe 1.2.1 a sans aucun doute un lien avec l'évolution des types de ménage : on compte moins de familles avec enfants chez les personnes les plus âgées. Une autre tendance longue va aussi dans le sens d'une diminution de la taille des ménages, c'est celle du nombre moyen d'enfants par famille qui diminue régulièrement : alors qu'il était de 2,22 en 2000, il est passé à 2,15 en 2010, puis à 2,12 en 2014. Finalement le nombre moyen de personnes par ménage est en 2014 de 2,43, après avoir atteint 2,47 en 2013. Cette diminution de la taille des ménages entraîne mécaniquement une légère augmentation du niveau de vie.

1.2.3 L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EST EN BAISSÉ

En 2014, on compte toujours un peu plus de 18 % des personnes de référence ayant un emploi, pratiquement sans changement depuis 2010. La répartition par type d'emploi est également stable : en particulier, 5 % des personnes de référence des ménages rencontrés ont un CDI. On peut s'interroger sur la présence de ces travailleurs pauvres parmi les personnes très pauvres que rencontre le Secours Catholique, mais un seul petit salaire pour une famille et un loyer un peu élevé suffisent à mettre ces ménages en grande difficulté. À ces personnes en emploi, il faut ajouter les personnes proches de l'emploi : celles qui sont en formation professionnelle ou au chômage indemnisé (tableau 5). La diminution de ces deux dernières catégories signifie que les personnes « au bord » de l'emploi sont plus rares, autrement dit qu'il y a moins de personnes susceptibles d'accéder rapidement à un emploi et de voir ainsi leur situation s'améliorer.

Tableau 5. Répartition des situations en emploi ou proches de l'emploi

		2010	2014
Emploi	CDI plein temps	5,0 %	4,9 %
	CDD plein temps	1,6 %	1,5 %
	Intérim, saisonnier	3,0 %	2,9 %
	Temps partiel	5,8 %	6,1 %
	Emploi aidé	0,8 %	0,7 %
	À son compte	0,8 %	1,0 %
	Autre travail	1,4 %	1,2 %
	Ensemble emploi	18,4 %	18,3 %
Proches de l'emploi	Formation professionnelle	1,7 %	1,3 %
	Chômage indemnisé ou attente	14,3 %	13,3 %
Ensemble emploi ou proches de l'emploi		34,4 %	32,9 %

Source : Secours Catholique.

Champ : personnes de référence des situations rencontrées, de nationalité française ou de l'Union européenne, ou disposant d'un statut en règle, provisoire ou définitif.

Lecture : 4,9 % des personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2014 (hors personnes de référence étrangères sans statut) travaillent en CDI à plein temps.

Moins du tiers des personnes sont ainsi en emploi ou proches de l'emploi en 2014. Parmi les autres, certaines, en proportion croissante, sont en recherche d'emploi, les autres sont inactives pour des raisons diverses (tableau 6).

Tableau 6. Répartition des personnes éloignées de l'emploi

		2010	2014
Recherche d'emploi non indemnisée		26,9 %	30,1 %
Inactifs	Étudiant	1,0 %	1,1 %
	Inaptitude santé	12,4 %	11,5 %
	Retraite, préretraite	5,7 %	6,2 %
	Au foyer	9,6 %	6,2 %
	Autre sans emploi	10,0 %	12,0 %
	Ensemble inactifs	38,7 %	37,0 %
Ensemble éloignés de l'emploi		65,6 %	67,1 %

Source : Secours Catholique.

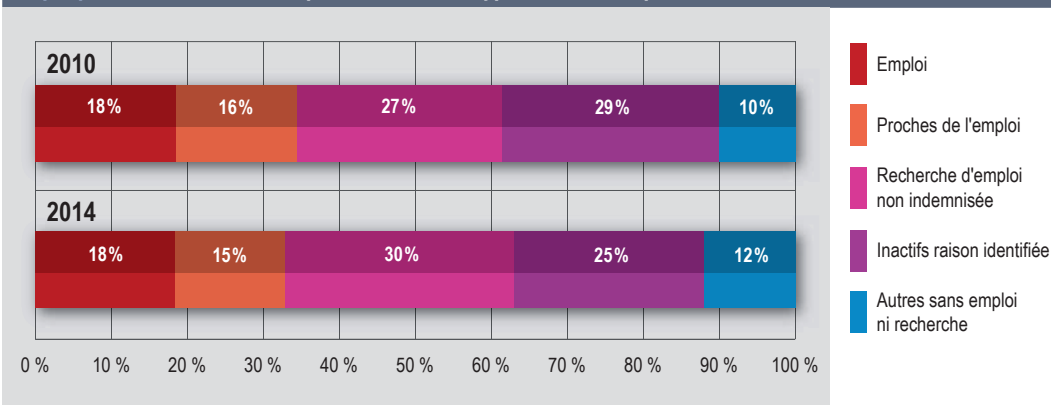
Champ : personnes de référence des situations rencontrées, de nationalité française ou de l'Union européenne, ou disposant d'un statut en règle, provisoire ou définitif.

Lecture : 30,1 % des personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2014 (hors personnes de référence étrangères sans statut) sont en recherche d'emploi sans droit aux indemnités de chômage.

La part des personnes en recherche d'emploi sans indemnité de chômage augmente de plus de trois points sur la période : ce sont des personnes qui soit n'ont jamais travaillé (jeunes et femmes souvent), soit ont épuisé leurs droits à des indemnités. En augmentation aussi la proportion de retraités et surtout d'inactifs « autres », qui sont souvent des personnes en situation de grande précarité. À l'inverse, on voit diminuer la part des personnes invalides et surtout celles des personnes au foyer. Tout se passe comme si, devant les difficultés de leur vie, de plus en plus de personnes se mettaient à la recherche d'un emploi, renonçant à rester au foyer ou à se faire reconnaître inaptés pour raison de santé, ou alors cessaient purement et simplement de chercher du travail, les inactifs « autres ».

L'évolution récente marque ainsi une accentuation des clivages entre ceux qui ont un emploi, ceux qui espèrent en trouver un et ceux qui y renoncent : les catégories intermédiaires que constituent les personnes encore proches de l'emploi et les inactifs pour une raison identifiée se réduisent (graphique 5). Cela traduit une cristallisation de la pauvreté sur les situations les plus tranchées : emploi, recherche d'emploi non indemnisée, sans emploi ni recherche sans raison identifiée. Les pauvres ne sont pas plus pauvres mais les perspectives d'amélioration de leur situation se réduisent.

Graphique 5. Évolution de la répartition selon le type de situation professionnelle



Source : Secours Catholique.

Champ : personnes de référence des situations rencontrées, de nationalité française ou de l'Union européenne ou disposant d'un statut en règle, provisoire ou définitif.

CONSTATS DE TERRAIN, ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE AUX ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE CONSTATE

Les personnes accompagnées par le Secours Catholique-Caritas France n'ont souvent pas accès à un travail et/ou trouvent des emplois précaires : cela renforce leur impression d'être en marge du système général. L'ensemble des indicateurs montrent que les chômeurs de longue durée sont plus nombreux. Et plus leur temps d'inemploi est long, plus ils s'éloignent de l'emploi car l'environnement fragilise aujourd'hui le retour à l'emploi.

Le rapport de la Cour des comptes (« Pôle emploi à l'épreuve du chômage de masse », juillet 2015) signale que Pôle emploi stimule et relance moins les personnes au chômage depuis plus d'un an que les chômeurs proches de l'emploi. C'est donc une logique d'efficacité qui est à l'œuvre, en vue d'un

résultat plus immédiat. Mais cette logique d'efficacité de l'action sociale publique entretient les fractures sociétales aperçues depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, de nombreuses personnes développent des systèmes de débrouillardise pour réussir à vivre. Certaines font appel au microcrédit personnel, aux emprunts bancaires. D'autres cumulent des petits boulots ou des missions à temps partiel. Les personnes étrangères en situation de demande d'asile ou en attente d'un statut stable, elles, sont souvent obligées de trouver des ressources hors du cadre légal.

Les systèmes de débrouillardise consistent aussi à recourir à un marché d'entraide. Ce peut être le recours à des boutiques non conventionnelles avec des marchandises d'occasion (boutiques solidaires, marchés

aux puces, marchés à la sauvette, etc.), des systèmes coopératifs et/ou d'échange, parfois autogérés.

Les frontières entre l'activité classique et l'activité alternative (petits boulots, système d'entraide) sont mouvantes. Les besoins des publics fragiles peuvent entraîner une augmentation de l'activité alternative, et ainsi risquer d'entrer en tension avec les normes et actions légales.

Existente aussi les systèmes de monnaies complémentaires, les micro-coopératives non conventionnelles, ou d'autres structures qui permettent aux personnes en situation de précarité de contribuer à la société de manière plus valorisante. Ces initiatives portent des fruits à divers niveaux : l'estime de soi, la reconnaissance sociétale, la contribution économique territoriale.

Il faudrait évoluer, à terme, vers un système où l'articulation entre la notion de travail, de ressources et de contribution à la société s'effectue de façon complémentaire. La société de la connaissance, de l'innovation et de la créativité qui s'annonce, devrait le permettre.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE MET EN ŒUVRE

- Accompagnement des personnes en recherche d'emploi dans leur parcours, de manière individuelle et collective.
- Accompagnement de systèmes d'entraide et coopératifs (par exemple, les boutiques solidaires dans la mesure où elles reposent sur les principes de l'économie sociale et solidaire et permettent une valorisation des utilisateurs de ces services et les Accordeuriers, structures d'échanges de service).
- Projet « Les Valoristes Bourguignons » : autour d'activités de recyclage, une collaboration entre des structures de type différent (chantier d'insertion, entreprise d'insertion,

autoentreprise, etc.) permet aux personnes de s'investir dans le projet à partir de l'une de ces structures mais aussi, parfois, d'évoluer de l'une à l'autre en fonction du parcours personnel. Cet accompagnement a permis en particulier l'investissement de gens du voyage dans le projet.

- EPIDA : cette « expérimentation de parcours d'insertion à durée adaptée » (pouvant aller jusqu'à trente-six mois) avec une centaine de personnes, qui étaient restées sans solution à l'issue d'un premier contrat d'insertion, a été menée par le Secours Catholique en Rhône-Alpes en 2013 et 2014.
- Plaidoyer avec le collectif Alerte sur toutes les questions d'accès à l'emploi et de mise en place de mesures pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE PROPOSE

- Soutenir de manière plus vigoureuse l'économie sociale et solidaire (ESS) dans son champs coopératif et économique.

- Apporter un soutien plus important aux systèmes d'entraide, pour les aider à se développer dans la reconnaissance de leur valeur ajoutée sociale et pour qu'ils puissent trouver un cadre légal facilitateur.

- Repenser la situation des travailleurs pauvres et des chômeurs de longue durée de manière conséquente. Des expériences proches de celle d'ATD Quart Monde, « Territoires zéro chômeurs », nous semblent aller dans le bon sens.
- Poursuivre la mise en place de formes de contrats aidés qui favorisent l'implication des citoyens dans une activité d'utilité sociale ou d'emploi salarié.
- Demander aux entreprises de publier un rapport relatif à leur RSE (responsabilité sociale des entreprises) avec un volet sur les questions suivantes : l'achat responsable faisant appel au secteur de l'insertion, l'embauche de personnes éloignées de l'emploi, l'engagement des branches professionnelles à la contribution aux comptes personnels de formation des chômeurs de longue durée.

1.2.4 LE NIVEAU DE FORMATION NE CESSE POURTANT D'AUGMENTER

Alors que l'activité professionnelle est en baisse, sur cette courte période entre 2010 et 2014, on note pourtant une très nette élévation du niveau de formation des personnes rencontrées : l'illettrisme recule de même que le niveau d'études primaire, alors que le niveau d'études secondaire gagne 5 points et le niveau supérieur plus de 3 points (tableau 7).

Tableau 7. Niveau d'études des personnes rencontrées

	2010	2014
Difficultés à lire, à écrire	8,6 %	8,4 %
Études primaires	38,1 %	30,2 %
Études secondaires	42,5 %	47,2 %
Études supérieures	10,8 %	14,2 %

Source : Secours Catholique.
Champ : personnes de référence des situations rencontrées, de nationalité française ou de l'Union européenne, ou disposant d'un statut en règle, provisoire ou définitif.
Lecture : 8,6 % des personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2010 (hors personnes de référence étrangères sans statut) avaient des difficultés à lire ou à écrire, elles sont 8,4 % en 2014.

Ce meilleur niveau de formation au niveau secondaire ne garantit donc pas un meilleur accès à l'emploi : les employeurs exigent la plupart du temps une expérience professionnelle, mais comment l'acquérir ? Les difficultés que rencontrent les jeunes en apprentissage pour trouver un employeur, la multiplication des stages mal rémunérés qui deviennent incontournables pour accéder à un vrai emploi ou les formations qui ne débouchent sur rien ne peuvent que décourager. Les personnes les plus pauvres manquent le plus souvent d'informations et de réseau, qui sont les moyens les plus efficaces aujourd'hui pour trouver du travail.

À peine plus de 1 % des personnes rencontrées sont en formation professionnelle : cela peut signifier que dans l'ensemble, celles qui y accèdent ne sont pas assez en difficulté pour recourir au Secours Catholique ; mais cela peut signifier aussi que les personnes les plus pauvres ne bénéficient que peu de ces formations. Un chiffre de la

Dares semble confirmer cette hypothèse : pour la population générale, le taux d'accès à la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi est de 9,5 % en 2013³ ; chez les personnes rencontrées par le Secours Catholique, le rapport du nombre de personnes en formation professionnelle à celui des personnes en recherche d'emploi, indemnisée ou non, est de 3 % en 2014 comme en 2013, soit plus de trois fois moins. Sans prétendre à une définition strictement comparable, l'écart est d'une ampleur qui ne peut être due seulement à des raisons techniques et l'accès des personnes pauvres à la formation professionnelle est sans doute bien moindre que celui de l'ensemble des chômeurs.

Selon cette même étude de la Dares, « les régions restent en 2013 le financeur majoritaire des formations pour les personnes en recherche d'emploi (54 %). Leurs actions ont été, pour plus de la moitié d'entre elles, destinées aux jeunes en insertion. Pôle emploi a financé 23 % des stages et les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) 8 %. La part des formations financées par l'État hors Pôle emploi continue, quant à elle, de décroître et atteint 7 %. [...] Dans un contexte de hausse du chômage, le taux d'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi est resté stable par rapport à 2012. Les personnes de moins de 26 ans en recherche d'emploi accèdent 3 fois plus souvent à la formation que celles de 45 ans ou plus⁴. »

Le retour ou l'accès à l'emploi des personnes pauvres qui ont dépassé 25 ans ne passe pas par la formation professionnelle.

³ Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, « La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2013 », *Dares Analyses*, avril 2015, n°030. Tableau 5 : « Taux d'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi ». Ce taux d'accès représente le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation, rapporté au nombre de personnes ayant connu au moins une période de chômage dans l'année.

⁴ *Dares Analyses*, id.

CONSTATS DE TERRAIN, ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE AUX ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE CONSTATE

Le compte personnel de formation (CPF) et le contrat première embauche (CPE) devaient faciliter pour les salariés l'accès à des formations au plus près de leurs besoins et de leur parcours. Or il est plus difficile aujourd'hui d'accéder à une formation. Et cette complexité du recours à la formation aura un impact fort pour les personnes fragiles. En particulier dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), la situation est catastrophique. L'affirmation d'une logique de branche ne permet plus aux ateliers et chantiers d'insertion de bénéficier des fonds mutualisés du plan de formation, qui représentaient un levier financier conséquent pour aider les personnes à accéder à l'emploi. Dans les accueils du Secours Catholique, les personnes en situation de précarité sont peu souvent en parcours de formation, et cette fréquence est en diminution. Pour une part en raison de la difficulté à être accompagné dans l'identification, le choix et les moyens d'accès à un parcours de formation adapté à leur situation. Accompagnement qui est rarement fait à Pôle emploi. Choisir puis s'engager dans une formation demande un travail préalable de reprise de confiance en soi, de réflexion sur son parcours et son orientation. Ce travail prend du temps et ne peut se faire seul. Et cela particulièrement pour les personnes éloignées de ce processus depuis longtemps.

Par ailleurs, beaucoup d'enfants connaissent des difficultés scolaires. Bien souvent leurs parents ont rencontré, eux aussi, des difficultés de cet ordre. Ils ont donc du mal à les accompagner de manière sereine. L'accès aux savoirs et à la formation demande de franchir certaines barrières de peur, ou de manque de confiance en soi pour redécouvrir ses talents et ses compétences. Il y a besoin de rompre le cycle de reproduction de ces difficultés. Bien entendu, tous les enfants pauvres ne sont pas en échec scolaire, mais ceux qui échouent à l'école aujourd'hui risquent d'être les exclus de demain.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE MET EN ŒUVRE

Le Secours Catholique soutient l'accès à la formation des personnes :

- Au travers d'aides financières, afin que des personnes puissent compléter leur plan de financement pour des parcours de formation longue durée ou des réorientations professionnelles.
- Dans les structures d'insertion par l'activité économique, avec des projets qui visent à renforcer la capacité des personnes à accéder à une formation qualifiante, dans le cadre de leurs parcours d'insertion.
- Par des expériences de formation pour créer et animer des projets de fraternité, dans des groupes mêlant des personnes en situation de précarité et des personnes qui ne sont pas dans cette situation.

- Lors d'une formation à la prise de parole avec la présence de personnes en situation de précarité engagées dans « La Marche contre la pauvreté et pour la dignité ».
- Soutien de l'accès à la formation pour les demandeurs d'asile.
- Accompagnement à la scolarité pour près de 7 000 enfants et leurs parents.
- Apprentissage du français langue étrangère pour les migrants.
- Le Secours Catholique-Caritas France soutient le réseau « Tissons la solidarité » qui développe des formations adaptées en vue de certifications de compétences pour les salariés en parcours d'insertion.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE PROPOSE :

- L'ouverture de centres de formation universitaire, d'écoles de formation tout au long de la vie avec un volet généraliste et des volets techniques, mis en œuvre à partir d'un maillage territorial reposant sur les entreprises et les besoins du territoire.
- Que certains de ces centres de formation soient des lieux d'accueil de longue durée (deux à trois ans) permettant à des personnes ayant vécu des ruptures de construire un avenir et des perspectives pour leur famille. Ces centres auront vocation à vivre d'une économie coopérative et non pas de simples prestations de service social et hôtelier.

- L'orientation des fonds pour la formation vers les structures d'insertion, en particulier les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) dont la mission est d'accompagner les personnes très éloignées de l'emploi, qui ont donc un besoin fondamental de formation.

- Que le compte personnel de formation puisse être abondé de manière privilégiée pour les chômeurs non indemnisés et peu qualifiés, à leur demande.

- La mise en place d'une prestation « suivi dans l'emploi » pour aider les employeurs à recruter durablement des demandeurs éloignés de l'emploi avec la création d'un cadre contractuel pour l'intégration et le maintien dans l'emploi.

- Soutenir la mise en place des mesures préconisées dans le rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire » de mai 2015. Ces mesures touchent aussi bien la formation des enseignants, la lutte contre la méconnaissance

des réalités de pauvreté, l'accueil des parents dans les établissements et l'accompagnement individuel des élèves. L'accent est mis aussi sur la nécessité d'avoir des personnes qui se consacrent spécifiquement à l'accompagnement social et médical des élèves dans les établissements.

- Travailler à la valorisation des savoirs tirés de l'expérience et des contributions possibles de tous.

1.2.5 LES FORMES PRÉCAIRES D'HABITAT SE DURCISSENT

La répartition des ménages entre logement stable et logement précaire est stable sur la période 2010-2014 (tableau 8) mais, parmi les logements précaires, on note l'augmentation des formes d'habitat les plus précaires que sont les abris de fortune, les squats ou la rue. Cette augmentation peut être rapprochée de celle des inactifs « autres » qui sont souvent des personnes en situation de grande précarité. Parmi les logements stables on remarque un léger déplacement des locataires du parc privé vers le parc social ou l'habitat collectif (résidences pour étudiants ou personnes âgées, foyers...).

Tableau 8. Évolution de la répartition par type de logement ou hébergement

		2010	2014
Logements stables	Location parc social	43,4 %	44,3 %
	Habitat collectif	3,3 %	4,4 %
	Location parc privé	32,2 %	29,6 %
	Propriétaire	5,1 %	5,4 %
Ensemble logements stables		84,0 %	83,7 %
Logements précaires	Hôtel, pension, garni	1,2 %	1,1 %
	Caravane, péniche	2,2 %	2,0 %
	Famille, amis	6,4 %	6,3 %
	Centre d'hébergement	3,3 %	3,3 %
	Abris de fortune, squat, rue	2,9 %	3,6 %
Ensemble logements précaires		16,0 %	16,3 %

Source : Secours Catholique.

Champ : ménages rencontrés dont la personne de référence est de nationalité française ou de l'Union européenne, ou dispose d'un statut en règle, provisoire ou définitif.

Lecture : 43,4 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2010 (hors ménages étrangers sans statut) étaient locataires dans le parc social, ils sont 44,3 % en 2014.

**CONSTATS DE TERRAIN, ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE AUX ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS****CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE CONSTATE**

Les places d'hébergement sont saturées. La crise du dispositif d'hébergement d'urgence est réelle et va en augmentant chaque année. L'accès à un logement adapté aux besoins des personnes rencontrées est restreint, en particulier, par le faible taux de rotation dans les logements. La principale variable d'ajustement est celle de l'hébergement hôtelier, dont on sait qu'il ne garantit pas la continuité de l'accueil ni même un accompagnement des personnes (dans les rapports du Samu social, si l'on compare les chiffres des orientations vers l'hôtel en décembre 2013 avec ceux de décembre 2014, on constate une hausse de 73 % des orientations vers les dispositifs hôteliers).

Ces conditions de logement précaires affectent fortement les personnes : vie de famille difficile, santé, alimentation, scolarité difficile, liens sociaux quasi impossibles. Affectivement, humainement mais aussi psychologiquement, ces situations sont très dures, surtout quand elles se prolongent sur des années, ce qui est souvent le cas. Cela affecte aussi beaucoup les enfants vivant dans ces conditions : problèmes de scolarité, de santé, de stabilité du quotidien, manque de relations sociales, etc.

Ces faits montrent une fragilisation, voire une remise en cause insidieuse d'un accueil inconditionnel digne et de qualité dans notre pays.

Par ailleurs la loi Alur de mars 2014 s'est vu amputer dès août 2014 des principales mesures destinées à soutenir les populations les plus fragiles dans l'accès au logement. En particulier, l'encadrement des loyers est maintenant appliqué uniquement à Paris et dans certaines villes volontaires. La garantie universelle des loyers a été mise de côté pour être uniquement pour les jeunes.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE MET EN ŒUVRE

- Accompagnement des familles vivant en squat ou à l'hôtel. En 2014, une enquête auprès des familles vivant en hôtel a été réalisée par le Secours Catholique en Île-de-France, rejoignant dans ses constats celle réalisée par le Samu social⁵.

- Plaidoyer avec le Collectif des associations unies, au niveau national et local, pour la fin de la gestion saisonnière de l'hébergement, l'accès au logement d'abord et l'inconditionnalité de l'accueil digne et de qualité.

- Actions particulières autour du logement : logement temporaire, accompagnement vers le logement, équipes Dalo et Daho (droit à l'hébergement opposable), aides financières adaptées.

- Domiciliation⁶ pour les personnes qui n'ont pas de domicile fixe ou qui vivent en squat.

- Suivi des engagements de l'État sur les territoires (certaines délégations du Secours Catholique participent au travail des plans

départementaux d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées) et au niveau national.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE PROPOSE

- Un rappel ferme de l'inconditionnalité de l'accueil digne et de qualité (principe d'accompagnement des personnes) tout au long de l'année. Continuer de demander la continuité de la prise en charge ! Le droit à l'hébergement ne se limite pas à la fourniture temporaire d'un toit.

- Une programmation effective, dans les départements, d'hébergements adaptés aux besoins et de logements très sociaux afin de désengorger les centres d'hébergement et de permettre une sortie de ces dispositifs vers des logements accompagnés, logements sociaux ou très sociaux. Les mécanismes de concertation afin de mieux coordonner les propositions sont en phase de développement, la mutation de ce secteur doit aboutir à une amélioration de l'hébergement en France.

- Rendre effectif le droit au recours des personnes en l'accompagnant, en cas de remise à la rue, de refus d'hébergement, de rupture du principe d'accueil inconditionnel et continu. Les associations doivent pouvoir contribuer à accompagner les ménages/personnes dans cet exercice (référé-liberté, Daho, Dalo pour les personnes hébergées en centre et souhaitant accéder au logement).

⁵ Samu social de Paris, enquête « Enfants et familles sans logement », octobre 2014. Secours Catholique, « De l'hôtel au logement, c'est possible ! Enquête sur l'hébergement à l'hôtel en Île-de-France », décembre 2014.

⁶ La domiciliation est le premier droit qui ouvre à tous les autres : celui d'avoir une adresse (pour les personnes qui sont sans domicile ou sans papiers).



ENCADRÉ 2. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Pour l'étude des caractéristiques financières de la pauvreté, nous privilégions l'utilisation de la médiane plutôt que celle de la moyenne comme valeur centrale : cette dernière est en effet très sensible aux valeurs extrêmes et peut donner une idée biaisée de ce qu'est la situation réelle des personnes rencontrées. La médiane est la valeur telle que la moitié de la population étudiée a une valeur supérieure, l'autre moitié une valeur inférieure. Elle est plus proche de l'ensemble des valeurs du revenu, des loyers ou des impayés que la moyenne, qui peut être tirée vers le haut par des valeurs atypiques.

2. LES ASPECTS FINANCIERS DE LA PAUVRETÉ

Dans cette partie, nous nous intéressons aux revenus, aux loyers et aux impayés des ménages rencontrés, à leur valeur et à leur évolution. Nous prenons en compte l'ensemble des ménages rencontrés, sans en exclure les étrangers sans statut : ils n'ont le plus souvent ni loyers ni impayés et les chiffres ne sont pas modifiés de ce fait. Pour terminer, nous élargirons la perspective en rapprochant nos données du récent travail de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) sur les budgets de référence.

2.1 REVENUS, LOYERS, IMPAYÉS : PAS DE RÉELLE AMÉLIORATION

Si la pauvreté n'est pas seulement financière et recouvre des réalités comme l'isolement ou le manque de réseaux sociaux et d'influence, les personnes qui s'adressent au Secours Catholique sont toujours dans une situation financière difficile du fait d'un manque de ressources qui les empêche d'avoir accès aux mêmes biens et services que l'ensemble de la population.

2.1.1 REVENUS : DES TAUX D'AUGMENTATION RELATIVEMENT ÉLEVÉS, MAIS DES VALEURS QUI RESTENT FAIBLES

2.1.1.1 De plus en plus de personnes sans ressources

Avant de regarder l'évolution des revenus, il faut s'arrêter sur un point très marqué en 2014 : la forte augmentation de la part des personnes sans aucun revenu, qui est passée de 14,8 % en 2010 (valeur minimale depuis les années 2000) à 17,0 % en 2013, puis à 18,1 % en 2014, signe d'une aggravation sensible au cours de la période récente.

L'absence totale de ressources est due en particulier à deux choses :

L'absence de droits sociaux, qui est la situation des étrangers récemment arrivés en France ou sans statut. Nous avons vu au § 1.1 que leur proportion parmi les ménages rencontrés au Secours Catholique a fortement augmenté et cela explique la plus grande partie de cette évolution. Cependant, même si l'on ne tient pas compte de ces étrangers sans statut, la part des personnes sans ressources au moment de leur rencontre avec le Secours Catholique augmente, dans une moindre proportion toutefois, passant de 9,2 % en 2013 à 9,8 % en 2014.

La question des délais de versement : le traitement des dossiers de demande d'une prestation sociale ou le paiement d'un travail, d'une formation, d'une bourse, d'une retraite, etc., peuvent prendre un certain temps, laissant les personnes démunies dans l'attente du versement effectif. À ces délais peuvent s'en ajouter d'autres dus à des erreurs administratives. Or notre indicateur de délais ou d'anomalies de perception diminue régulièrement : en 2000, 15,5 % des personnes rencontrées connaissaient ce problème, en 2014 elles ne sont plus que 8,7 %, presque moitié moins, ce qui témoigne des efforts consentis par les diverses administrations pour accélérer les versements. Toutefois, les délais de constitution des dossiers ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Si toute personne en situation régulière en France a aujourd'hui des droits à faire valoir, il peut être très difficile de connaître ces droits et de savoir comment s'y prendre pour les mettre en œuvre, au point que certains y renoncent.

2.1.1.2 Un revenu médian en faible hausse

Si l'on tient compte des ménages sans ressources, le revenu médian en 2014 est de 762 €, inférieur à celui de 2013 (770 €). Le poids des revenus nuls a nettement augmenté en 2014 et cette hausse masque l'évolution des revenus



CONSTATS DE TERRAIN, ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE AUX ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE CONSTATE

Si toute personne en situation régulière en France a aujourd'hui des droits à faire valoir, il peut être très difficile de connaître ces droits et de savoir comment s'y prendre pour les mettre en œuvre, au point que certains y renoncent. C'est le phénomène de non-recours, de mieux en mieux étudié en France, et qui préoccupe les pouvoirs publics.

Des pratiques administratives peuvent réduire ce non-recours mais d'autres peuvent l'accroître. Ainsi, la dématérialisation croissante de certaines démarches (administratives mais aussi parfois de recherche d'emploi) pénalise les personnes qui ne maîtrisent pas l'informatique et/ou n'ont pas accès à internet.

Par ailleurs, de nombreux organismes de protection sociale ne disposent pas, ou de moins en moins, de personnels pouvant accueillir le public en prenant le temps nécessaire. En effet, renseigner les personnes pour des dossiers de demandes de prestations peut être complexe. Il en résulte de longs temps d'attente, ce qui peut accroître le stress. Et si le temps est compté, cela peut pénaliser ceux qui ont des difficultés à s'exprimer et à fournir l'ensemble des justificatifs exigés. Une étude récente d'Emmaüs et de missions locales a démontré que, même chez les moins de 25 ans, génération qui utilise quotidiennement internet, certains ne savaient pas l'employer pour des démarches de recherche d'emploi ou pour une demande de prestations sociales⁷.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE MET EN ŒUVRE

- Aide à l'accès aux droits des personnes dans de nombreux domaines, accompagnement des personnes dans leurs démarches.
- Participation au travail entamé par le gouvernement pour lutter contre le non-recours.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE PROPOSE

- L'amélioration des services et des contacts, et la simplification des démarches administratives pour continuer la lutte contre les non-recours.
- La mise en place de mesures identifiées lors d'expérimentations de terrain portant en particulier sur le couplage des mesures et la simplification des dossiers.

⁷ <http://www.les-cahiers-connexions-solidaires.fr/etude/la-generation-internet-et-recherche-emploi-en-ligne/>

effectivement perçus. Si l'on ne considère que les ménages ayant un revenu non nul au moment de leur rencontre avec le Secours Catholique, le revenu médian est sensiblement supérieur. Le tableau 9 montre l'évolution de ce revenu médian depuis cinq ans, en euros courants et en euros 2014, c'est-à-dire en pouvoir d'achat 2014.

Tableau 9. Évolution du revenu médian des personnes rencontrées qui ont des ressources

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2010	
						En %	En €
En euros courants	850 €	876 €	896 €	912 €	924 €	+ 8,7 %	+ 74 €
En euros 2014	897 €	905 €	908 €	917 €	924 €	+ 3,0 %	+ 27 €

Source : Secours Catholique.

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique ayant un revenu non nul.

Lecture : en 2010, les ménages disposant d'un revenu non nul avaient un revenu médian de 850 €, ce qui correspond à 897 € en 2014.

Le gain de pouvoir d'achat des personnes rencontrées est de 3 % entre 2010 et 2014. Deux remarques sur ce chiffre :

- ▶ Cette augmentation de 3 % correspond à une augmentation du revenu médian de 27 € en quatre ans, ce qui n'est pas de nature à changer la situation des ménages.
- ▶ Sur cette période, pour l'ensemble de la population française, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut par ménage a diminué de 1,7 %⁸. Pour expliquer cela, l'Insee constate que les revenus d'activité ont ralenti et que ce sont les prestations sociales qui ont le plus contribué à la croissance du revenu disponible. Les personnes en difficulté percevant dans l'ensemble plus de prestations sociales que de revenus d'activité, leur pouvoir d'achat a plus augmenté que celui de la population générale. Cette réduction d'écart serait plutôt positive si elle ne résultait d'un relatif appauvrissement général : la situation des personnes les plus en difficulté ne s'est pas améliorée de façon significative, mais des personnes jusque-là plus favorisées les rejoignent du fait d'une dégradation de leur situation.

2.1.1.3 Les revenus issus des transferts sociaux restent faibles

Nous pouvons préciser cette évolution chez les ménages rencontrés. Si l'on regroupe les ressources perçues par les ménages rencontrés en grandes catégories, les ménages qui perçoivent uniquement des revenus issus ou dérivés du travail (salaires, formation professionnelle, retraites, allocations chômage ou indemnités journalières) ont vu leur pouvoir d'achat augmenter de 0,7 % entre 2010 et 2014, alors que ceux qui perçoivent uniquement des transferts sociaux (allocations familiales, aides au logement, RSA, aides des CCAS, bourses et pensions alimentaires) ont vu leur pouvoir d'achat s'accroître de 4,6 % (tableau 10). Cette augmentation relative apparemment élevée correspond en fait à une augmentation de 34 € en quatre ans.

Tableau 10. Répartition des ménages et revenu médian par type de ressources

Types de ressources	Proportion de ménages		Revenu médian en euros 2014			
	2010	2014	2010	2014	Variation relative	Variation absolue
Travail ou dérivé seulement	10,4 %	8,6 %	844 €	850 €	+ 0,7 %	+ 6 €
Transferts seulement	49,7 %	47,4 %	733 €	767 €	+ 4,6 %	+ 34 €
Travail et transferts seulement	30,5 %	32,4 %	1 076 €	1 082 €	+ 0,6 %	+ 6 €
Autres revenus en plus	9,4 %	11,6 %	959 €	960 €	+ 0,1 %	+ 1 €
Ensemble	100,0 %	100,0 %	897 €	924 €	+ 3,0 %	+ 27 €

Source : Secours Catholique.

Champ : ensemble des ménages rencontrés ayant des ressources.

Lecture : en 2010, 10,4 % des ménages rencontrés perçoivent uniquement des revenus issus ou dérivés du travail ; leur revenu médian en euros 2014 est de 844 €.

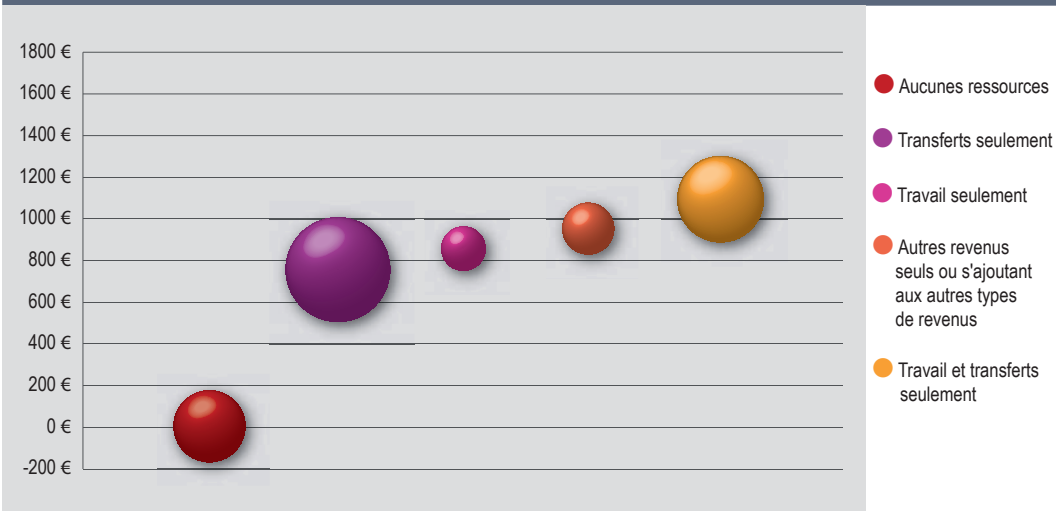
En 2014, la part de ménages ne percevant qu'un seul type de revenu a baissé par rapport à 2010, alors qu'une proportion croissante perçoit à la fois des revenus du travail et des transferts ou ajoute à ces revenus des revenus « autres » qui peuvent être des revenus ponctuels (travail informel, aide de l'entourage ou d'associations...). Ces derniers sont indispensables pour assurer un complément de revenu, lorsque c'est possible.

Si le pouvoir d'achat des ménages ne percevant que des transferts sociaux a bien augmenté plus vite que celui de l'ensemble, le montant du revenu perçu reste néanmoins le plus faible de tous les types. Et la proportion de personnes sans ressources s'est accrue.

⁸ Source : Insee, Revenu disponible brut des ménages et évolution du pouvoir d'achat en 2014.

Le graphique 6 permet de visualiser, pour l'année 2014, à la fois la répartition des ménages selon leur type de ressources et le niveau de ces ressources : la taille des bulles est proportionnelle aux pourcentages parmi les accueillis et le niveau indique le niveau de revenu.

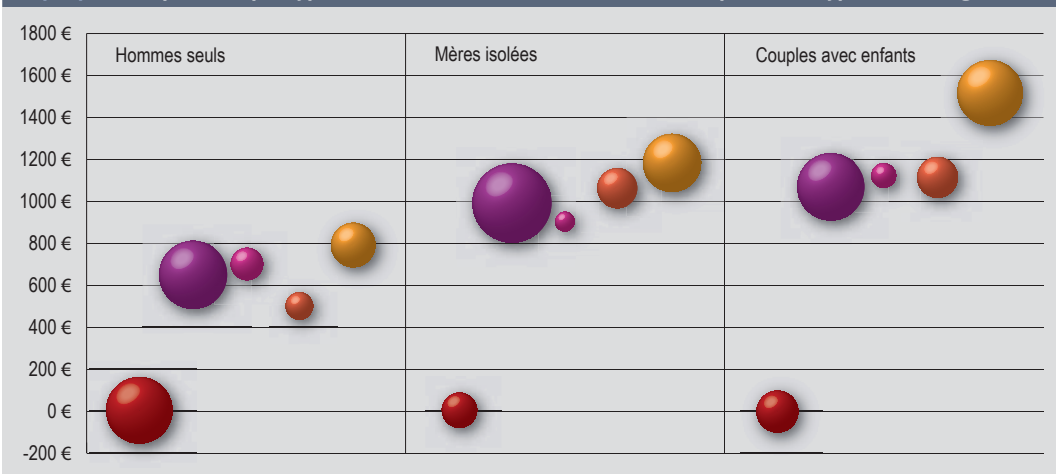
Graphique 6. Répartition par type de ressources et niveau de ressources



Champ : ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2014.

Selon le type de ménage, l'accès aux différents revenus et le montant en résultant n'est pas le même. Le graphique 7 illustre la situation des trois principaux types de ménages, avec le même code couleur.

Graphique 7. Répartition par type de ressources et niveau de ressources pour trois types de ménages



Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2014.

Quelques remarques pour accompagner ce graphique :

- ▶ L'absence de ressources touche principalement les hommes seuls, dont par ailleurs le niveau de revenu est toujours le plus faible.
- ▶ La moitié des mères isolées n'ont pour seuls revenus que des transferts sociaux.
- ▶ Les couples avec enfants sont à peu près aussi nombreux à ne percevoir que des transferts et à cumuler ces transferts avec un revenu d'activité.
- ▶ Le graphique permet aussi de mieux comprendre ce que sont les revenus « autres » : d'après les niveaux atteints, ces revenus compensent sans doute le plus souvent l'absence de revenus du travail. Pour les hommes seuls, ils semblent généralement une source unique de revenu, car leur montant médian n'atteint même pas celui des transferts ; pour les mères isolées et les couples, ils s'ajoutent aux transferts mais le montant global des ressources n'atteint pas dans ce cas celui obtenu par les ménages dans lesquels une personne au moins a un emploi. Ils constituent un substitut maigre mais indispensable à l'absence de revenus du travail.

2.1.2 UN NIVEAU DE VIE MENSUEL TRÈS FAIBLE

Le niveau de vie est mesuré par le revenu par unité de consommation : pour tenir compte des économies d'échelle à l'intérieur d'un ménage, on ne divise pas le revenu par le nombre de personnes qui le constituent, mais par le nombre d'unités de consommation (UC) correspondant à ces personnes : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et enfants de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC, les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

2.1.2.1 Le niveau de vie mensuel a augmenté de 35 € en quatre ans

Pour l'ensemble des ménages rencontrés (y compris ceux qui sont sans ressources), le niveau de vie médian a augmenté entre 2010 et 2014 de 7,0 % en euros courants et de 1,3 % en pouvoir d'achat. La forte augmentation en 2014 du nombre de personnes sans ressources pèse lourd sur le niveau de vie de l'ensemble, aussi nous indiquons également dans le tableau 11 les niveaux de vie des ménages ayant des ressources non nulles.

Tableau 11. Évolution du niveau de vie mensuel médian des personnes rencontrées

		2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2010	
							En %	En €
Y compris ménages sans ressources	€ courants	500 €	520 €	518 €	531 €	535 €	+ 7,0 %	+ 35 €
	€ 2014	528 €	537 €	525 €	534 €	535 €	+ 1,3 %	+ 7 €
Hors ménages sans ressources	€ courants	566 €	589 €	596 €	609 €	624 €	+ 10,2 %	+ 58 €
	€ 2014	597 €	609 €	604 €	612 €	624 €	+ 4,5 %	+ 27 €

Source : Secours Catholique.

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : le niveau de vie mensuel médian de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2010 était de 500 €, ce qui est équivalent à 528 € en 2014.

Entre 2010 et 2014, les 7 % d'augmentation du revenu médian de l'ensemble des personnes rencontrées correspondent en fait à 35 €, et les 10 % d'augmentation du revenu médian des personnes ayant des ressources équivalent à 58 €. Les taux d'augmentation relativement élevés sont appliqués à des montants faibles et les ménages pauvres ne remarquent sans doute pas de différence dans leur situation, compte tenu de la hausse des prix. En euros 2014, c'est-à-dire en pouvoir d'achat, l'augmentation est encore plus faible.

Pour les ménages ayant des revenus, l'augmentation relative du niveau de vie en euros 2014 a été plus marquée la dernière année (+ 1,9 %) : cela est moins dû à la progression du revenu qu'à la réduction du nombre de personnes par ménage, comme nous l'avons vu au § 1.2.2.

2.1.2.2 Les trois quarts des ménages rencontrés font partie des 3,5 % les plus pauvres de la population générale

Le dernier seuil de pauvreté publié par l'Insee au moment de la rédaction de ce rapport est celui de 2013 : à 60 % de la médiane des niveaux de vie, il est de 1 000 €. À ce seuil, 14,0 % des individus vivent dans un ménage pauvre (le niveau de vie est en effet calculé pour un ménage et affecté à chaque membre du ménage).

Pour garder une cohérence avec cette définition, nous avons calculé le nombre de personnes vivant dans les ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2013 et comparé leur niveau de vie au seuil de pauvreté (tableau 12), en incluant les ménages sans ressources.

Tableau 12. Seuils et taux de pauvreté 2013 comparés

	Seuils de pauvreté 2013	Taux de pauvreté	
		Population générale	Secours Catholique
Seuil à 60 %	1 000 €	14,0 %	95,6 %
Seuil à 50 %	833 €	8,0 %	89,4 %
Seuil à 40 %	667 €	3,5 %	74,3 %

Sources : Insee, Secours Catholique.

Champs :

Population générale : personnes vivant en France métropolitaine, dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Secours Catholique : personnes vivant dans un ménage rencontré en 2013.

Lecture : en 2013, 14,0 % de la population générale vit dans un ménage pauvre (seuil de pauvreté à 60 %) ; c'est le cas de 95,6 % des personnes rencontrées par le Secours Catholique.

Les personnes rencontrées ont pour les trois quarts un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté le plus faible (c'est-à-dire à 40 % de la médiane), et font partie des 3,5 % les plus pauvres de la population.

Le taux de pauvreté au seuil de 40 % du niveau de vie médian augmente depuis les années 2000, où il était de

l'ordre de 2,5 %. Il a baissé en 2013 passant de 4,0 % en 2012 à 3,5 %. Les personnes vivant dans des ménages très pauvres restent très nombreuses : elles étaient de l'ordre de 2,1 millions en 2013, on peut estimer que le Secours Catholique rencontre de l'ordre de 1 million de ces personnes très pauvres⁹.

2.1.2.3 La pauvreté des ménages rencontrés est particulièrement intense

« L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté¹⁰. »

Le niveau de vie médian de l'ensemble des personnes rencontrées au Secours Catholique, en incluant les personnes sans ressources, était en 2013 de 531 €, soit une intensité de la pauvreté de 46,9 %, à comparer avec celle de la population générale, de 19,8 % la même année.

Tableau 13. Évolution comparée de l'intensité de la pauvreté

Intensité de la pauvreté en %	2005	2010	2013	2014
Population générale	18,2 %	19,0 %	19,8 %	
Secours Catholique	55,4 %	47,3 %	46,9 %	
Proportion de ménages sans ressources rencontrés par le Secours Catholique	19,2 %	14,8 %	16,3 %	18,1 %

Sources : Insee, Secours Catholique.

Champs :

*Population générale : personnes vivant en France métropolitaine, dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.
Secours Catholique : personnes vivant dans un ménage rencontré par l'association.*

⁹ Le nombre de personnes rencontrées par le Secours Catholique en 2014 est estimé à 1,4 million. Les trois quarts d'entre elles ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 40 % du niveau de vie médian.

¹⁰ Insee, définition de l'intensité de la pauvreté. Elle est égale ici à $(1000 - 531) / 1000 = 46,9\%$.

La proportion de ménages sans ressources est évidemment un facteur important de cette intensité de la pauvreté.

2.1.3 PETITE AMÉLIORATION POUR CEUX QUI ONT LA CHANCE D'ACCÉDER À UNE LOCATION

Si les propriétaires sont rares parmi les ménages rencontrés par le Secours Catholique, les locataires du parc social et du parc privé sont nombreux. Mais à partir de quel seuil de revenu peut-on accéder à une location ? Pour ces locataires, le poids du loyer a légèrement diminué en 2014 dans les deux parcs.



CONSTATS DE TERRAIN ET PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE AUX ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE CONSTATE

Plusieurs constats viennent se conjuguer et pointent de manière forte l'augmentation des réalités de pauvreté : les revenus issus des transferts sociaux restent très faibles et dans le même temps, les personnes ayant accès au travail voient leur pouvoir d'achat quasiment stagner, le nombre de personnes n'ayant aucun revenu continue d'augmenter et la part de revenus issus de la « débrouille » continue d'avoir une place non négligeable.

Ces phénomènes conjoints montrent une dégradation globale de la situation en France. Si les plus précaires le sont restés pour la plupart, des personnes, jusque-là en situation moins fragile, les ont rejoints. Les

trois quarts des personnes accueillies par le Secours Catholique ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté le plus faible.

Si la situation reste difficile pour la plupart des personnes accueillies par le Secours Catholique, le simple fait d'accéder à un emploi, même s'il apporte seulement un complément de revenus, reste malgré tout un facteur primordial d'amélioration de la situation des personnes ou des familles.

Ce sont donc les possibilités d'accès ou de retour à l'emploi mais aussi les rémunérations minimales dans certains secteurs pour les personnes peu qualifiées, comme les ruptures de parcours (chômage, perte d'emploi, etc.), qui sont en question. Ce sont aussi les conditions d'accompagnement des

personnes vers et dans l'emploi qui sont soit inadaptées soit inexistantes. Retrouver une activité rémunératrice constitue un enjeu particulièrement important pour les personnes durablement éloignées de l'emploi.

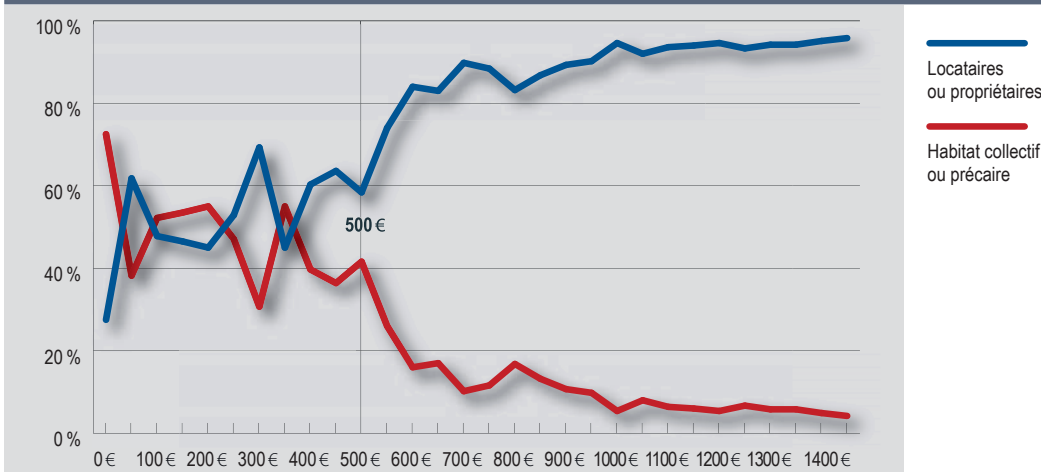
CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE PROPOSE

- Mettre en œuvre un revenu de base qui permettra de limiter les non-recours aux minima sociaux et les coûts d'une machinerie administrativo-sociale au bord de l'explosion.
- Oser penser l'avenir en s'appuyant sur ce précieux potentiel non employé que sont les personnes vivant des situations de précarité. L'avenir ne peut se penser qu'en permettant à toutes ces richesses humaines et sociétales de retrouver une place au sein de la collectivité.

2.1.3.1 Le seuil d'accès au logement stable est de l'ordre de 500 €

En regroupant les catégories locataires et propriétaires d'une part et toutes les autres de l'autre sous le terme « habitat collectif et précaire¹¹ », la répartition entre ces deux types d'habitat selon la tranche de revenu est représentée sur le graphique 8. Au-dessous de 500 €, la répartition, de l'ordre de 30 % - 70 %, est très irrégulière. Les nombreuses fluctuations sont la marque de l'instabilité dans le logement ou l'hébergement : des opportunités de logement peuvent se présenter pour une courte durée, puis la personne retrouve des conditions précaires. Au-delà d'un revenu mensuel de 500 € au contraire, la situation se stabilise et plus de 8 ménages sur 10 sont locataires ou propriétaires.

Graphique 8. Répartition des types de logement selon le niveau de revenu en 2014



Source : Secours Catholique.

Champ : ménages rencontrés en 2014, dont la personne de référence est de nationalité française ou de l'Union européenne, ou dispose d'un statut en règle, provisoire ou définitif.

Note de lecture : pour chaque tranche de revenu, de 50 en 50 euros, on a calculé et représenté la proportion de ménages locataires ou propriétaires et celle des ménages en habitat collectif ou précaire.

2.1.3.2 Le taux d'effort net des locataires diminue légèrement

L'augmentation de l'indice de référence des loyers publié par l'Insee entre 2010 et 2014 a été de 5,6 %¹², celle des loyers médians des locataires rencontrés a été un peu inférieure. Les aides au logement, calculées par différence, ont connu des progressions équivalentes et couvrent une part pratiquement constante du loyer brut. Le rapport 2015 de la Fondation Abbé Pierre¹³ note la concentration des aides au logement sur les locataires les plus fragiles, dont font partie les locataires rencontrés au Secours Catholique. Cette concentration a pu cependant détériorer la situation de ménages moins fragiles que nous n'avons pas rencontrés. L'augmentation du revenu médian des locataires rencontrés a été plus importante que celle des loyers nets d'aides au logement, aussi les taux d'effort nets diminuent-ils légèrement.

Tableau 14. Loyers, aides au logement, revenus et taux d'effort des locataires en euros courants

		2010	2014	Variation
Loyer brut médian	Parc social	404 €	417 €	+ 3,2 %
	Parc privé	452 €	470 €	+ 4,0 %
Loyer net médian	Parc social	145 €	148 €	+ 2,1 %
	Parc privé	190 €	199 €	+ 4,7 %
Aide au logement	Parc social	259 €	269 €	+ 3,9 %
	Parc privé	262 €	271 €	+ 3,4 %
Proportion du loyer brut couverte par les aides	Parc social	64,1 %	64,5 %	+ 0,4 %
	Parc privé	58,0 %	57,7 %	- 0,3 %
Revenu médian des locataires	Parc social	903 €	984 €	+ 9,0 %
	Parc privé	891 €	967 €	+ 8,5 %
Taux d'effort net	Parc social	16,1 %	15,0 %	- 1,0 %
	Parc privé	21,3 %	20,6 %	- 0,7 %

Source : Secours Catholique.

Champs : locataires du parc social et locataires du parc privé rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : en 2014, le loyer médian brut dans le parc social est de 417 €, le loyer net médian est de 148 €, l'aide au logement est obtenue par différence ; le taux d'effort est obtenu en rapportant le loyer net au revenu des locataires.

¹¹ Foyers et résidences, hôtels, caravanes, hébergement par des proches, centres d'hébergement, squats, abris de fortune, à la rue.

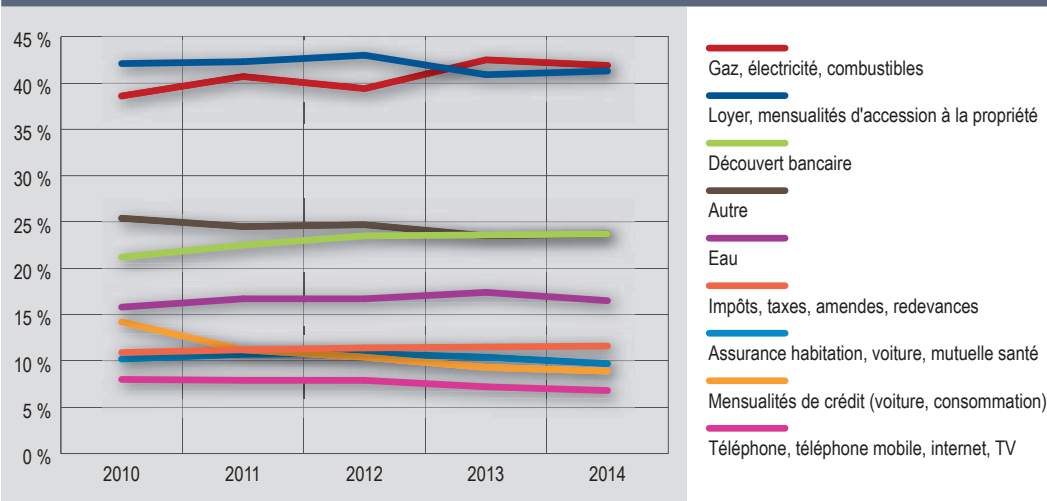
¹² Insee, Indice de référence des loyers. « L'indice trimestriel de référence des loyers (IRL) créé par la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac et hors loyers » (insee.fr, définitions et méthodes). Il sert de référence pour la revalorisation des loyers.

¹³ Fondation Abbé Pierre, L'état du mal-logement en France, 20^e rapport annuel, 2015, p. 202.

2.1.4 LE MONTANT DES IMPAYÉS REPRÉSENTE 90 % DU REVENU MENSUEL DES MÉNAGES RENCONTRÉS

En 2014, la proportion de ménages ayant des impayés est au total de 58,2 %, un peu inférieure à ce qu'elle était en 2013 (60,6 %). La forte augmentation de la part de personnes sans aucune ressource a une influence sur cette diminution, les personnes sans revenu n'ayant pas d'impayés importants. Mais même en ne considérant que les ménages ayant un revenu, la proportion de ceux qui ont des impayés recule légèrement, passant de 67,3 % en 2013 à 66,0 % en 2014. Rappelons que le terme « impayés » ne recouvre que les factures ou échéances non réglées et non l'ensemble des crédits. L'évolution de la fréquence des impayés selon leur nature est représentée sur le graphique 9. Les impayés les plus fréquents sont ceux qui touchent au logement, et en premier lieu les loyers et les dépenses d'énergie. En 2013, la fréquence des impayés d'énergie a fortement augmenté, si bien qu'ils sont devenus plus fréquents que les impayés de loyer ; en 2014, l'ordre reste le même, bien qu'ils se rapprochent. L'indice des prix de l'énergie¹⁴ a augmenté de 10 % en 2011 puis de 5,5 % en 2012, 3,9 % en 2013 et 1,9 % en 2014. L'augmentation constatée en 2013 résulte en partie du fait que l'hiver 2012-2013 en France a été particulièrement froid et long. Cependant, cet hiver rigoureux ne peut expliquer à lui seul la forte augmentation des impayés d'énergie pour les ménages accueillis. L'augmentation des prix de l'énergie – plus fortement subie par les ménages précaires – et l'insuffisance des ressources en sont les causes principales, notamment quand les conditions météorologiques sont difficiles. Le rapport statistique sur les accueils de 2013 a consacré une grande partie à la question de la précarité énergétique¹⁵.

Graphique 9. Évolution de la fréquence des différents impayés



Source : Secours Catholique.

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique qui ont des impayés.

Les impayés liés au logement sont naturellement plus souvent le fait de ménages locataires ou propriétaires, tandis que les ménages vivant en « habitat collectif ou précaire » ont plus souvent des impayés de nature indéterminée. Pour les autres catégories d'impayés, il n'existe pas de différence entre ces deux types de ménages et les découverts bancaires en particulier sont aussi fréquents : 23,9 % des locataires et propriétaires et 23,4 % des autres ménages ont des découverts bancaires, qui génèrent des frais bancaires.

Les impayés sont souvent le résultat d'un arbitrage : lorsque le revenu est insuffisant pour faire face à toutes les dépenses, il faut privilégier celles dont le non-paiement est le plus risqué. Entre les deux types de locataires apparaît ainsi une différence qui montre bien cet arbitrage (tableau 15) : les locataires du parc social s'acquittent d'abord des dépenses d'énergie, alors que ceux du parc privé commencent par régler leur loyer. Cette différence qui se retrouve tous les ans est le signe d'une plus grande tolérance et d'un meilleur accompagnement social des locataires du parc social, alors que dans le parc privé, le risque d'expulsion est plus élevé.

Tableau 15. Pourcentage de locataires ayant des impayés de loyer ou d'énergie en 2014, selon le parc de logement

	Parc social	Parc privé
Loyer	48,0 %	38,9 %
Gaz, électricité, combustibles	39,4 %	49,2 %

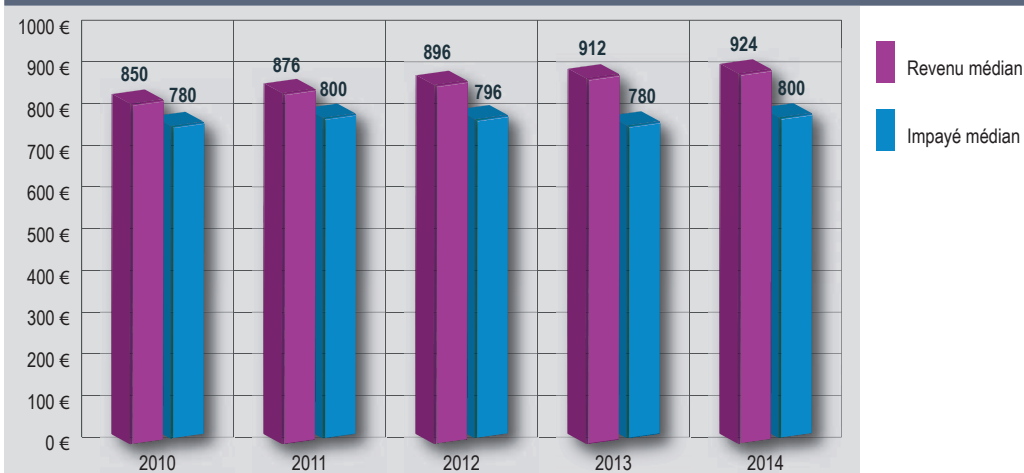
Source : Secours Catholique.
 Champ : ménages locataires rencontrés par le Secours Catholique en 2014.

¹⁴ Insee, indice des prix à la consommation (mensuel, ensemble des ménages, métropole + DOM, base 1998), nomenclature COICOP : 04.5. - Électricité, gaz et autres combustibles.

¹⁵ Secours Catholique, *Statistiques d'accueil 2013. Ces pauvretés que l'on ne voit plus.*

Le montant médian de l'ensemble des impayés est de 800 € en 2014, valeur peu différente d'une année sur l'autre¹⁶. Lorsqu'on le rapproche du revenu médian des ménages, on mesure les conséquences de la faiblesse des ressources par rapport aux besoins (graphique 10).

Graphique 10. Revenu médian et impayé médian (euros courants)



Source : Secours Catholique.

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique qui ont des impayés.

Le montant des impayés représente chaque année environ 90 % du montant du revenu. Il n'augmente pas autant que le revenu et il y a peut-être une légère amélioration en fin de période, mais elle n'est pas de nature à résoudre le problème.

2.1.5 DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE, MAIS PAS SEULEMENT

La nature des aides demandées au Secours Catholique témoigne des difficultés rencontrées par les ménages pour limiter leurs impayés (graphique 11). Certaines aides soulagent en effet directement le budget des ménages, qu'elles soient données en nature ou en argent, comme l'aide alimentaire ou vestimentaire, l'aide au paiement des loyers et factures, l'aide pour la mobilité ou l'équipement du logement. On remarque cependant l'importance d'aides qui sont du domaine de l'accompagnement, en premier lieu l'écoute mais aussi l'aide pour les démarches

¹⁶ Il est particulièrement indiqué d'utiliser la médiane pour les montants d'impayés, car ces montants sont dans quelques cas très élevés et la moyenne ne rend pas bien compte de la réalité : en 2014, le montant moyen est de 2 102 €, ce qui ne rend pas compte de la majorité des ménages endettés.



CONSTATS DE TERRAIN ET PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE AUX ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE CONSTATE

Les impayés les plus fréquents sont ceux qui touchent aux loyers et aux factures d'énergie. Pour mémoire : en France, 1 ménage sur 5 est en situation de précarité énergétique, soit 5,1 millions de ménages (Observatoire national de la précarité énergétique). À cela s'ajoute la hausse significative des décisions de justice validant l'expulsion pour impayés de loyers : + 50 % depuis 2001 (ministère de l'Intérieur, derniers chiffres disponibles). Le rôle des aides au logement est, de fait, important. De nombreuses études tentent de démontrer qu'elles ne sont pas efficaces et qu'elles profiteraient aux propriétaires, leur

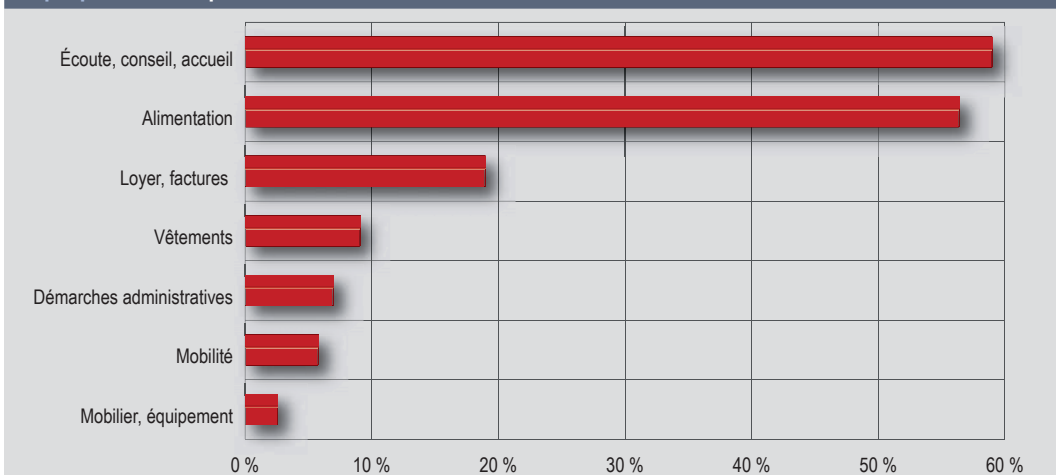
permettant d'augmenter les loyers. Pourtant, les aides personnalisées au logement (APL) jouent un effet compensatoire et permettent aux personnes de se loger, ce qui ne serait sans doute pas le cas sans APL. Elles sont pourtant de nouveau en danger, le gouvernement parlant de les réduire. Dans un contexte de hausse des inégalités, les personnes les plus fragiles (familles monoparentales, personnes âgées, jeunes migrants), confrontées à la crise économique, à une précarisation de l'emploi ou au non-emploi se retrouvent dans une situation de grande vulnérabilité et de lutte pour se maintenir dans leur logement lorsqu'elles y accèdent. Mais beaucoup n'y accèdent pas.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE PROPOSE

- Face à ces constats, ne pas accentuer les ruptures (expulsions locatives), mais accompagner les personnes vers le logement digne (lutter contre la précarité énergétique, prévention et moratoire sur les expulsions, etc.)
- Maintenir les APL, qui jouent un rôle social important. Elles ont déjà été recalibrées plusieurs fois. Réduire de nouveau ces aides risque d'augmenter la précarité dans le logement des personnes rencontrées par le Secours Catholique, qui jonglent avec les factures et le reste à vivre.

administratives, ou pour la recherche d'emploi ou de logement (non reprises dans le graphique) : les personnes en difficulté financière sont souvent confrontées à des interlocuteurs, même bien intentionnés, qui leur font sentir leur position d'« assistées » et leur incompetence, qui parlent un langage qu'elles ne comprennent pas, qui les intimident, volontairement ou non, qui les infantilisent en leur disant ce qu'elles doivent faire, qui les découragent. Face à cela et au-delà de l'aide financière immédiate, les associations ont un rôle essentiel qui est de leur faire retrouver estime de soi, confiance et courage.

Graphique 11. Principales aides demandées en 2014



Source : Secours Catholique.

Lecture : 57,8 % des personnes rencontrées par le Secours Catholique en 2014 ont demandé à être écoutées et conseillées.

2.2 RAPPROCHEMENT AVEC LES BUDGETS DE RÉFÉRENCE DE L'ONPES

La pauvreté en France comme en Europe est estimée comme pauvreté relative : sont pauvres les ménages qui ont des revenus par trop inférieurs à ceux de l'ensemble des ménages parmi lesquels ils vivent. Pour bien comprendre ce qu'est la pauvreté des ménages rencontrés, il faut donc les situer par rapport à une situation d'ensemble ou à une référence « normale ». Or nous disposons cette année des résultats d'une étude menée en 2014 sous le pilotage de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) qui est parue dans son rapport 2014-2015 : « Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale ».

ENCADRÉ 3. LES BUDGETS DE RÉFÉRENCE

Au début des années 1990, l'Union européenne a engagé une réflexion sur ce que pourrait être un « revenu minimum adéquat ». Dans la suite de cette réflexion, la Commission européenne a émis en 2008 une recommandation pour la construction de « budgets de référence ». De son côté, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a mené en 2012 un travail sur le « reste pour vivre »¹⁷. Prenant en compte ce qui s'était déjà fait dans quelques pays, l'ONPES a engagé dès 2012 des travaux pour définir une méthodologie de construction de ces budgets, puis pour mettre en œuvre cette méthodologie. Ces travaux, pilotés par l'ONPES, ont été menés conjointement par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) et l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). La méthodologie retenue, très schématiquement, a consisté à réunir des groupes de personnes de niveaux de vie divers, pas seulement en situation de pauvreté, et à élaborer avec eux un consensus sur l'ensemble des besoins pour avoir un niveau de vie décent aujourd'hui en France, c'est-à-dire d'abord pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé, etc.), mais aussi pour avoir la possibilité de participer à la vie sociale. Tous les aspects de la vie courante ont été ainsi passés en revue dans un grand détail : logement et équipement du logement, transports, santé, habillement et alimentation, mais aussi loisirs, vie sociale et culturelle, etc. L'ensemble des choix méthodologiques et des résultats sont décrits dans le rapport de l'ONPES¹⁸ et dans celui du Crédoc et de l'IRES¹⁹.

¹⁷ CNLE, « Pour une mise en œuvre du droit à des moyens convenables d'existence. Analyse établie autour du concept de "reste à vivre" », ministère des Affaires sociales et de la Santé, Paris, juin 2012.

¹⁸ http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/WEB_Rapport_2014_2015.pdf.

¹⁹ http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Budgets_de_Reference.pdf

Le rapport de l'ONPES présente, pour plusieurs configurations familiales, des budgets mensuels prenant en compte tous les aspects de la vie courante afin de répondre à la question : de quoi faut-il disposer pour vivre décemment en France aujourd'hui et quel revenu cela suppose-t-il ? Le revenu est ici un résultat qui peut recouvrir des choses diverses (revenu du travail, allocations, exonérations, mais aussi autoproduction, services publics, entraide, etc., qui peuvent être des ressources non monétaires).

D'un autre côté, le Secours Catholique a mené en 2009 une étude sur les budgets des familles rencontrées²⁰, à partir des documents fournis à l'accueil : plus de 1 000 budgets réels de familles ont ainsi été étudiés et synthétisés par type de famille et grandes catégories de dépenses, pour permettre de mesurer les contraintes financières auxquelles sont soumis les ménages pauvres. La question à laquelle cette étude tentait de répondre était : comment, concrètement, est-il possible de vivre avec les revenus dont disposent les personnes rencontrées ? La pauvreté est-elle le résultat d'une mauvaise gestion ? Le revenu monétaire est ici la limite donnée au départ et les biens et services non indispensables ou que l'on peut se procurer gratuitement n'entrent pas dans le budget.

Les deux questions posées dans ces enquêtes budgets sont évidemment très différentes et les démarches pour y répondre sont empiriques. Pourtant il nous a semblé intéressant de rapprocher leurs résultats, afin de voir tout d'abord si l'on arrivait à des ordres de grandeur comparables et dans ce cas, si l'on pouvait identifier les dépenses sur lesquelles les personnes les plus pauvres font des économies : soit en se procurant certains biens ou services à moindre coût voire gratuitement, soit en restreignant partiellement ou totalement leur consommation.

Dans les deux études, on analyse séparément divers types de famille : les besoins ne sont pas les mêmes selon qu'il y a ou non des enfants au foyer, que les adultes vivent seuls ou en couple, qu'ils soient actifs professionnellement ou non. Nous rapprochons ici les résultats pour quatre types de ménages présents dans chacune des études : les familles monoparentales avec deux enfants, les couples avec deux enfants, les personnes seules et les couples sans enfant. Pour ces deux derniers types de ménages, l'étude de l'ONPES distingue les actifs et les retraités, distinction qui ne figure pas dans les budgets Secours Catholique. Les rapprochements les plus pertinents consistent, pour les personnes seules, à ne tenir compte que des retraitées et pour les couples sans enfant, à faire une moyenne des actifs et des retraités. Les chiffres des budgets Secours Catholique de 2009 ont été actualisés (encadré 4).

La comparaison des budgets poste à poste montre clairement qu'il existe deux sortes de dépenses : les dépenses de logement, sur lesquelles il n'y a pratiquement pas de marge de manœuvre, et les autres sur lesquelles les écarts sont importants et significatifs.

2.2.1 LE BUDGET LOGEMENT EST INCOMPRESSIBLE

Nous comparons ici les budgets logement des locataires du parc social (tableau 16).

Remarque : parmi les ménages accueillis au Secours Catholique, les locataires du parc social ont des revenus

²⁰ Secours Catholique, *Statistiques d'accueil 2009. Ressources, crise et pauvreté.*

ENCADRÉ 4. ACTUALISATION DES BUDGETS SECOURS CATHOLIQUE 2009

Loyers : loyers médians Secours Catholique 2014. Nous prenons ici les loyers bruts, puisque ce sont eux qui figurent dans les budgets de référence.

Énergie : Insee, indice des prix à la consommation (IPC) ensemble des ménages France, électricité, gaz et autres combustibles.

Eau : Insee IPC, fourniture d'eau et services liés au logement.

Mutuelles, assurances : Insee IPC, assurances.

Téléphone, internet : Insee IPC, communication (seul indice à avoir diminué sur la période).

Impôts et taxes : Insee IPC ensemble des ménages France.

Transports : Insee IPC, transports.

Scolarité, etc. : Insee IPC ensemble des ménages France.

Alimentation : Insee, indice des prix de grande consommation dans la grande distribution.

Habillement : Insee IPC, articles d'habillement et chaussures.

Remboursements d'emprunts : nous avons appliqué à l'impayé médian constaté chaque année dans les accueils du Secours Catholique le taux constaté en 2009, qui est de 16 %.

supérieurs à ceux de l'ensemble des ménages rencontrés. À l'inverse, dans l'étude de l'ONPES sur les budgets de référence, le revenu nécessaire pour les locataires du parc social est inférieur à celui des autres types de ménages (locataires du parc privé et propriétaires). On compare donc les « moins pauvres » du Secours Catholique aux « plus modestes » des budgets de référence.

2.2.1.1 Les budgets logement des deux études sont très comparables

Ce domaine ne laisse que très peu de latitude : si l'on a la chance d'accéder au parc social, il n'y a pas d'économies possibles sur le loyer ou les autres dépenses liées au logement.

Tableau 16. Comparaison des budgets logement dans les deux études

	Famille monoparentale avec deux enfants		Couple avec deux enfants		Couple sans enfant		Personne seule	
	ONPES	SC	ONPES	SC	ONPES retraités	SC	ONPES moyenne actifs-retraités	SC
Loyer brut	481 €	470 €	481 €	477 €	419 €	408 €	363 €	360 €
Énergie	116 €	104 €	135 €	131 €	107 €	102 €	78 €	73 €
Taxes	69 €	18 €	69 €	45 €	69 €	51 €	69 €	30 €
Autres	24 €	35 €	42 €	38 €	32 €	30 €	18 €	22 €
Total	690 €	627 €	727 €	691 €	627 €	591 €	528 €	485 €

Sources : budgets de référence ONPES et budgets 2009 actualisés du Secours Catholique.

Lecture : le loyer brut, avant aides au logement, pour les familles monoparentales avec deux enfants est de 481 € dans les budgets de référence de l'ONPES et de 470 € dans les budgets du Secours Catholique.

Les loyers : ce sont des loyers bruts, avant déduction des aides au logement éventuellement perçues. Pour le Secours Catholique, il s'agit de la médiane des loyers réellement observés en 2014 chez les locataires du parc social rencontrés par l'association. Pour les quatre types de ménage, l'écart avec les budgets de référence est très faible (11 € au maximum) et le loyer est toujours légèrement plus faible dans les budgets du Secours Catholique.

L'énergie : les dépenses d'énergie recensées au Secours Catholique sont elles aussi très voisines de celles des budgets de référence bien que systématiquement un peu inférieures. Le degré de précision de notre estimation est sûrement en cause, mais la consommation des ménages les plus pauvres est peut-être un peu plus faible.

Les taxes sont principalement la taxe d'habitation et la redevance TV. Les chiffres de l'ONPES ne tiennent pas compte des exonérations totales ou partielles qui peuvent être accordées, alors que ceux du Secours Catholique sont des chiffres nets. Beaucoup de ménages accueillis bénéficient de ces exonérations, ce qui explique un montant systématiquement plus faible que dans les budgets de référence, avec une différence particulièrement forte pour les familles monoparentales.

Autres : pour les budgets Secours Catholique, seules les factures d'eau figurent dans ce poste. Pour l'ONPES, ce n'est pas précisé. Ces montants ne sont pas très élevés et restent très voisins d'une étude à l'autre.

Les dépenses d'assurances relatives au logement sont intégrées dans les budgets de référence de l'ONPES, mais pas dans ceux du Secours Catholique, ce qui peut justifier un écart.

2.2.1.2 Les aides au logement permettent une diminution conséquente de la dépense

Les aides au logement ne sont pas comprises par leurs bénéficiaires comme un revenu complémentaire, surtout quand elles sont versées directement au bailleur, et les ménages qui en bénéficient ne considèrent que le loyer net dans leur budget. Mais ces aides permettent aux personnes à faibles revenus de vivre dans un logement convenable, dans le parc social, pour peu qu'elles y accèdent (tableau 17). Les personnes qui n'y accèdent pas se replient pour une bonne partie sur le parc privé, plus cher et/ou de moins bonne qualité, ou vivent dans des logements précaires, ou encore sont sans logement, comme on l'a vu au § 1.2.5. On sort alors complètement de ce qui est considéré comme une vie « décente ».

Tableau 17. Calcul des aides au logement des locataires du parc social rencontrés par le Secours Catholique en 2014

	Famille monoparentale avec deux enfants	Couple avec deux enfants	Couple sans enfant	Personne seule
Loyer brut médian	470 €	477 €	408 €	360 €
Loyer net médian	145 €	169 €	179 €	153 €
Aide au logement	325 €	308 €	229 €	207 €

Champ : locataires du parc social rencontrés par le Secours Catholique en 2014.

Lecture : le loyer brut médian des familles monoparentales avec deux enfants est de 470 €, le loyer net médian de 145 €, l'aide au logement est obtenue par différence.

2.2.2 LES ÉCONOMIES SE FONT SUR LES AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES

Les besoins déterminés par les groupes de consensus qui ont permis d'établir les budgets de référence ont été regroupés par grandes fonctions de consommation, qui correspondent largement aux regroupements effectués dans l'étude sur les budgets Secours Catholique. Les différences de montants sont ici nettement plus marquées que dans le budget consacré au logement. Elles reflètent sans aucun doute les restrictions réelles qui affectent les ménages pauvres et signalent les biens et services auxquels ils doivent renoncer ou qu'ils doivent se procurer autrement qu'en les achetant à leur prix. Ce sont véritablement les marqueurs de la pauvreté (tableau 18).

Tableau 18. Comparaison des dépenses autres que le logement

	Famille monoparentale avec deux enfants		Couple avec deux enfants		Couple sans enfant		Personne seule	
	ONPES	SC	ONPES	SC	ONPES retraités	SC	ONPES moyenne actifs-retraités	SC
Assurances, mutuelles		51 €		80 €		58 €		54 €
Transport	331 €	68 €	420 €	56 €	318 €	56 €	285 €	79 €
Scolarité, garde d'enfants	270 €	57 €	99 €	61 €				
Alimentation	375 €	252 €	596 €	330 €	455 €	236 €	221 €	157 €
Habillement	201 €	41 €	315 €	57 €	119 €	41 €	62 €	26 €
Vie sociale	297 €		475 €		193 €		150 €	
Équipement	176 €	36 €	218 €	32 €	122 €	35 €	115 €	28 €
Hygiène, beauté	85 €		173 €		97 €		38 €	
Santé	166 €		246 €		242 €		91 €	
Banque	7 €	131 €	15 €	151 €	14 €	130 €	7 €	111 €
Total hors logement	1 908 €	636 €	2 557 €	767 €	1 560 €	556 €	969 €	455 €

Sources : budgets de référence ONPES et budgets 2009 actualisés du Secours Catholique.

Assurances et mutuelles : l'analyse des budgets Secours Catholique ne nous permet pas, comme dans les budgets de référence, de ventiler les diverses assurances entre le logement, la voiture, la santé, etc. Ce sont des dépenses plus ou moins contraintes qu'il peut être impossible ou dangereux de supprimer complètement.

Transport : dans les budgets de référence, les groupes ont estimé qu'il était nécessaire d'avoir une voiture, ce qui se traduit par un budget nettement plus élevé où les transports en commun n'interviennent qu'en appoint. Dans les budgets Secours Catholique, on a regroupé tout ce qui concernait les transports, que le ménage possède ou non un véhicule, et la dispersion de ce poste est importante. Les écarts constatés mettent en évidence la nécessité d'étudier plus précisément la précarité dans le domaine de la mobilité, qui est l'objet de l'enquête analysée dans la seconde partie de ce rapport.

Scolarité et garde d'enfants : dans les budgets de référence, les hypothèses retenues sur l'âge des enfants sont les suivantes : un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans pour la famille monoparentale ; un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans pour le couple. Ces âges ont évidemment une forte incidence sur les dépenses de garde d'enfants. Dans les budgets Secours Catholique, cette notion d'âge des enfants ne figure pas et, comme dans le poste transport, la dispersion est importante. La mesure de l'écart n'est donc pas significative, mais son importance manifeste le poids de la question : dans les familles pauvres, la garde des enfants est souvent assurée par la mère elle-même, faute de pouvoir payer un service de garde, faute d'avoir quelqu'un de confiance à qui confier l'enfant,

faute souvent d'avoir une activité professionnelle justifiant cette garde. La conséquence est que ces jeunes mères au foyer sont obligées de rester chez elles, parfois dans l'isolement, sans possibilité de formation ni d'expérience professionnelle, avec le risque que cela dure trop longtemps pour qu'il soit possible ensuite de revenir dans la vie active²¹.

Équipement du logement : les chiffres du Secours Catholique ne reprennent ici que les dépenses de téléphone et de connexion internet. Les biens durables ne figurent pas dans les dépenses mensuelles notées dans les budgets des ménages accueillis mais de toute façon, ce sont des dépenses exceptionnelles qui ne peuvent pas être financées par le revenu courant, celui-ci ne laissant que peu de marge de manœuvre. Il existe aussi diverses façons de se procurer ces biens à faible prix.

Alimentation : les dépenses sont nettement inférieures dans les budgets Secours Catholique où l'estimation de cette dépense en 2009 ne reposait pas sur une observation mais avait été faite a minima. Les dépenses d'alimentation sont typiquement des dépenses « souples » qu'il est possible de réduire de multiples façons, en jouant sur les habitudes alimentaires, en profitant des meilleures occasions ou en recourant aux aides locales ou associatives. Ainsi, 56 % des ménages rencontrés en 2014 par le Secours Catholique demandaient une aide alimentaire.

Habillement : ce poste occupe une place importante dans les budgets de référence et peut constituer un marqueur d'intégration sociale. Dans les budgets Secours Catholique, le poste habillement a été estimé a minima en supposant qu'il est possible de se procurer des vêtements de multiples façons (bourses aux vêtements, brocantes, associations, mutualisation, etc.). Les demandes de vêtements au Secours Catholique concernent 9 % des ménages rencontrés en 2014.

Vie sociale, hygiène et beauté, santé : ces postes ne figurent pas dans les budgets Secours Catholique et les restrictions dans ces domaines sont à l'évidence très importantes. Le non-recours aux soins non remboursés est fréquent²².

Banque : ce dernier poste mérite attention. En effet, si pour les ménages des budgets de référence cela représente un montant négligeable, pour les ménages pauvres de l'étude Secours Catholique, le montant est au contraire très important au regard des autres postes de dépenses : plutôt que « banque » il faudrait l'intituler « finances » car nous mettons dans cette rubrique le remboursement des divers impayés, retards, crédits, découverts, etc., qu'il est impossible de ne pas accumuler lorsque l'écart entre recettes et dépenses est si important que le moindre incident compromet la possibilité d'un équilibre (cf. § 2.1.4 sur les impayés). Ces remboursements incluent aussi les éventuels frais bancaires.

Les restrictions que s'imposent les ménages pauvres dans la vie courante portent donc sur tout ce qui n'est pas le logement, à des degrés divers et avec des conséquences diverses, notamment dans le domaine de la santé.

²¹ Secours Catholique, *Statistiques d'accueil 2008. La pauvreté au féminin*.

²² L'Odenore, Observatoire des non-recours aux droits et services, s'est spécialisé dans l'étude du non-recours. Dans le domaine de la santé, on peut voir : Philippe Warin, « Le baromètre du renoncement aux soins dans le Gard (BRSG) », Étude n°52, septembre 2014.



CONSTATS DE TERRAIN, ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE AUX ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE CONSTATE

Au cœur d'une situation budgétaire nationale déplorable, le Secours Catholique-Caritas France constate combien l'écart est grand entre ce qui est demandé aux plus fragiles en matière d'effort d'insertion, d'éducation de leurs enfants, de mobilisation pour trouver un travail alors qu'il n'y en a pas et le peu de moyens qui leur sont attribués. Il ne s'agit vraiment pas, loin s'en faut, d'une logique de recherche d'équité.

Habillement : avoir accès à des vêtements de qualité et se donner une apparence valorisante est très important et va bien au-delà

du simple plaisir. C'est un des éléments pour se situer en société. L'attention portée au soin de soi, à l'image que l'on peut donner rejoint toute la question de l'estime de soi. Même si les circuits alternatifs en matière d'habillement et de soins de beauté sont utiles, il est important de ne pas avoir toujours à y recourir, car ils peuvent avoir un caractère excluant.

Alimentation : l'alimentation est aujourd'hui une des variables d'ajustement des budgets des ménages accueillis par le Secours Catholique-Caritas France (cf. tableau 18, p. 30). Même si on peut avoir accès à des stratégies (lieux particuliers d'achat, stockage prévision-

nel, associations de soutien, etc.), il reste les conséquences, pour les personnes, d'une alimentation rarement de qualité : surpoids, difficultés de santé, de croissance pour les enfants, ancrage de mauvaises habitudes alimentaires, etc. Au niveau familial, il n'est pas rare de voir des parents se restreindre pour les enfants.

Scolarité et garde d'enfants : un accès à des moyens de garde des enfants reste très difficile (coûts, horaires, places rares surtout quand on est sans emploi). Il peut exister une solidarité entre familles mais cela reste un paramètre aléatoire en raison de l'exiguïté des logements et des moyens réduits de tous. Les conséquences pour les parents (souvent

les mères) sont une difficulté de travailler mais surtout de retourner en emploi, de même, pour l'accès aux formations quand on a des enfants.

L'accès aux cantines scolaires reste difficile : malgré les prix parfois très bas, le coût reste trop élevé. Des enfants ne mangent pas. S'ensuivent pour eux des difficultés de concentration et des problèmes de santé.

Banque : l'irrégularité des revenus et leur faiblesse entraîne à vivre à crédit ou à l'aide du microcrédit. Comme souvent le crédit est inaccessible, les ménages utilisent par nécessité le découvert autorisé avec des intérêts proches de l'usure. L'épargne est donc non conventionnelle : on stocke des biens et les systèmes d'entraide se multiplient. Par ailleurs, les frais de banque pointent les réalités de l'endettement, non pour acquérir des biens, mais pour finir le mois : arbitrages face au budget trop réduit, emprunts pour compléter les manques récurrents ou les « accidents » (cf. les postes concernant les impayés, p. 25).

Santé, hygiène, beauté : l'absence de dépenses sur ces postes est une alerte impor-

tante. Ne pas se soigner faute de moyens a un impact pour les adultes mais bien plus encore pour les enfants. Ce n'est plus un arbitrage mais bien une quasi-impossibilité.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE MET EN ŒUVRE

- L'évolution des boutiques solidaires (30 créations par an). Les espaces « beauté » : relooking, coiffure, etc. Toute action autour de l'estime de soi que l'on pourra traduire dans les faits par l'habillement.
- Microcrédits, aides à l'énergie, aides à l'alimentation. Soutien aux systèmes coopératifs de partage et de création de richesse.
- Accompagnement à la scolarité : cela peut améliorer les liens entre parents et école. C'est aussi un accompagnement des familles elles-mêmes.
- Jardins solidaires, épicerie solidaires, actions collectives pour des achats groupés, plaider.
- Permanence de médecins bénévoles au sein de lieux d'accueil.
- Plaider pour l'inclusion bancaire des plus précaires.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE PROPOSE

- Augmenter les lieux d'accès dignes à une alimentation de qualité pour tous.
- Faire évoluer les espaces solidaires : accès à des biens de consommation courante mais aussi accompagnement des personnes dans la structuration de solutions d'entraide.
- Plaider pour un accès à la cantine pour tous.
- Respect de l'accueil, prévu par des places particulières, des familles en situation de précarité au sein des établissements de garde (crèches).
- Interpellation autour des moyens d'accès à la CMU et CMU-C.
- Trouver des systèmes d'alerte pour prévenir des engrenages d'endettement qui entraînent dans la précarité de longue durée. Cela nécessite que les établissements bancaires ne craignent pas d'être transparents et de valoriser leurs services en direction des clientèles précaires.

2.2.3 LE BUDGET GLOBAL DES PERSONNES RENCONTRÉES EST INFÉRIEUR DE MOITIÉ AUX BUDGETS DE RÉFÉRENCE

Au total, la somme des dépenses dans chacune des études est reprise dans le tableau 19, selon la catégorie de ménage. Si, dans les budgets de référence ONPES, le revenu nécessaire résulte de la somme des dépenses et lui est donc égal, dans l'étude du Secours Catholique, le revenu est une donnée indépendante. Nous indiquons donc les revenus réels des ménages rencontrés, certaines dépenses n'étant pas mentionnées dans les relevés de budgets qui nous ont été fournis. Pour les trois premiers types de ménages, le revenu dépasse un peu la somme des dépenses, laissant une petite marge par rapport aux dépenses incontournables ; mais pour les personnes seules, le revenu ne couvre pas entièrement ces dépenses.

Tableau 19. Comparaison des budgets totaux

		Budget total		Revenu médian SC
		ONPES	SC	
Famille monoparentale avec deux enfants		2 598 €	1 262 €	1 422 €
Couple avec deux enfants		3 284 €	1 458 €	1 526 €
Couple sans enfant	ONPES retraités	2 187 €	1 148 €	1 159 €
Personne seule	ONPES moyenne actifs-retraités	1 497 €	941 €	922 €

Sources : budgets de référence ONPES et budgets 2009 actualisés du Secours Catholique.
Champ : dans les deux études, ménages locataires du parc social.
Lecture : pour une famille monoparentale avec deux enfants, le budget de référence est de 2 598 € ; les familles monoparentales avec deux enfants rencontrées au Secours Catholique ont un total de dépenses de 1 262 € et un revenu médian de 1 422 €.

Les personnes rencontrées au Secours Catholique vivent ainsi avec un budget global inférieur d'environ 50 % aux budgets de référence, l'écart est un peu moindre pour les personnes seules. Mais le budget logement étant irréductible, la différence est bien plus élevée sur l'ensemble du budget hors logement (tableau 20) qui est inférieur des deux tiers environ aux budgets de référence. Même si les personnes accueillies parviennent à se procurer une partie des biens

nécessaires par des moyens autres que monétaires, l'écart manifeste bien les privations qu'elles doivent s'imposer, spécialement pour tout ce qui n'est pas strictement indispensable comme ce qui concerne la vie sociale et les loisirs.

Tableau 20. Comparaison des budgets hors logement

		ONPES	SC
Famille monoparentale avec deux enfants		1 908 €	636 €
Couple avec deux enfants		2 557 €	767 €
Couple sans enfant	ONPES retraités	1 560 €	556 €
Personne seule	ONPES moyenne actifs-retraités	969 €	455 €

Sources : budgets de référence ONPES et budgets 2009 actualisés du Secours Catholique.

2.2.4 UN ÉCLAIRAGE SOCIOLOGIQUE

Nous avons trouvé un éclairage précieux sur la gestion de leurs ressources par les ménages pauvres dans deux articles de la sociologue Ana Perrin-Heredia²³ auxquels nous renvoyons nos lecteurs²⁴. Notons seulement trois remarques :

► La mensualisation des dépenses, qui semble un comportement rationnel, ne répond pas à la logique de ces ménages. En effet leurs revenus ne sont le plus souvent ni réguliers ni garantis dans le temps ; leurs montants varient souvent d'un mois à l'autre, ils peuvent faire l'objet de retards, de rattrapages, de récupération en cas d'indus et sont difficilement prévisibles. Dans ces conditions, affecter une grosse rentrée (prime pour l'emploi, prime de rentrée...) à une grosse dépense est plus sûr, qu'il s'agisse d'une dépense de santé ou d'une dépense d'équipement. Retarder le paiement d'un loyer pour faire face à une dépense incontournable également. De là résulte l'accumulation de frais bancaires, sans qu'il y ait nécessairement surendettement. L'irrégularité des ressources explique aussi la réticence des ménages pauvres à accepter des prélèvements automatiques pour régler des factures.

« Cette ambition (de mensualiser) revient pourtant à oublier que ce que l'on nomme "accident" jalonne continûment les existences des moins pourvus économiquement : chômage, maladie, décès, divorce, handicap... car les plus pauvres ont non seulement davantage de risques de subir ces accidents mais aussi moins de moyens de les affronter, notamment parce que des protections efficaces et rapides ne leur sont pas garanties²⁵. »

► Les ménages pauvres pratiquent des formes d'épargne non conventionnelles : plutôt que de mettre de l'argent de côté, ce qui leur est très difficile, ils préfèrent stocker de la nourriture en conserve ou surgelée, des produits d'entretien, des vêtements ou même des cadeaux pour les enfants en profitant de promotions. Cela répond à la peur du manque que beaucoup ont connu et veulent éviter à leurs enfants, c'est une forme d'assurance contre les aléas de la vie et cela permet de lisser la consommation. Il est donc très difficile d'évaluer un budget alimentation.

► La mutualisation entre ménages de certaines ressources et charges est fréquente et permet d'équilibrer les comptes : échange de services, arrangements, en particulier dans le domaine des transports et des gardes d'enfants, créent une interdépendance au bénéfice de tous. L'unité « ménage » n'est pas la seule pertinente pour l'équilibre des comptes.

²³ Ana Perrin-Heredia a été lauréate du prix de la Fondation de recherche Caritas en 2012 pour sa thèse : « Logiques économiques et comptes domestiques en milieux populaires. Ethnographie économique d'une "zone urbaine sensible" ».

²⁴ Ana Perrin-Heredia, « Faire les comptes : normes comptables, normes sociales », *Genèses* 2011/3 (n° 84), Belin, p. 69-92. URL : <http://www.cairn.info/revue-geneses-2011-3-page-69.htm>. Et : « Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires », *Sociétés contemporaines*, 2009/4 (n° 76), p. 95-119. DOI : 10.3917/soco.076.0095. URL : <http://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2009-4-page-95.htm>

²⁵ Ana Perrin-Heredia, « Faire les comptes : normes comptables, normes sociales », *op. cit.*, p. 18.

MOBILITÉ



© LIONEL CHARRIER - MVOP / SC-CF

« Parfois définie à tort comme un besoin ou un moyen, la mobilité doit être considérée comme une capacité générique qui préside à l'exercice de droits fondamentaux. "Les droits au travail, au logement, à l'éducation, aux loisirs, à la santé, etc., passent ainsi par une sorte de droit générique qui commande tous les autres, le droit à la mobilité"²⁶. » Dans le rapport statistique publié en 2014, le Secours Catholique-Caritas France a étudié la question de la précarité énergétique²⁷. Celle-ci ne se limite pas aux problèmes liés au logement, mais s'étend à la question de la mobilité. Les demandes d'aides, que ce soit pour l'achat d'un véhicule ou de carburant, ou pour l'obtention du permis de conduire, se multiplient. Les enjeux de la lutte contre l'isolement et ceux du maintien des liens sociaux sont aussi un facteur lié à la question de la mobilité. Pour mieux comprendre cette problématique du point de vue des personnes en situation de précarité, le Secours Catholique a mené entre avril et juin 2015 une enquête auprès de personnes fréquentant des accueils ou participant à des activités qu'il propose, mais aussi auprès des salariés de structures d'insertion ou résidents de structures d'hébergement qui lui sont liées, ou même auprès des personnes rencontrées par d'autres associations ou connues des services sociaux. Pour faire ressortir ce qui est propre dans ce domaine aux personnes en situation de précarité, l'enquête a aussi été ouverte plus largement à des personnes salariées ou bénévoles de l'association.

²⁶ Jean-Pierre Orfeuil, « Le droit à la mobilité, aujourd'hui et demain », 2011, cité dans « Mobilité au quotidien, comment lutter contre la précarité », Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, 2014.

²⁷ Secours Catholique, *Statistiques d'accueil 2013. Ces pauvretés que l'on ne voit plus.*

1. PRÉALABLE

Les questionnaires traités sont au nombre de 4 355 et proviennent de tous les départements y compris ceux d'outre-mer. Aucun département n'a un poids prépondérant ni de caractéristiques susceptibles de biaiser les résultats. Cet échantillon ne se prétend représentatif d'aucune population et tel qu'il est constitué, il ne peut permettre d'étudier en tant que telles les problématiques spécifiques des personnes vivant dans la précarité. Mais ces problématiques peuvent être mises en évidence par la comparaison avec celles de personnes qui ne sont pas en situation de précarité. Pour cela, il est nécessaire de définir des groupes de répondants ; aucun ne sera étudié pour lui-même, mais leur comparaison fera émerger les difficultés propres aux personnes qui vivent dans la précarité.

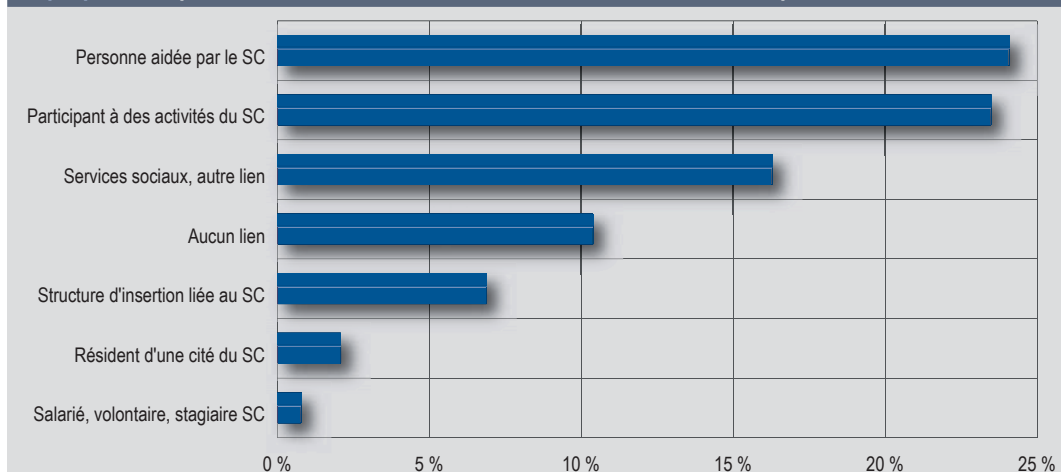
1.1 DEUX CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : LA PRÉCARITÉ ET L'ÂGE

Par rapport à la problématique de la mobilité, les premières analyses de l'échantillon de réponses montrent que les deux caractéristiques les plus fondamentales sont la précarité et l'âge : les besoins et les contraintes dépendent pour la plupart de ces deux facteurs.

1.1.1 LA PRÉCARITÉ À PARTIR DU LIEN AVEC LE SECOURS CATHOLIQUE

Les liens des répondants à l'enquête avec le Secours Catholique sont multiples et certaines personnes ont plusieurs liens, en étant par exemple à la fois bénévoles et aidées.

Graphique 12. Répartition de l'échantillon selon le lien avec le Secours Catholique



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Pour caractériser clairement les personnes en situation de précarité par rapport aux autres, et mettre ainsi en évidence des différences ou des similitudes significatives, il faut opérer des regroupements et des distinctions. Une question se pose à propos des personnes qui sont à la fois bénévoles et aidées ou accompagnées : quelle caractéristique choisir ? La pauvreté n'est pas seulement financière, elle a aussi un aspect social et relationnel, c'est la raison pour laquelle nous privilégions la catégorie « personnes en situation de précarité » pour ces personnes. Pour les personnes qui n'ont pas de lien avec le Secours Catholique, plusieurs indices ont permis de déterminer à quel groupe les rattacher : types de ressources perçues (RSA), statut des étrangers (sans papiers, demandeurs d'asile) ou le fait d'avoir répondu à l'enquête par l'intermédiaire d'un travailleur social. Le niveau de revenu, en effet, n'est pas à lui seul un bon critère. Finalement, les 4 355 personnes de l'échantillon se répartissent de la façon suivante, en désignant par « personnes de référence » celles qui ne sont pas en situation de précarité et servent de « groupe témoin » pour mettre en évidence ce qui découle de la précarité :

Tableau 21. Répartition de l'échantillon

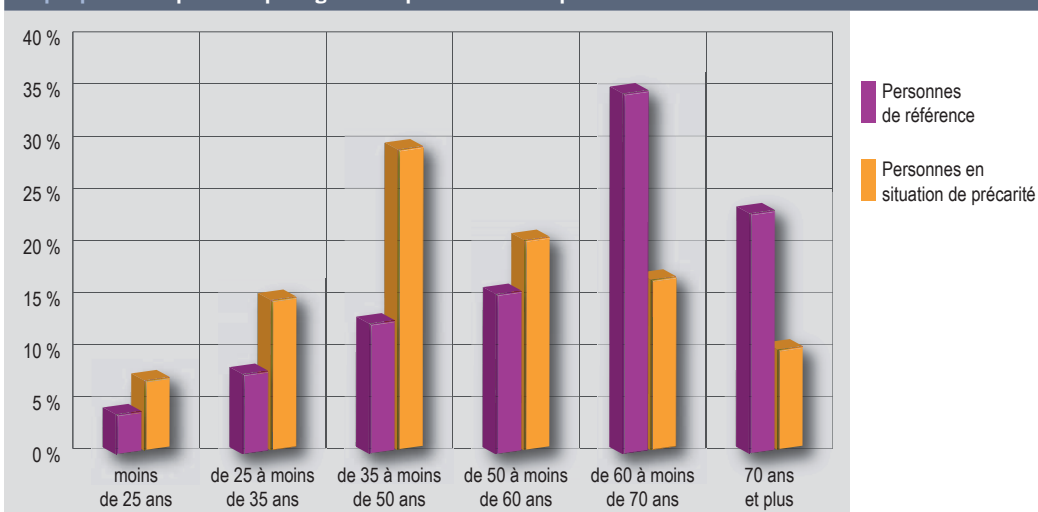
	Effectifs	Pourcentages
Personnes de référence	1 997	45,9 %
Personnes en situation de précarité	2 358	54,1 %
Total	4 355	100,0 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

1.1.2 RÉPARTITION PAR ÂGE

Les personnes de référence sont très majoritairement plus âgées que les personnes en situation de précarité, mais la proportion de personnes âgées parmi ces dernières reste importante.

Graphique 13. Répartition par âge des répondants à l'enquête



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

1.1.3 DÉFINITION DE QUATRE SOUS-POPULATIONS SIGNIFICATIVES

Le type de ménage et la situation face à l'emploi, deux critères fortement liés aux besoins en mobilité, sont très liés à l'âge. Nous retenons deux classes d'âge : moins de 60 ans et 60 ans et plus, l'âge de 60 ans restant significatif de la fin de l'activité professionnelle. Il est certain cependant que des personnes restent actives professionnellement après 60 ans et que des personnes de moins de 60 ans sont inactives, mais elles sont minoritaires.

En croisant l'âge avec le critère de précarité, nous obtenons quatre sous-populations d'effectifs significatifs, aux besoins et aux comportements différents. Dans les tableaux et graphiques, nous désignons, selon leur âge, les personnes de référence par « Référence < 60 ans » et « Référence ≥ 60 ans » et les personnes en situation de précarité par « Précarité < 60 ans » et « Précarité ≥ 60 ans ».

Tableau 22. Répartition de l'échantillon des personnes interrogées

	Effectifs	Pourcentage
Référence < 60 ans	781	18,2 %
Précarité < 60 ans	1 681	39,3 %
Référence ≥ 60 ans	1 167	27,2 %
Précarité ≥ 60 ans	654	15,3 %
Total	4 283	100,0 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

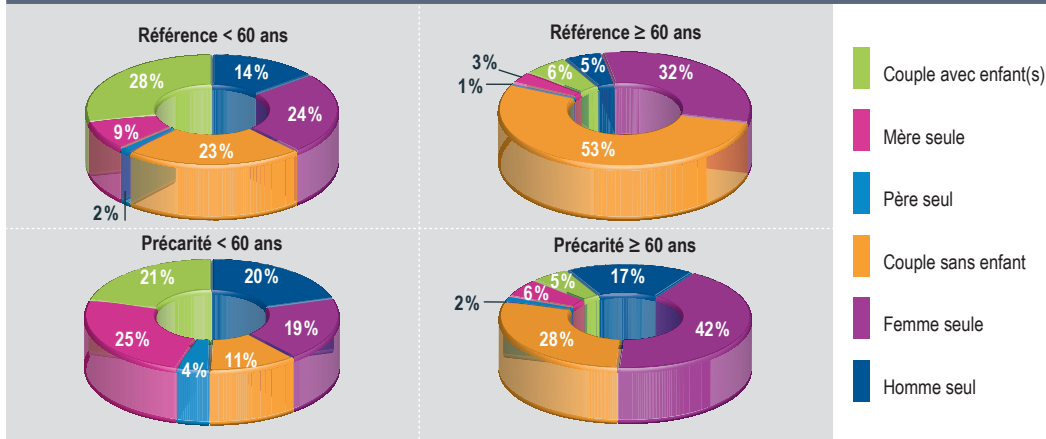
Pour 72 personnes, les informations étaient insuffisantes et ne permettaient donc pas de déterminer, même approximativement, un âge. Cela explique que le total ne soit pas égal à 4 355.

1.1.4 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CES SOUS-POPULATIONS

1.1.4.1 Types de ménages

Les femmes seules et les couples sans enfant sont beaucoup plus nombreux chez les plus âgés, qu'ils soient ou non en situation de précarité, alors que les familles avec enfants sont plus nombreuses chez les moins de 60 ans.

Graphique 14. Répartition selon le type de ménage



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

1.1.4.2 Nationalité et statut

La grande majorité des répondants à l'enquête est de nationalité française. La plus forte proportion d'étrangers se trouve chez les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans. Parmi ces étrangers on compte de nombreuses personnes sans papiers ou demandeuses d'asile.

Tableau 23. Répartition selon la nationalité et le statut juridique

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
France	93,0%	76,2%	98,9%	95,3%
Union européenne sauf France	2,9%	3,1%	0,8%	1,4%
Autre pays	Carte de séjour d'un an au moins	4,1%	8,1%	2,6%
	Titre provisoire de trois ou six mois		2,0%	0,2%
	Sans papiers		8,2%	0,2%
	Demandeur d'asile		2,4%	0,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

LECTURE : 93 % des personnes de référence de moins de 60 ans sont françaises.

1.1.4.3 Situation face à l'emploi

Les deux tiers des personnes de moins de 60 ans sont proches de l'emploi, qu'elles soient salariées, travailleurs indépendants, en formation professionnelle ou en recherche d'emploi. Mais si, parmi elles, les personnes de référence sont le plus souvent salariées, les personnes en situation de précarité sont le plus souvent en recherche d'emploi. Par ailleurs, dans leur très grande majorité, les personnes de 60 ans et plus sont retraitées, mais parmi elles, les personnes en situation de précarité sont plus nombreuses à chercher du travail, malgré leur âge, que les personnes de référence.

Tableau 24. Situation face à l'emploi

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Salarié	42,4%	27,6%	3,6%	2,4%
Travailleur indépendant	3,5%	0,9%	1,0%	1,2%
En formation professionnelle	1,2%	2,4%		
En recherche d'emploi	20,9%	37,8%	2,4%	5,8%
Sous-total actifs	68,0%	68,7%	7,0%	9,4%
Étudiant	5,5%	1,0%		0,2%
Retraité	5,1%	0,8%	84,6%	77,0%
Invalidité	10,1%	12,4%	1,8%	7,3%
Au foyer	9,2%	8,3%	6,3%	5,1%
Sans droit au travail	1,3%	7,9%	0,1%	0,5%
Autres	0,8%	0,9%	0,2%	0,5%
Sous-total inactifs	32,0%	31,3%	93,0%	90,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

LECTURE : 42,4 % des personnes de référence de moins de 60 ans sont salariées.

2. UNE MOBILITÉ DIFFÉRENTE SELON L'ÂGE ET LES REVENUS

Les personnes en situation de précarité ont moins de raisons de se déplacer et se déplacent moins souvent que les personnes de référence. Elles ont en particulier moins de déplacements liés à la vie sociale et aux loisirs, cela s'explique bien souvent par la faiblesse de leurs ressources.

2.1 LES RAISONS DE DÉPLACEMENT

Les raisons de déplacement sont liées d'une part au lieu de résidence, car vivre dans un lieu isolé oblige à plus de mobilité, d'autre part aux motifs de déplacement.

2.1.1 LE LIEU DE RÉSIDENCE NE CARACTÉRISE AUCUN GROUPE

La répartition selon le lieu de résidence ne fait pas apparaître de différence significative entre les sous-populations : 9 personnes sur 10 vivent en centre-ville ou en périphérie. La catégorie « village, hameau, lieu-dit », ajoutée par les personnes interrogées, concerne des lieux isolés mais où vivent plusieurs familles qui peuvent s'entraider : l'isolement du lieu n'entraîne pas automatiquement un isolement des personnes. Notons enfin, bien que très peu l'aient signalé, que certaines personnes en situation de précarité changent souvent de résidence, en particulier lorsqu'elles sont logées à l'hôtel par des services d'hébergement, ce qui entraîne des problèmes d'adaptation : « *Chaque semaine, changement d'hôtel. Le problème c'est que les enfants sont scolarisés à Alfortville et ne peuvent évidemment pas changer d'école toutes les semaines. Pour les emmener à l'école, c'est donc chaque jour RER, bus et métro. Cela provoque une grande fatigue pour eux comme pour moi et en plus c'est très cher de devoir payer chaque jour.* »

Tableau 25. Répartition selon le lieu de résidence

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Dans le centre de la commune de résidence	52,1 %	49,0 %	45,8 %	50,6 %
En périphérie du centre	39,9 %	41,1 %	45,3 %	41,7 %
Dans un lieu isolé des autres lieux d'habitation	6,4 %	9,0 %	6,4 %	6,6 %
Village, hameau, lieu-dit	1,6 %	0,6 %	2,5 %	1,1 %
Variable		0,3 %		
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Lecture : 52,1 % des personnes de référence de moins de 60 ans vivent dans le centre de leur commune.

« *Il est vrai que les transports, lorsque vous vivez à la campagne et que vous avez peu d'argent, sont la plus grande source de problèmes. Il y a très peu d'aides et les services sociaux ne nous aident pas vraiment même par les conseils qui pourraient nous guider. D'un côté vous avez une qualité de vie à la campagne, de l'autre côté vous avez les problèmes d'argent liés à l'éloignement.* »

2.1.2 VIE SOCIALE ET LOISIRS TIENNENT MOINS DE PLACE DANS LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Dans l'enquête, nous avons identifié plusieurs motifs de déplacement, auxquels s'ajoutent ceux que les personnes ont exprimés elles-mêmes. L'examen des raisons de déplacement selon les quatre sous-populations est révélateur et elles ne sont pas les mêmes en semaine ou le week-end.

Toutes les personnes ont plusieurs motifs de déplacement et le total divisé par 100 indique le nombre moyen de ces motifs : les personnes de moins de 60 ans ont plus de raisons de se déplacer que les personnes plus âgées et les personnes en situation de précarité ont toujours légèrement moins de motifs de déplacement que les personnes de référence. Les personnes en situation de précarité âgées de 60 ans et plus sont les moins mobiles au regard de ce critère.

Tableau 26. Raisons de déplacement en semaine selon le motif et le type de population

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Courses	92,1 %	89,0 %	88,5 %	85,6 %
Santé	81,7 %	80,8 %	73,8 %	75,8 %
Vie sociale	80,9 %	69,3 %	81,8 %	61,4 %
Loisirs	76,1 %	55,7 %	67,6 %	55,4 %
Démarches administratives	68,3 %	79,5 %	43,2 %	49,2 %
Travail, études	69,0 %	64,3 %	8,8 %	9,6 %
Enfants	33,2 %	42,3 %	8,6 %	10,6 %
Bénévolat	5,0 %	0,6 %	13,2 %	4,9 %
Accueils associatifs	0,3 %	0,6 %	1,9 %	1,5 %
Vie spirituelle	0,4 %	0,1 %	0,9 %	0,8 %
Divers	0,1 %	0,1 %		
Nombre moyen de motifs	5,0	4,8	3,9	3,5

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.
Lecture : 92,1 % des personnes de référence de moins de 60 ans se déplacent en semaine pour faire des courses. Le nombre moyen de raisons de déplacement des personnes de référence de moins de 60 ans est de 5,0 contre 3,9 pour les personnes de référence de 60 ans et plus.

Quelques remarques :

- ▶ Loisirs et vie sociale sont nettement plus le fait des personnes de référence que des personnes en situation de précarité.
- ▶ La santé est une raison de déplacement importante pour tous.
- ▶ Travail et études sont, sans surprise, des besoins qui concernent les personnes de moins de 60 ans.
- ▶ Les déplacements liés aux enfants concernent bien sûr surtout les personnes de moins de 60 ans, les plus âgés n'ayant en général pas d'enfants au foyer.
- ▶ Les démarches administratives concernent nettement plus les personnes de moins de 60 ans, et surtout celles qui sont en situation de précarité : il s'agit en particulier des démarches des étrangers concernant l'obtention d'un titre de séjour, mais aussi de visites aux travailleurs sociaux ou à la Sécurité sociale.
- ▶ On peut être encore actif professionnellement après 60 ans, mais il est possible que certaines personnes aient considéré leur bénévolat régulier comme un travail.
- ▶ Se rendre dans un lieu d'accueil associatif est peu mentionné, mais sans doute plus fréquent qu'il n'y paraît : « Les sans-papiers ne peuvent pas toujours se déplacer pour aller prendre la nourriture aux Restos du cœur, à la Croix-Rouge ou à d'autres associations. »

Les raisons de déplacements du week-end sont dans l'ensemble moins nombreuses que celles de la semaine, mais on retrouve le même classement selon l'âge.

Tableau 27. Raisons de déplacement le week-end selon le motif et le type de population

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Vie sociale	88,5 %	73,5 %	82,2 %	71,6 %
Loisirs	83,0 %	58,6 %	72,4 %	60,4 %
Courses	79,6 %	78,8 %	58,1 %	60,1 %
Santé	41,9 %	44,7 %	25,1 %	30,8 %
Enfants	24,5 %	27,9 %	6,1 %	8,6 %
Démarches administratives	19,3 %	18,9 %	7,1 %	8,1 %
Travail	20,4 %	23,2 %	2,5 %	4,8 %
Culte	0,7 %	0,8 %	4,4 %	3,3 %
Bénévolat, vie associative	1,0 %	0,1 %	0,8 %	0,7 %
Divers	0,3 %	0,1 %	0,4 %	0,2 %
Nombre moyen de raisons	3,6	3,3	2,6	2,5

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.
Lecture : 88,5 % des personnes de référence de moins de 60 ans se déplacent le week-end pour des raisons liées à la vie sociale.

La vie sociale et les loisirs sont les principaux motifs de déplacement du week-end pour tous, mais les personnes en situation de précarité se déplacent moins pour ces raisons. Le travail et les démarches administratives restent présents pour certaines personnes de moins de 60 ans. Les plus âgés font moins leurs courses le week-end que les plus jeunes.



2.2 LES PLUS ÂGÉS SONT MOINS MOBILES

Un autre critère de la mobilité est son intensité, que nous estimons par la fréquence maximale de déplacements. Tous modes de déplacement et tous motifs confondus, les personnes de moins de 60 ans se déplacent tous les jours ou presque ; pour les plus âgés, la fréquence maximale est un peu moins élevée, pour la plupart elle est d'au moins quelques fois par semaine. Mais, selon cet indicateur encore, les personnes en situation de précarité âgées de 60 ans et plus sont les moins mobiles, avec la plus forte proportion de personnes se déplaçant très peu.

Tableau 28. Fréquence maximale de déplacement

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Quotidienne	89,4 %	88,8 %	74,9 %	72,1 %
Quelques fois par semaine	8,9 %	9,0 %	22,4 %	22,9 %
Moins souvent ou jamais	1,7 %	2,2 %	2,7 %	5,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Lecture : 89,4 % des personnes de référence de moins de 60 ans se déplacent quotidiennement.

Il est probable que n'entrent pas dans ces déplacements les petits trajets faits à pied, car ils ne sont pas toujours considérés comme « trajets », aussi il est intéressant d'observer la fréquence des déplacements hors marche à pied, qui représente donc la fréquence d'utilisation d'un moyen de transport.

Tableau 29. Fréquence maximale d'utilisation d'un moyen de transport

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Quotidienne	69,1 %	60,0 %	50,9 %	42,2 %
Quelques fois par semaine	21,5 %	22,1 %	39,3 %	35,4 %
Moins souvent ou jamais	9,4 %	17,9 %	9,8 %	22,4 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

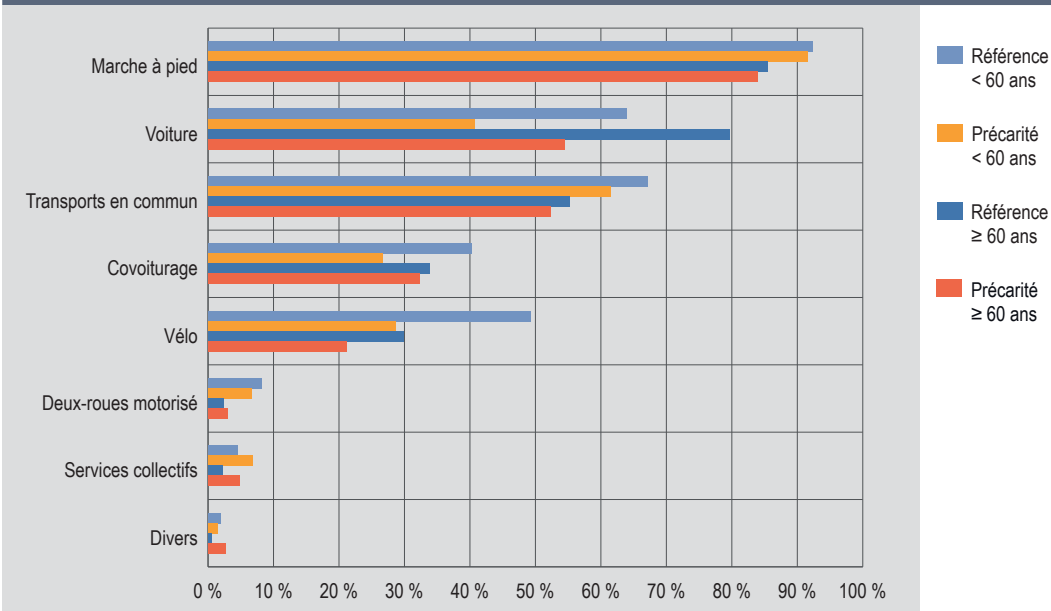
Lecture : 69,1 % des personnes de référence de moins de 60 ans utilisent un moyen de transport tous les jours.

Les personnes en situation de précarité sont nettement moins nombreuses à utiliser un moyen de transport quel qu'il soit, surtout lorsqu'elles sont plus âgées. Selon le tableau 28, les personnes en situation de précarité qui ont moins de 60 ans se déplacent autant que les personnes de référence de moins de 60 ans, mais selon le tableau 29, elles utilisent moins souvent un moyen de transport et se déplacent donc plus souvent à pied.

3. LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT

Sans tenir compte de leur fréquence d'utilisation, les modes de déplacement effectivement utilisés, au moins de temps en temps, sont représentés, pour les quatre sous-populations, sur le graphique 15.

Graphique 15. Modes de déplacement utilisés



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Sous la rubrique « divers », on trouve le stop et aussi les rollers, skateboards, trottinettes, utilisés surtout par des jeunes de la sous-population de référence, mais aussi les taxis, les véhicules sanitaires légers (VSL) ou les ambulances, utilisés surtout par les personnes en situation de précarité âgées de 60 ans et plus.

Plusieurs modes de transport peuvent être utilisés alternativement et la moyenne du nombre de modes de déplacement disponibles est encore un indicateur de mobilité qui est cohérent avec les indicateurs précédents, et qui l'explique : les personnes moins mobiles ont moins de solutions à leur disposition pour se déplacer, en particulier moins de moyens de transport.

Tableau 30. Nombre moyen de modes de déplacement disponibles

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Tous moyens	3,3	2,6	2,9	2,5
Hors marche à pied	2,5	1,9	2,1	1,9

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

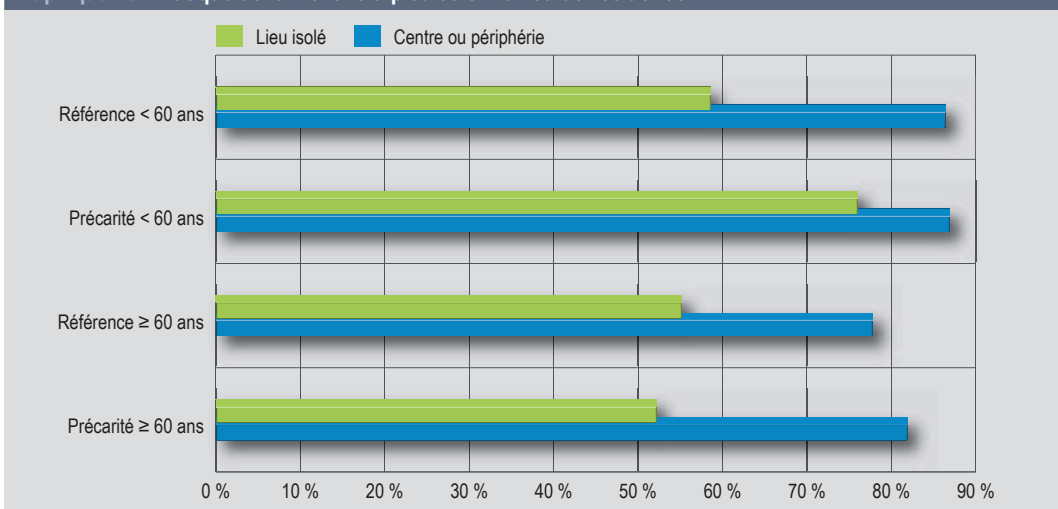
Lecture : les personnes de référence de moins de 60 ans disposent en moyenne de 3,3 modes de déplacement.

3.1 LA MARCHÉ À PIED EST LE PREMIER MODE DE DÉPLACEMENT

Premier moyen de déplacement cité, la marche est un moyen gratuit qui ne nécessite que des capacités physiques, mais les distances qu'elle permet sont limitées. Le skateboard, la trottinette et les rollers mentionnés dans les autres modes de déplacement s'en rapprochent mais sont réservés aux plus jeunes, quant au stop, il est peu mentionné et aléatoire. La marche à pied, courante en ville, est souvent nécessaire dans les lieux isolés pour rejoindre le réseau de transports en commun.

Si dans l'ensemble 8 personnes sur 10 vivant en centre-ville ou en périphérie se déplacent à pied, seulement 6 sur 10 des personnes vivant dans des lieux isolés le font, avec des différences entre les sous-populations : dans les lieux isolés, celles qui marchent le plus sont les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans, celles qui marchent le moins sont les personnes en situation de précarité âgées de 60 ans et plus. Ayant moins de solutions alternatives, les personnes qui vivent dans la précarité soit déploient une grande énergie pour surmonter l'éloignement en marchant, soit renoncent à se déplacer.

Graphique 16. Pratique de la marche à pied selon le lieu de résidence



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

« Beaucoup de trajets à pied. [Les personnes] ne savent pas comment avoir la carte Solidarité Transport ou une autre réduction. Pour l'instant pas de revenus donc impossible de payer les transports d'où difficultés pour trouver un emploi car pas mobile et grosse fatigue accumulée. » (Questionnaire rempli par un bénévole au nom d'une personne en situation de précarité.)

3.2 LA VOITURE, PRATIQUE MAIS CHÈRE

La voiture est le moyen de transport le plus pratique et celui qui donne la plus grande autonomie : il permet d'emmener des enfants ou d'autres personnes là où c'est nécessaire, de transporter des courses ou des objets encombrants, de se rendre dans des lieux peu ou mal desservis... Mais c'est un moyen de transport coûteux : achat, assurance, carburant, entretien, contrôle technique et stationnement se cumulent. Une bonne partie de ces frais subsiste même si on n'utilise pas sa voiture.

3.2.1 QUI DISPOSE D'UNE VOITURE ?

L'usage d'une voiture est très significativement différent dans les quatre sous-populations :

- ▶ 8 personnes de référence de 60 ans et plus sur 10 en possèdent une, elles en louent ou en empruntent une exceptionnellement.
- ▶ 6 personnes de référence de moins de 60 ans sur 10 possèdent une voiture, elles sont plus nombreuses que les précédentes à en louer ou à en emprunter.
- ▶ Un peu moins de 6 personnes en situation de précarité âgées de 60 ans et plus sur 10 possèdent une voiture, elles n'en louent ou n'en empruntent qu'exceptionnellement.
- ▶ Les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans sont les plus privées de voiture : 4 sur 10 seulement en possèdent une ; elles en empruntent parfois mais n'en louent pour ainsi dire jamais.

Que ce soit dû à l'inactivité ou à l'âge, les inactifs n'ont pas, en général, l'habitude de la location ou de l'emprunt, contrairement aux plus jeunes chez qui ces pratiques se développent.

Tableau 31. Disposez-vous d'une voiture ?

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Oui, vous en possédez	59,5 %	40,0 %	82,5 %	56,1 %
Oui, vous en louez	1,4 %	0,7 %	0,9 %	0,2 %
Oui, en prêt	4,8 %	3,3 %	0,3 %	1,2 %
Non	34,3 %	56,0 %	16,3 %	42,5 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

La possession d'une voiture selon le lieu de résidence est aussi révélatrice : les personnes de référence, particulièrement les plus jeunes, qui vivent dans un lieu isolé sont beaucoup plus nombreuses à avoir une voiture que lorsqu'elles vivent en ville ; pour les personnes en situation de précarité, l'écart selon le lieu de résidence est bien

moindre. On peut en déduire que ne pas avoir de voiture est un choix pour les personnes de référence qui peuvent s'en passer lorsqu'elles vivent dans un lieu bien desservi ; les personnes en situation de précarité n'ont pas ce choix.

Tableau 32. Possession d'une voiture selon le lieu de résidence

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Centre ou périphérie	60,5 %	39,9 %	82,6 %	55,9 %
Lieu isolé	77,6 %	43,9 %	92,9 %	61,7 %
Différence	+ 17,1	+ 4,0	+ 10,3	+ 5,8

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Lecture : 60,5 % des personnes de référence de moins de 60 ans vivant dans le centre ou la périphérie d'une commune ont une voiture contre 77,6 % lorsque ces mêmes personnes vivent dans un lieu isolé, soit une différence de + 17,1 points.

3.2.2 LE BUDGET VOITURE EST ESTIMÉ PAR L'ONPES À 295 € PAR MOIS

Dans l'étude sur les budgets de référence de l'ONPES, « la majorité des groupes de discussion s'est accordée sur la nécessité de posséder une voiture, pour 4 raisons principales :

- ▶ les courses hebdomadaires au supermarché, étant donné que la livraison des courses est chère ;
- ▶ le travail (si éloigné du centre-ville) ;
- ▶ les loisirs, les sorties (y compris avec les enfants) ;
- ▶ les vacances.

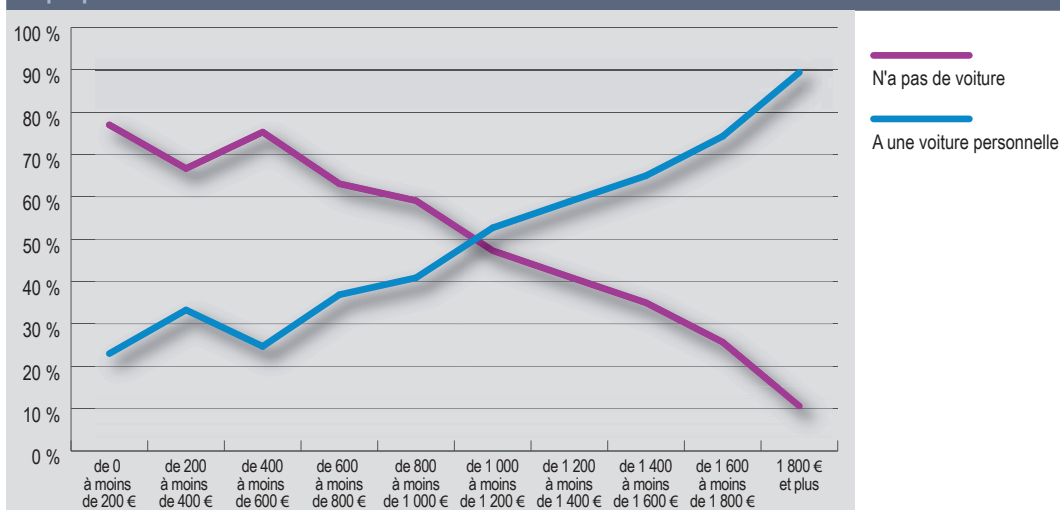
La voiture paraît particulièrement importante pour la vie sociale, notamment pour maintenir un lien avec les amis (pour les actifs notamment) et avec les petits-enfants (pour les retraités) sans avoir à "dépendre" des transports en commun (la notion d'indépendance a été utilisée à plusieurs reprises par les groupes) : "se rendre plus facilement chez des amis sans changer 3 fois de bus". Le type de véhicule a été décrit de façon assez précise. L'ensemble des groupes ont choisi un véhicule type Renault Clio, acheté d'occasion [...]»²⁸.

Le budget voiture est estimé à 295 € par mois pour une personne seule active²⁹ : achat mensualisé (133 €) + carburant (85 €) + entretien et assurance mensualisés (49 €) + stationnement (28 €).

3.2.3 DE QUEL REVENU FAUT-IL DISPOSER POUR AVOIR UNE VOITURE ?

Dans l'enquête Mobilité 2015, le seuil de revenu à partir duquel plus de la moitié des personnes, toutes sous-populations confondues, a une voiture est de 1 000 € et ce seuil est identique pour les personnes en situation de précarité et les personnes de référence.

Graphique 17. Possession d'une voiture selon le niveau de revenu



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

68 % des personnes de référence de moins de 60 ans ont un revenu mensuel supérieur ou égal à 1 000 € et c'est le cas aussi de 87 % des personnes de référence plus âgées ; ce n'est le cas que de 34 % des personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans et de 57 % des personnes en situation de précarité plus âgées. Les personnes de référence, surtout les plus jeunes, peuvent avoir des revenus modestes et les personnes en situation de précarité les

²⁸ Crédoc et IRES, « Budgets de référence ONPES. Étude réalisée à la demande de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) », rapport final, juillet 2014, p. 99. http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/ONPES_CREDOC_RAPPORT_FINAL.pdf

²⁹ Seule la dépense de carburant varie un peu entre actifs et inactifs, selon qu'il s'agit d'un couple ou d'une personne seule et selon qu'il existe ou non des enfants.

plus jeunes ont des revenus encore plus faibles ; les personnes en situation de précarité plus âgées ont des revenus dans l'ensemble supérieurs et sont effectivement plus nombreuses à posséder une voiture que les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans.

Le budget voiture de l'ONPES, calculé au plus juste, représente 30 % du revenu seuil de 1 000 €, une part supérieure si le revenu est moindre, ce qui n'est pas soutenable. La voiture peut pourtant être une nécessité absolue quand aucune autre solution n'existe, il faut donc économiser sur tout ce qui est possible, coût d'achat et d'entretien en particulier, avec les risques que cela comporte. Il existe des circuits de remise en état et de revente à bas prix de véhicules anciens, certains associatifs, qui sont une solution intéressante au problème de la mobilité. Il faut cependant être prudent car certains de ces circuits ne garantissent aucunement la sécurité des véhicules vendus : « Des experts automobiles et des garagistes franciliens viennent d'être mis en examen, soupçonnés d'avoir remis en circulation plus de 5 000 véhicules gravement endommagés. [...] Trois experts automobiles franciliens ainsi que plusieurs garagistes ont été interpellés et mis en examen. En trois ans, ils auraient délivré 5 014 faux certificats de remise en circulation pour des VGE, des véhicules gravement endommagés, et donc potentiellement dangereux revendus ensuite sur internet ou dans des garages. » (*Le Parisien - Aujourd'hui en France* repris par France Info le 8 juillet 2015).

Le critère de pollution est aussi un problème. Pour des raisons de qualité de l'air, le diesel est devenu plus cher et les voitures diesel sont pénalisées, alors qu'elles ont été fortement encouragées pendant un temps. Quelle que soit leur envie d'avoir une voiture « propre », les personnes en situation de précarité n'ont pas les moyens d'acquérir ce type de véhicule et la prime à la casse ne peut suffire pour les aider à changer de voiture. Elles sont donc pénalisées de toutes les façons, sans pouvoir remédier à la situation.

Une question de l'enquête porte précisément sur la lutte contre la pollution dans le domaine des transports : une majorité des personnes interrogées se dit sensible à la question, mais moins de la moitié chez les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans, qui n'ont pas les moyens d'y faire attention, pour qui ça ne fait pas partie des priorités et qui souhaiteraient que les services publics les aident à acquérir des véhicules moins polluants : la qualité de l'air est l'affaire de tous.

Tableau 33. Attitude par rapport à la pollution dans les transports

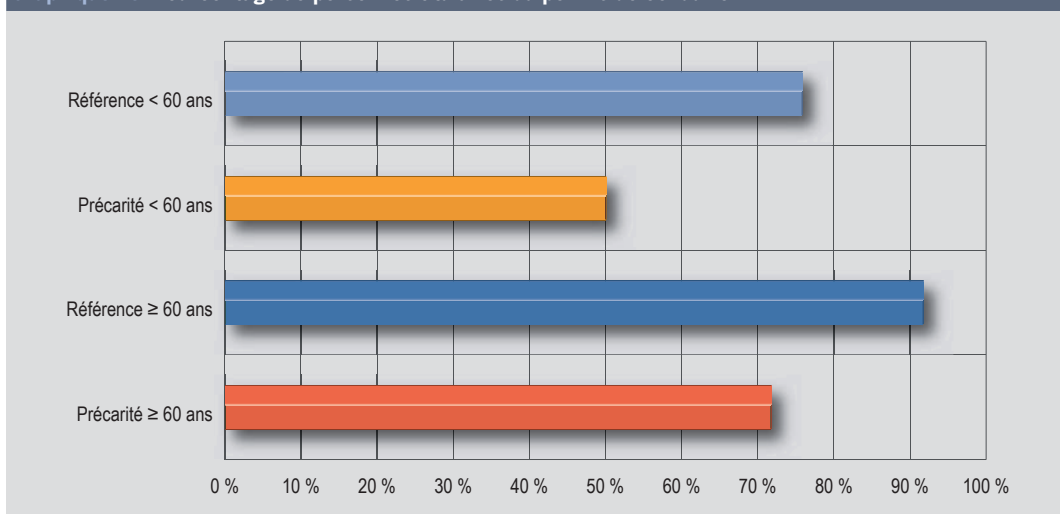
	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Cela vous préoccupe et vous y faites attention	55,6 %	41,7 %	60,4 %	52,2 %
Cela vous préoccupe mais vous n'avez pas les moyens financiers d'y faire attention	22,5 %	29,8 %	10,6 %	21,2 %
Cela ne fait pas partie de vos priorités	13,8 %	25,3 %	13,9 %	18,5 %
Vous trouvez que les services publics doivent proposer des aides financières pour acquérir des véhicules moins polluants	30,0 %	33,6 %	21,1 %	25,6 %
Vous trouvez que les services publics doivent investir dans des transports en commun moins polluants	45,3 %	40,3 %	43,6 %	42,8 %
Vous trouvez que les services publics doivent en premier lieu développer l'offre de transports, qu'ils soient polluants ou non	17,7 %	17,7 %	17,6 %	24,0 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.
Nota : plusieurs réponses sont possibles.

D'après le tableau 31, la location de voiture n'est pas une solution de substitution répandue chez les personnes interrogées, mais de nouvelles pratiques se développent très rapidement par le biais d'internet en particulier. Les personnes jeunes, plus familiarisées avec internet et la notion de partage, sont les premières à en bénéficier. La pratique du prêt de voiture est un peu plus courante, mais emprunter la voiture de parents ou d'amis ne peut être une solution permanente et présente des contraintes (« *Je dois tenir compte de l'emploi du temps de la personne qui me prête le véhicule* »), et il faut avoir des parents ou amis propriétaires de voiture, ce qui est moins souvent le cas des personnes en situation de précarité.

3.2.4 LE PERMIS DE CONDUIRE EST COÛTEUX

Condition indispensable à l'utilisation d'une voiture : le permis de conduire. Les actifs, plus jeunes, sont moins nombreux à avoir le permis que les inactifs. La différence entre personnes de référence et personnes en situation de précarité est nette.

Graphique 18. Pourcentage de personnes titulaires du permis de conduire

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

« Le prix du permis en France est aujourd'hui en moyenne de 1 600 euros, selon le rapport Gilbert de 2014. Cette moyenne révèle pourtant d'importantes disparités. En effet, ce coût est plus modéré pour ceux qui optent notamment pour la conduite accompagnée et peut aller jusqu'à 3 000 euros pour ceux qui échouent au premier passage après un apprentissage classique³⁰. » Cet investissement est bien souvent hors de portée des personnes à revenus modestes, or le permis peut figurer dans les critères d'embauche. Pour accéder à la conduite accompagnée, moins chère, il faut que les parents disposent d'une voiture, ce qui en écarte beaucoup de jeunes en situation de précarité. Le permis à 1 euro par jour est en fait un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État, mais le candidat est tenu de rembourser le capital prêté, dont le montant est celui du permis normal.

La voiture, dans certains environnements et certaines circonstances, semble indispensable, mais il existe aussi des moyens de transport alternatifs.

3.3 LE DEUX-ROUES MOTORISÉ EST PEU RÉPANDU

C'est une solution utilisée principalement par les moins de 60 ans et surtout les personnes en situation de précarité vivant dans un lieu isolé. Les coûts sont de même nature que pour la voiture (achat, assurance, carburant, entretien et aussi parfois permis) mais d'un montant bien moindre. L'usage du deux-roues est peu répandu auprès des personnes de l'enquête.

Tableau 34. Utilisation de deux-roues motorisé selon le lieu de résidence

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Centre ou périphérie	8,2 %	6,2 %	2,4 %	2,7 %
Lieu isolé	6,9 %	13,2 %	1,0 %	2,2 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

3.4 LE VÉLO, MOYEN DE TRANSPORT OU DE LOISIRS ?

Le vélo est une solution indépendante à faible coût, valable surtout pour des courtes distances. Il est de plus en plus utilisé en ville où le développement des vélos en libre-service est une bonne alternative à la voiture et aux transports en commun. Cependant il n'est pas encore considéré comme un moyen de déplacement à part entière : « Absent de la liste des modes de déplacements dans le questionnaire du recensement 2011 de l'Insee, le vélo souffre d'abord d'une approche culturelle confondant d'une part vélo et loisirs et d'autre part vélo et deux-roues motorisés, avec une surestimation chronique du risque routier correspondant. Les services et infrastructures associés sont par ailleurs lacunaires dans la plupart des territoires hors urbain dense³¹. »

³⁰ <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-du-permis-de-conduire>

³¹ « Mobilité inclusive, la mobilité accessible à tous », rapport 2013 (synthèse) : « Mobilité, insertion et accès à l'emploi. Constats et perspectives ». Étude réalisée par le cabinet Auxilia, à la demande de Voiture & co et de Total, avec le soutien d'un comité d'orientation dont fait partie le Secours Catholique.

Tableau 35. Utilisation du vélo selon le lieu de résidence

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Centre ou périphérie	51,8 %	28,6 %	31,2 %	21,2 %
Lieu isolé	46,6 %	33,1 %	24,7 %	15,2 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Les personnes de référence de moins de 60 ans sont les premières utilisatrices de vélo et elles l'utilisent plus en ville qu'à la campagne. Pour les personnes de référence, quel que soit leur âge, le vélo est une alternative aux autres moyens de transport urbains. Mais pour les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans, il semble qu'il soit davantage une solution à l'éloignement. Quant aux personnes en situation de précarité plus âgées, elles utilisent beaucoup moins le vélo, encore moins lorsqu'elles vivent dans des lieux isolés : pour elles, ce n'est pas une solution à l'éloignement. Certaines d'entre elles, de plus, n'ont jamais appris à faire du vélo.

S'il peut être une solution pour rejoindre les transports en commun, le vélo n'est pas toujours simple d'utilisation. On risque de se le faire voler si on le laisse sur place et de n'avoir pas le droit de l'emporter : « *Trop peu acceptent que l'on monte avec un vélo, même pliant.* » « *Le faible aménagement de pistes cyclables et de gardiennage des vélos constitue une limitation.* »

3.5 LES SERVICES COLLECTIFS ET AUTRES MODES ALTERNATIFS

Des services collectifs peuvent être organisés localement, mais leur fréquence dans l'enquête est faible et on ne peut pas en dire grand-chose globalement. Ils sont utilisés, lorsqu'ils existent, par tous sauf les personnes de référence de 60 ans et plus qui, rappelons-le, sont les plus nombreuses à avoir une voiture. Peu répandus encore, ils sont adaptés aux besoins locaux et devraient se développer.

D'autres modes alternatifs sont encore moins représentés dans l'enquête et on ne peut que les mentionner : taxis traditionnels, mais aussi taxis informels, transport à la demande, véhicules sanitaires légers (VSL), ambulances...

3.6 LE COVOITURAGE, SPONTANÉ OU ORGANISÉ

Sous le terme de covoiturage, les répondants ont mis des pratiques diverses comme le montrent les détails ajoutés par certains : cela inclut en particulier des services rendus à l'intérieur d'une même famille ou entre amis (emmener sa mère à un rendez-vous, faire des courses ensemble, etc.). Il n'y a pas toujours partage des coûts, mais c'est toujours une forme de mutualisation du véhicule. Et la réciprocité peut s'exercer par des services rendus dans un autre domaine. Le covoiturage peut donc être spontané ou organisé par l'intermédiaire d'internet ou des associations. En matière d'autonomie, il peut être contraignant et mal adapté à des horaires de travail, surtout s'ils sont décalés.

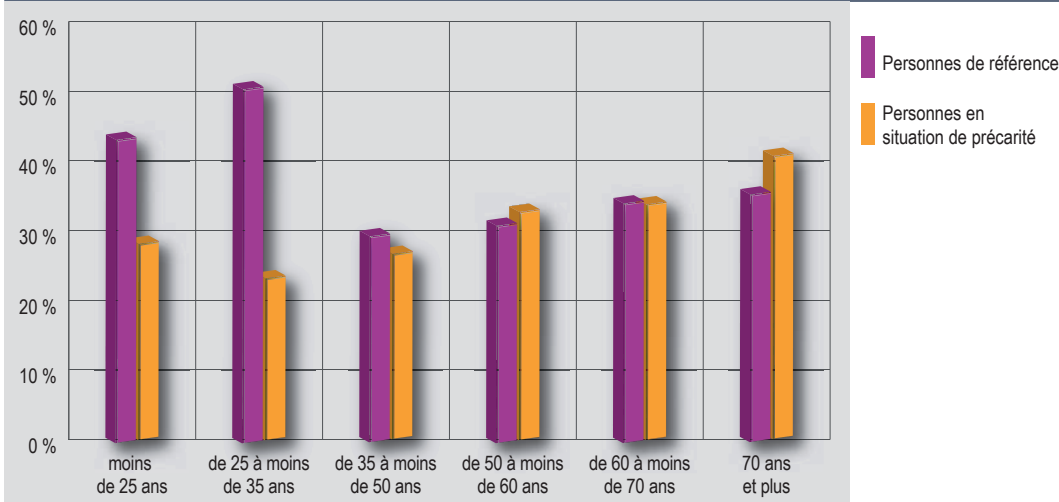
Dans l'enquête, un tiers des personnes pratiquent le covoiturage comme chauffeurs ou comme passagers. Les personnes de référence de 60 ans et plus sont les plus nombreuses à disposer d'une voiture et ce peut être une des formes de leur bénévolat lorsqu'elles le pratiquent comme chauffeurs. Les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans sont celles qui pratiquent le moins le covoiturage.

Tableau 36. Pratique du covoiturage

		Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Oui	Comme chauffeur uniquement	4,4 %	3,3 %	8,0 %	5,3 %
	Comme passager uniquement	14,9 %	18,1 %	7,6 %	19,0 %
	Les deux	17,1 %	6,8 %	19,5 %	14,2 %
	Total oui	36,4 %	28,2 %	35,1 %	38,5 %
Non		63,6 %	71,8 %	64,9 %	61,5 %
Total		100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Lecture : 4,4 % des personnes de référence de moins de 60 ans pratiquent le covoiturage comme chauffeurs uniquement.

Les deux tranches d'âge retenues pour définir les sous-populations sont trop larges pour mettre en évidence le phénomène récent qu'est le covoiturage organisé et la façon différente dont il peut être utilisé, car les jeunes de référence l'utilisent beaucoup plus que les jeunes en situation de précarité.

Graphique 19. Pratique du covoiturage selon l'âge

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Les services internet de covoiturage attirent beaucoup de jeunes, mais il faut avoir un accès à internet et être familiarisé avec ces services. Or plusieurs réponses ouvertes dans l'enquête signalent que la personne interrogée n'a pas accès à internet. Une question porte précisément sur l'intérêt de l'utilisation d'internet dans l'organisation des déplacements (tableau 37).

Tableau 37. Voyez-vous un intérêt à utiliser internet pour organiser vos déplacements ?

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Oui, l'utilisation d'internet vous est familière et vous y voyez un intérêt dans l'organisation de vos déplacements	74,9 %	51,7 %	62,3 %	37,2 %
Oui, si quelqu'un vous accompagne dans les démarches	6,3 %	11,1 %	9,1 %	10,9 %
Non	18,8 %	37,2 %	28,6 %	51,9 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Lecture : 74,9 % des personnes de référence de moins de 60 ans sont familiarisées avec internet et y voient un intérêt dans l'organisation de leurs déplacements.

L'utilisation d'internet pour les déplacements est d'abord le fait des personnes de référence les plus jeunes. Les personnes en situation de précarité y recourent aussi mais dans une moindre mesure, et pratiquent plutôt sans doute le covoiturage informel avec des parents ou voisins.

3.7 LES TRANSPORTS EN COMMUN

Après avoir étudié les modes de transport les plus souples quant à leur utilisation, nous en venons aux transports en commun. Entrent dans cette catégorie surtout les transports quotidiens (bus, tram, métro, RER, TER) mais aussi ponctuellement TVG et avion, pour rendre visite à la famille.

3.7.1 VILLES ET PÉRIPHÉRIES SONT EN GÉNÉRAL BIEN DESSERVIES

Les transports en commun ne sont pas répartis sur tout le territoire : les villes et leurs périphéries sont en général bien desservies, mais de nombreuses communes restent à l'écart des circuits. Le logement est moins cher dans ces lieux plus reculés, mais les déplacements peuvent y être plus compliqués et plus chers.

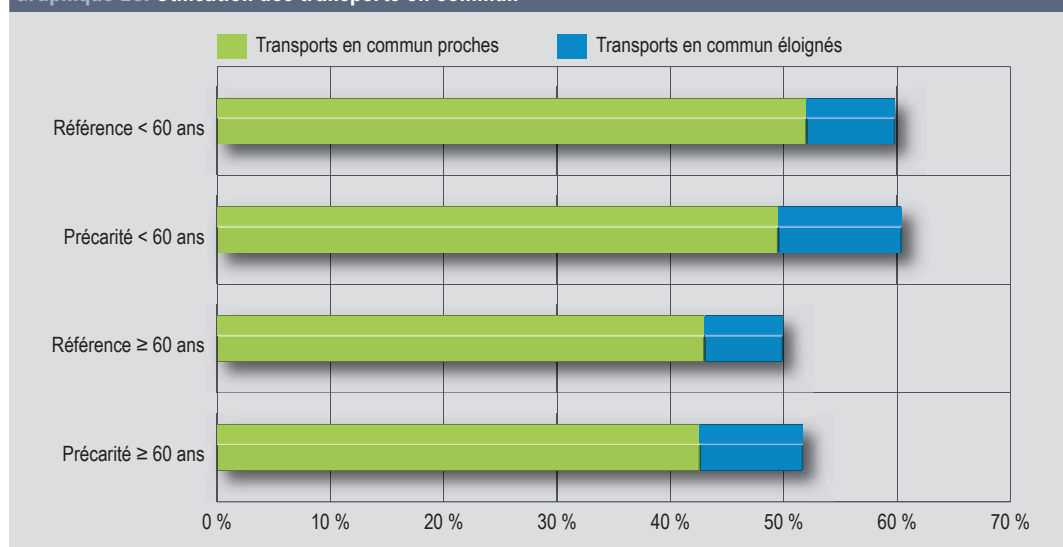
D'après les réponses à l'enquête, les trois quarts des personnes qui habitent en centre-ville ou en périphérie disposent de transports en commun à moins de dix minutes à pied de chez elles, un quart seulement dans les lieux isolés.

3.7.2 LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ UTILISENT DAVANTAGE LES TRANSPORTS EN COMMUN, MÊME LORSQU'ILS SONT ÉLOIGNÉS

Six personnes de moins de 60 ans sur dix utilisent les transports en commun, sans différence notable selon qu'elles sont ou non en situation de précarité, contre cinq personnes plus âgées sur dix. La différence entre les personnes en

situation de précarité et les personnes de référence apparaît dans l'utilisation des transports en commun lorsqu'il n'y en a pas à proximité : les personnes en situation de précarité sont plus nombreuses à surmonter cet obstacle de distance, alors que les personnes de référence utilisent plus souvent leur voiture dans cette circonstance.

Graphique 20. Utilisation des transports en commun



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

3.7.3 RELATIVEMENT PEU DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRE D'AIDES OU DE RÉDUCTIONS

Le coût des transports en commun varie fortement selon les lieux et selon qu'on les utilise tous les jours ou non, l'enquête n'apporte pas de précisions sur ce sujet. Elle en donne en revanche sur les abonnements : un quart seulement des personnes de moins de 60 ans, en situation de précarité ou non, ont un abonnement (13% et 15% des personnes plus âgées). L'enquête donne aussi des informations sur la perception d'aides ou de réductions (tableau 38) :

- Un peu plus du quart des moins de 60 ans, en situation de précarité ou non, perçoit une aide : cette aide est souvent versée par l'employeur dans le cas des personnes de référence qui bénéficient aussi parfois d'aides en fonction de leurs ressources. Les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans sont plus souvent en recherche d'emploi qu'en emploi et bénéficient peu d'aides d'un employeur, mais elles sont les plus nombreuses à percevoir des aides en fonction de leurs ressources. Elles sont aussi les plus nombreuses à ne pas savoir si elles ont droit à une aide, ce qui pose la question de l'information adaptée aux personnes concernées.
- Les aides ou réductions dont bénéficient les personnes de 60 ans et plus découlent principalement de leur âge. Les aides, lorsqu'elles existent, sont évidemment appréciées : « Le transport en commun que j'utilise (environ 1 fois/mois) est le train auquel j'ai accès gratuitement (en Midi-Pyrénées) en raison de mon inscription à Pôle emploi et de ma très faible indemnisation Assedic. J'apprécie beaucoup grâce à cela de pouvoir me rendre à Toulouse : soins médicaux, formations, visites musées, conférences, etc. »

Tableau 38. Perception d'une aide financière pour les transports en commun

		Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Oui	En raison de votre situation familiale	4,6%	4,4%	1,7%	1,5%
	En raison de votre âge	3,4%	2,9%	11,0%	12,2%
	En raison de vos ressources financières	8,1%	17,9%	2,1%	7,0%
	En provenance de votre employeur	10,9%	2,6%	1,5%	0,2%
	Total oui	27,0%	27,8%	16,3%	20,9%
Non		65,6%	62,4%	81,0%	72,5%
Vous ne savez pas si vous pouvez en bénéficier		7,4%	9,8%	2,7%	6,6%
Total		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

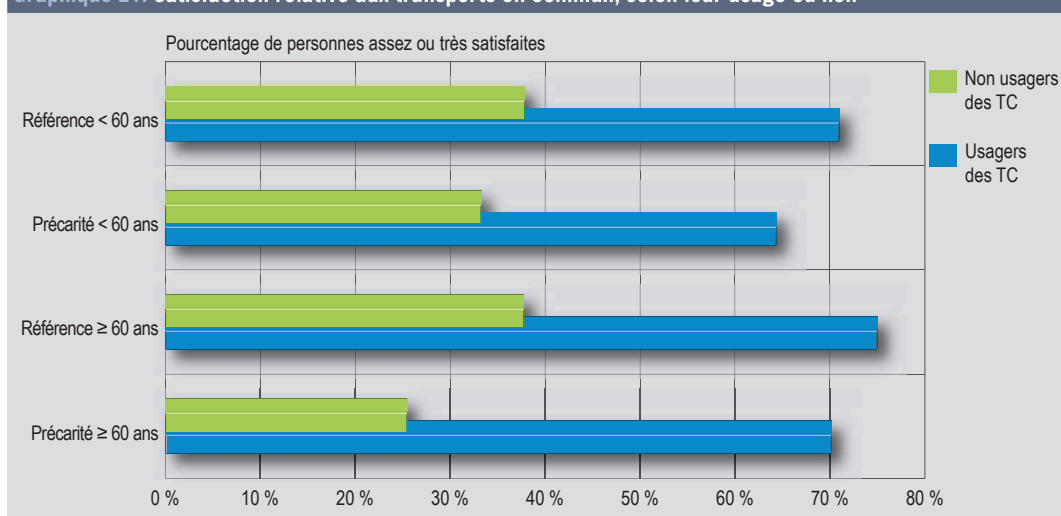
Lecture : 4,6% des personnes de référence de moins de 60 ans ont une aide ou une réduction de prix en raison de leur situation familiale.

Le coût médian de l'abonnement mensuel restant à la charge de la personne est de 20 € dans tous les cas.

3.7.4 LES USAGERS DES TRANSPORTS EN COMMUN EN SONT SATISFAITS, LES NON-USAGERS BEAUCOUP MOINS

Plusieurs questions évaluent la satisfaction par rapport à la proximité de transports en commun, leur fréquence, la diversité des trajets proposés, leur coût et les informations disponibles. On peut constituer à partir de tous ces indices un indicateur global de satisfaction des transports en commun. La satisfaction prédomine chez tous les usagers : 7 sur 10 sont très ou assez satisfaits, un peu moins parmi les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans. Mais chez les non-usagers, la satisfaction est bien plus faible et les personnes en situation de précarité sont les moins satisfaites : on peut penser que cette insatisfaction n'est pas due à la méconnaissance des non-usagers, mais qu'elle est la cause de leur non-utilisation des transports en commun. Les personnes en situation de précarité sont d'autant plus insatisfaites qu'elles auraient vraiment besoin de transports en commun, faute de solution alternative. Si elles ne les utilisent pas, c'est parce que c'est absolument impossible, c'est alors une vraie contrainte.

Graphique 21. Satisfaction relative aux transports en commun, selon leur usage ou non



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Lecture : 71 % des personnes de référence de moins de 60 ans qui utilisent les transports en commun (TC) en sont assez ou très satisfaites ; cette proportion tombe à 38 % chez les non-utilisateurs.

En détaillant les motifs d'insatisfaction liés aux transports en commun sans tenir compte de l'usage ou non de ces transports, il apparaît que les personnes en situation de précarité sont plus insatisfaites que les personnes de référence, dans tous les domaines cités (tableau 39). Le plus insuffisant pour tous est la fréquence des passages et la diversité des trajets proposés ; viennent ensuite l'information et les tarifs. La proximité arrive en dernier, comme si les personnes trouvaient normal de se déplacer un peu pour rejoindre le réseau. Le problème des transports en commun n'est pas d'abord leur coût, mais leur insuffisance par rapport aux besoins. La plus grande dépendance aux transports en commun des personnes en situation de précarité, surtout les plus jeunes, explique leur plus grande insatisfaction.

Tableau 39. Motifs d'insatisfaction

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Fréquence des passages	49,7%	55,5%	45,4%	50,7%
Diversité des trajets	49,5%	53,6%	47,5%	52,8%
Information	39,8%	46,8%	40,7%	49,2%
Tarifs	43,3%	47,1%	36,0%	39,6%
Proximité	28,0%	36,1%	32,9%	40,7%

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Lecture : 49,7 % des personnes de référence de moins de 60 ans estiment que la fréquence de passage des transports en commun est insuffisante.



© SEBASTIEN LE CLEZIO / SC-CF

Il faut noter que les personnes en situation de précarité sont plus nombreuses à trouver les informations disponibles insuffisantes, surtout les plus âgées (le manque d'information a aussi été pointé par rapport aux réductions et aides possibles). L'information parfois n'existe pas : *« J'ai du mal à me repérer dans les transports car je n'ai pas de cartes qui expliquent quelles correspondances je peux prendre. Il faudrait superposer plan bus avec plan métro. »* Parfois aussi l'information est difficilement compréhensible. De fait, à la question « Trouvez-vous qu'il est facile d'utiliser un plan, de vous repérer dans les transports en commun qui sont à votre disposition ? », la réponse est oui pour :

- ▶ 77,0 % des personnes de référence de moins de 60 ans ;
- ▶ 74,2 % des personnes de référence de 60 ans et plus ;
- ▶ 63,8 % des personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans ;
- ▶ 63,1 % des personnes en situation de précarité âgées de 60 ans et plus.

Les personnes en situation de précarité sont ainsi un peu moins à l'aise dans le maniement des plans et des horaires. Les questions ouvertes mentionnent aussi le manque d'information sur d'autres aspects, comme la possibilité d'utiliser un même ticket de bus ou de tram en cas de changement. Parfois aussi, c'est l'incompréhension qui domine : *« Je ne comprends pas pourquoi on paye deux euros pour un ticket dans le bus alors que le prix normal c'est un euro soixante-dix et en plus il est valable pour une heure trente normalement alors que là non. Il faudrait mettre des machines aux arrêts de bus comme ça on peut acheter des tickets moins chers. Surtout que moi par exemple je n'ai pas de cartes et pas de station de métro ou de RER juste à côté de chez moi alors je dois souvent prendre ces tickets à deux euros et par mois ça revient très cher. »*

4. LES RESTRICTIONS DE MOBILITÉ ET LEURS CONSÉQUENCES

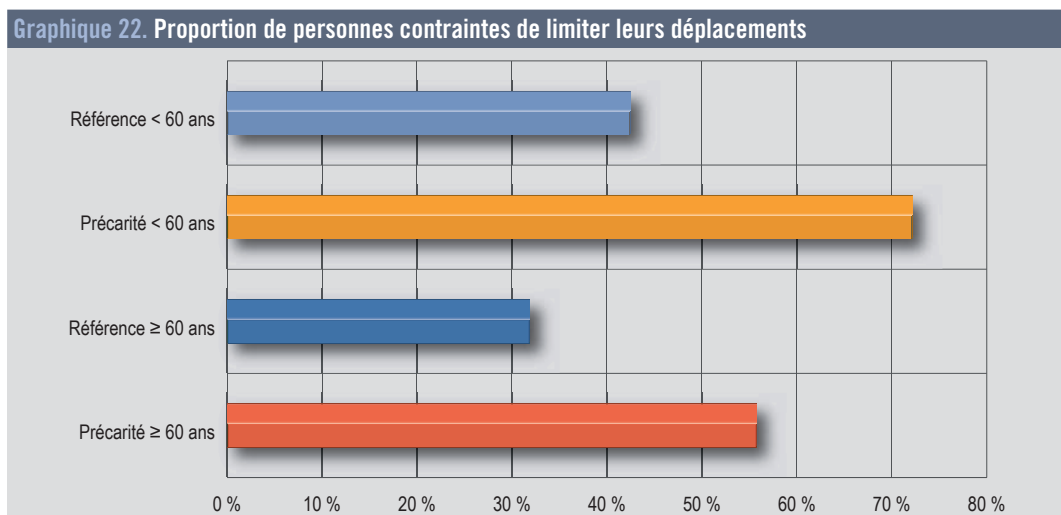
À toutes les étapes précédentes, nous avons vu apparaître des contraintes sur la mobilité que nous rappelons ici :

- ▶ Habiter un lieu isolé ;
- ▶ Ne pas avoir de voiture ;
- ▶ Ne pas pouvoir emprunter une voiture ;
- ▶ Ne pas pouvoir recourir au covoiturage ;
- ▶ Devoir économiser sur le budget voiture ;
- ▶ Ne pas avoir le permis ;
- ▶ Ne pas disposer d'internet pour organiser ses déplacements ;
- ▶ Ne pas avoir d'autre solution que les transports en commun ou la marche à pied.

Toutes ces contraintes ont une solution financière et pèsent donc plus lourd sur les personnes en situation de précarité. Des solutions non financières existent pourtant et tendent à se développer, elles nécessitent souvent un accès à internet ou, si elles sont locales, une information claire destinée aux usagers.

4.1 LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ SONT PLUS CONTRAINTES DE LIMITER LEURS DÉPLACEMENTS

À la question « Vous sentez-vous contraint de limiter vos déplacements ? », un peu plus de la moitié des personnes interrogées dans le cadre de notre enquête répondent oui, mais les différences entre sous-populations sont importantes : les personnes en situation de précarité sont beaucoup plus contraintes que les personnes de référence et les moins de 60 ans plus encore que les plus âgés.



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Lecture : 42,5 % des personnes de référence de moins de 60 ans sont contraintes de limiter leurs déplacements.

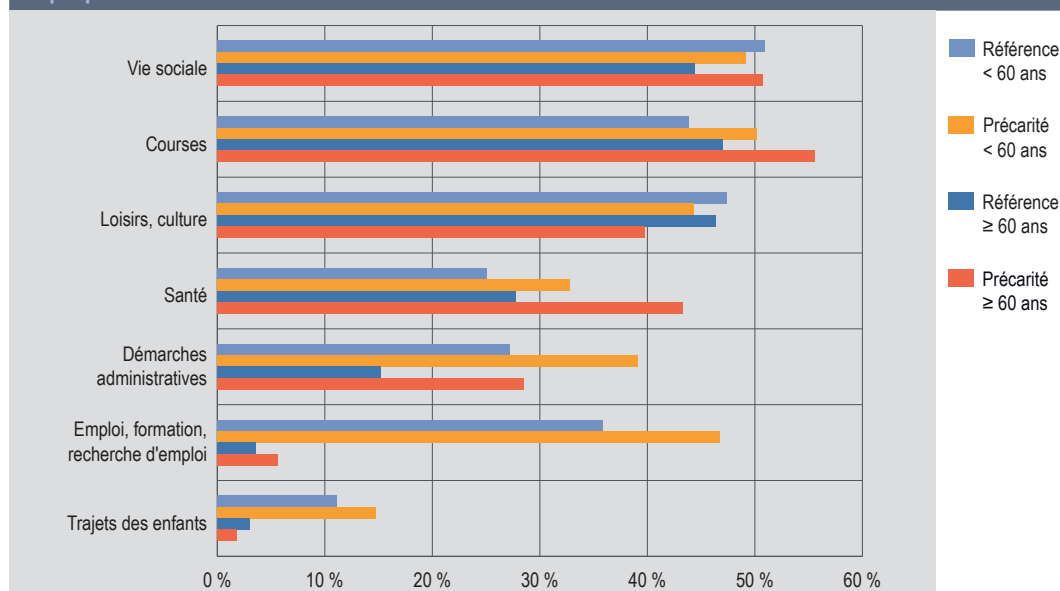
4.2 LA VIE SOCIALE, PREMIER DOMAINE TOUCHÉ PAR LES RESTRICTIONS DE MOBILITÉ

- ▶ Le graphique 23 montre la fréquence des contraintes selon le domaine et le type de personnes. Le premier domaine de contrainte est la vie sociale : rendre visite à des membres de la famille ou à des amis est difficile quand ils habitent loin. Toutes les catégories sont touchées dans ce domaine, les personnes de référence les plus âgées un peu moins que les autres.
- ▶ Presque aussi souvent mentionnées, les restrictions pour faire les courses : le développement de centres commerciaux pratiquant des prix attractifs en périphérie des villes et la disparition des petits commerces de proximité modifient les habitudes dans ce domaine. Beaucoup de centres commerciaux ne sont accessibles qu'en voiture.
- ▶ Les restrictions dans le domaine des loisirs et de la culture sont fréquentes mais elles touchent plus les personnes de référence que les personnes en situation de précarité. Beaucoup de loisirs et de sorties culturelles ont un coût et, dans un budget très serré, le poste loisirs a tendance à disparaître, comme on l'a vu dans la première partie de ce rapport, lors du rapprochement des budgets des personnes accueillies avec les budgets de référence de l'ONPES : « Les enfants n'ont pas de loisirs car c'est trop cher et les transports en commun sont trop chers tant pour

eux que pour moi. » Les restrictions sur les loisirs ne sont pas uniquement liées aux déplacements, mais tiennent aussi au coût des loisirs eux-mêmes : les personnes en situation de précarité les signalent donc relativement peu dans l'enquête, comme si cela faisait moins partie de leur vie. Pour les personnes de référence, il peut s'agir de sorties du week-end ou du soir où les transports en commun circulent peu ou pas du tout.

- ▶ Seuls les moins de 60 ans évoquent de façon significative les restrictions de mobilité dans le domaine de l'emploi ou de la recherche d'emploi, les personnes en situation de précarité sont là encore plus souvent contraintes que les personnes de référence. Au paragraphe 5.1, nous étudierons plus précisément la mobilité liée à l'emploi.
- ▶ Les démarches administratives sont un domaine de forte contrainte pour les personnes en situation de précarité : certains étrangers ont à se rendre en préfecture, d'autres doivent faire des démarches pour obtenir des aides ou aller à la Sécurité sociale... Beaucoup de démarches peuvent se faire par internet, encore faut-il y avoir accès. On peut aussi, en théorie, utiliser le téléphone, mais les répondeurs automatiques qui trient les demandes sont bien souvent difficilement compréhensibles, voire affolants. Beaucoup préfèrent se déplacer et avoir affaire à un interlocuteur avec qui ils peuvent s'expliquer.
- ▶ Dans le domaine de la santé, les personnes en situation de précarité les plus âgées sont particulièrement contraintes. La généralisation du tiers payant peut permettre à ces personnes de consulter plus près de chez elles, mais pour se rendre à l'hôpital, c'est plus difficile. Dans certains cas, elles peuvent utiliser des VSL, mais pas toujours. D'autre part, « *c'est difficile d'avoir plusieurs rendez-vous le même jour lorsqu'il y a plusieurs examens à pratiquer.* » Problèmes de santé et coût des transports se cumulent : « *En attente de la CMU. En attendant, ticket plein tarif, c'est trop cher donc à la place des transports, je marche beaucoup, mais le médecin m'a conseillé d'arrêter les activités physiques (problèmes de santé).* »
- ▶ Les trajets des enfants sont évoqués surtout par les moins de 60 ans, les autres n'ayant la plupart du temps pas d'enfant au foyer. Ce n'est pas un domaine de contrainte fort, peut-être parce qu'il existe parfois des solutions locales de transport scolaire ou d'entraide entre parents, mais plus probablement parce qu'il est impossible de réduire ces déplacements : « *Les trajets sont compliqués, de plus j'habite loin de l'école. Trop de changements de transports, ce qui fatigue.* »

Graphique 23. Domaines de contrainte relatifs à la mobilité



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Lecture : 50,9 % des personnes de référence de moins de 60 ans sont contraintes de limiter leurs déplacements relatifs à la vie sociale.

4.3 LA PREMIÈRE RAISON DE LIMITER LES DÉPLACEMENTS EST D'ORDRE FINANCIER

Les raisons des contraintes sont regroupées dans le tableau 40. Plusieurs raisons peuvent exister simultanément et le nombre moyen de raisons évoquées qui figure à la fin du tableau est encore un indicateur de contrainte : les moins contraints sont les personnes de référence de 60 ans et plus, les plus contraints sont les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans. Plusieurs thèmes déjà évoqués dans les motifs de déplacement et les domaines de contrainte reviennent dans cette question.

- ▶ La première contrainte pour presque toutes les personnes interrogées est d'ordre financier et les personnes en situation de précarité qui ont moins de 60 ans sont de loin les plus contraintes pour cette raison : coût de la voiture, de l'essence, des transports en commun, se heurtent surtout, mais pas seulement, à l'insuffisance des ressources. Beaucoup de personnes de référence signalent, en effet, que bien qu'ayant des ressources confortables, elles soutiennent leurs enfants : « *J'ai une bonne retraite mais j'aide beaucoup (trop !) ma fille qui a quatre enfants à payer un gros crédit (du temps où elle avait un commerce), son assurance voiture, etc. Comme veuf, je suis assommé d'impôts. Avec ce qui reste je dois faire attention !* »
- ▶ Les problèmes d'organisation des déplacements et l'inadéquation des transports en commun par rapport aux besoins font l'objet de nombreuses explicitations : desserte rare ou inexistante, pas de bus le soir ou le week-end, correspondances compliquées et difficiles, pas de liaisons de banlieue à banlieue, trop de changements, horaires qui ne correspondent pas (travail et crèche, travail et administrations, etc.), pas toujours fiables en cas de retards, grèves ou intempéries, beaucoup de temps perdu à attendre, information insuffisante, mais aussi accès difficile pour une personne avec une poussette ou handicapée.
- ▶ Tous les types de population mentionnent à égalité l'éloignement géographique : l'éclatement des familles est une première forme de cet éloignement (« *mes enfants vivent à 850 km et je ne les rencontre qu'une fois par an* »), surtout quand la famille habite dans un département d'outre-mer ou dans le pays d'origine. Lorsque les familles se séparent, le conjoint qui n'a pas la garde des enfants peut être éloigné et avoir du mal à les rejoindre. On retrouve sous une autre forme la vie sociale, évoquée comme premier domaine de contrainte. Mais l'éloignement, lorsqu'il est explicité, est aussi celui de l'hébergement par rapport aux administrations et employeurs (personnes logées par le 115), des commerces et services, ou des transports en commun les plus proches.
- ▶ Les « problèmes médicaux » sont évoqués et explicités par un tiers des personnes en situation de précarité âgées de 60 ans et plus : difficultés à marcher, fatigue, problèmes cardiaques, arthrose, béquilles ou déambulateur qui rendent les transports en commun difficilement accessibles, etc. L'éloignement des hôpitaux, des spécialistes ou même des généralistes est souvent mentionné. Parmi ces personnes, on compte beaucoup de personnes invalides ou en mauvaise santé qui ont besoin de se déplacer pour cette raison, mais doivent limiter leurs déplacements pour cette même raison lorsqu'elles ne peuvent disposer d'une voiture ou d'un taxi médical, dans une sorte de cercle vicieux.
- ▶ Les limites réglementaires sont l'absence de titre de séjour pour les étrangers, l'invalidité du permis ou l'absence d'assurance pour la voiture : c'est une raison peu évoquée par les personnes interrogées, mais qu'on ne peut laisser totalement de côté.

Tableau 40. Raisons des contraintes de déplacement

	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Faibles ressources, coût des déplacements	58,8 %	79,3 %	38,0 %	58,5 %
Problème d'organisation, d'horaires, d'inadaptation des transports en commun	40,5 %	44,0 %	39,6 %	47,3 %
Éloignement géographique	41,9 %	37,6 %	40,3 %	40,8 %
Problème médical	15,1 %	18,6 %	21,1 %	34,1 %
Divers	11,7 %	6,6 %	15,0 %	11,3 %
Limites réglementaires	2,7 %	9,9 %	0,3 %	1,9 %
Nombre moyen de raisons	1,7	2,0	1,5	1,9

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.
Nota : plusieurs réponses sont possibles.
Lecture : 58,8 % des personnes de référence de moins de 60 ans sont contraintes de limiter leurs déplacements du fait de l'insuffisance de leurs ressources ou du coût des différents modes de transport.

4.4 PREMIÈRE CONSÉQUENCE DES LIMITATIONS DE DÉPLACEMENTS : L'ISOLEMENT

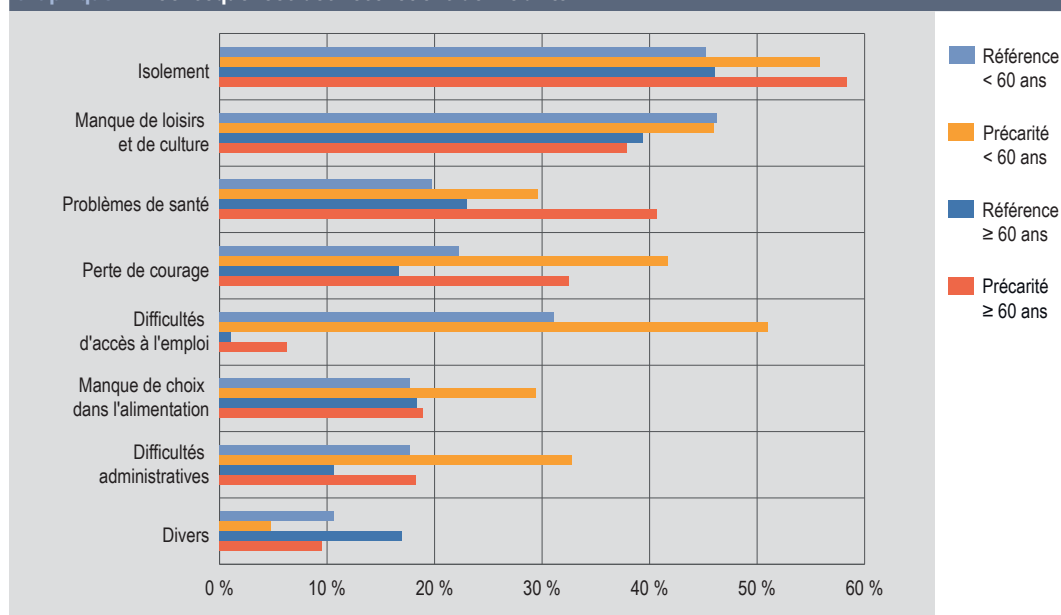
Les personnes interrogées ont indiqué les conséquences qu'elles voyaient à leurs restrictions de mobilité (graphique 24). Plusieurs réponses sont possibles et ceux qui ont identifié le plus de conséquences sont les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans, alors que les personnes de référence de 60 ans et plus en voient moins.

- ▶ Première conséquence, mentionnée par tous, l'isolement et le manque de vie sociale. Si tous l'identifient, les personnes en situation de précarité le font nettement plus que les autres, particulièrement les plus

âgées. Nous avons vu précédemment que les personnes en situation de précarité mentionnent moins de déplacements concernant la vie sociale que les personnes de référence : c'est en fait la conséquence des limitations de déplacement pour des raisons d'abord financières, ce n'est pas un choix, l'isolement n'est pas désiré, mais subi.

- ▶ Le manque de loisirs et de culture est davantage évoqué par les moins de 60 ans, qu'ils soient ou non en situation de précarité, que par les plus âgés et il peut s'agir pour certains d'un problème de temps : le temps de transport s'ajoute au temps de travail ou de recherche d'emploi et il ne reste pas beaucoup de disponibilité pour des loisirs. C'est aussi un problème financier, comme on l'a vu plus haut : le coût du cinéma, par exemple, ajouté au coût du transport peut représenter un budget trop important.
- ▶ Les difficultés rencontrées pour aller consulter et les limitations de déplacement que s'imposent les personnes peuvent aggraver leurs problèmes. Les personnes en situation de précarité âgées de 60 ans et plus sont, de loin, les plus nombreuses à mentionner les problèmes de santé comme conséquence de restrictions de mobilité.
- ▶ Le découragement atteint plus fortement les personnes en situation de précarité, il est sans doute en grande partie provoqué par la fatigue : les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans se déplacent beaucoup à pied et utilisent les transports en commun même si ces derniers sont éloignés. Cette dépense d'énergie est fatigante et décourageante : « *Les trajets sont compliqués, de plus j'habite loin de l'école. Trop de changements de transports, ce qui fatigue.* »
- ▶ Les difficultés d'accès à l'emploi ne concernent que les personnes de moins de 60 ans, et celles qui sont en situation de précarité les subissent beaucoup plus que les personnes de référence. Les restrictions de déplacement peuvent avoir des conséquences définitives : « *Je pense qu'il faut mettre des transports en commun à S., faire rouvrir la gare. Et penser aux jeunes qui veulent faire des études en dehors de S. mais qui ne peuvent pas car leurs parents soit n'ont pas beaucoup de ressources pour leur payer le taxi et autres pour les emmener à l'école, soit travaillent en déplacement et du coup ne peuvent pas les emmener. Moi j'ai dû abandonner un projet professionnel car mon père étant routier ne pouvait pas m'emmener à C. pour mes études.* »
- ▶ Le manque de choix dans l'alimentation est encore une conséquence de déplacements difficiles : nous avons déjà évoqué le développement des grandes surfaces accessibles surtout en voiture et la disparition progressive des commerces de proximité qui peuvent limiter les choix alimentaires pour les personnes ayant du mal à se déplacer.
- ▶ Les difficultés administratives concernent principalement les personnes de moins de 60 ans, et surtout celles qui sont en situation de précarité : il peut être pénalisant de ne pouvoir que difficilement aller faire des démarches dans les différentes administrations.

Graphique 24. Conséquences des restrictions de mobilité



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

4.5 DES SOLUTIONS...

Dans son questionnaire, l'enquête propose différentes solutions aux problèmes de mobilité, avec plusieurs choix possibles.

4.5.1 AMÉLIORER CE QUI EXISTE, EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS NOUVELLES

Les solutions les plus souvent choisies par les répondants visent à améliorer l'existant : passages de transports en commun plus fréquents, meilleure desserte des lieux isolés, comme si les personnes étaient habituées à certains modes de transport et souhaitaient les conserver, mais de façon plus confortable.

Des améliorations comme une meilleure information ou le rapprochement des services ne recueillent pas beaucoup de suffrages et les quatre groupes ne se distinguent pas sur ces options. Le covoiturage est assez peu mentionné par tous alors que le développement de réseaux d'entraide intéresse plus les personnes en situation de précarité que les personnes de référence : comme on l'a déjà pressenti en étudiant le covoiturage, les personnes en situation de précarité semblent préférer les solutions informelles à une organisation qui peut paraître compliquée. Les solutions financières comme les bons de transport, une aide pour le permis ou un crédit pour l'achat d'un véhicule sont surtout le fait des personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans. Ce sont elles qui souffrent le plus des restrictions de mobilité pour des raisons financières.

Le fait que des solutions innovantes soient peu choisies peut indiquer qu'elles ne semblent pas crédibles à des personnes qui ne les ont jamais pratiquées : on peut penser que des expérimentations bien adaptées en matière de coût et d'autonomie pourraient facilement convaincre les personnes. À l'appui de cette hypothèse, dans les solutions « autres » proposées par les personnes revient assez souvent le transport à la demande dont les usagers se disent très satisfaits (cf. encadré 5).

ENCADRÉ 5. LES TRANSPORTS À LA DEMANDE*

Les transports à la demande (TAD) sont un mode de transport public qui se distingue des autres services de transports collectifs par le fait que les véhicules n'empruntent pas d'itinéraire fixe et ne respectent pas un horaire précis, sauf pour satisfaire parfois un besoin particulier. Les TAD sont cependant organisés par des professionnels du transport et, à la différence des taxis, les voyages ne sont en général pas individuels. Un opérateur (ou un système automatisé) se charge alors de la réservation, de la planification et de l'organisation afin de prendre en charge l'ensemble des voyageurs.

Les opérateurs de TAD utilisent généralement des voitures, des vans ou des autobus de petite taille (minibus) qui accueillent entre 4 et 20 passagers. Ces véhicules sont, ou non, accessibles aux personnes à mobilité réduite, voire exclusivement affectés au transport de ces personnes. Le service peut être accessible à tous publics, ou réservé à des abonnés au profil libre ou spécifique, tel que PMR (personne à mobilité réduite)... La tarification peut être spécifique, ou intégrée à celle du réseau auquel le service est rattaché (réseau urbain, départemental...). La réservation s'effectue pour certains TAD au moins un jour ouvré à l'avance, pour d'autres une à deux heures à l'avance. Le service comporte parfois un point de rendez-vous (hub) à horaires réguliers, avec prise en charge sans réservation.

Les TAD peuvent être rangés en différentes catégories :

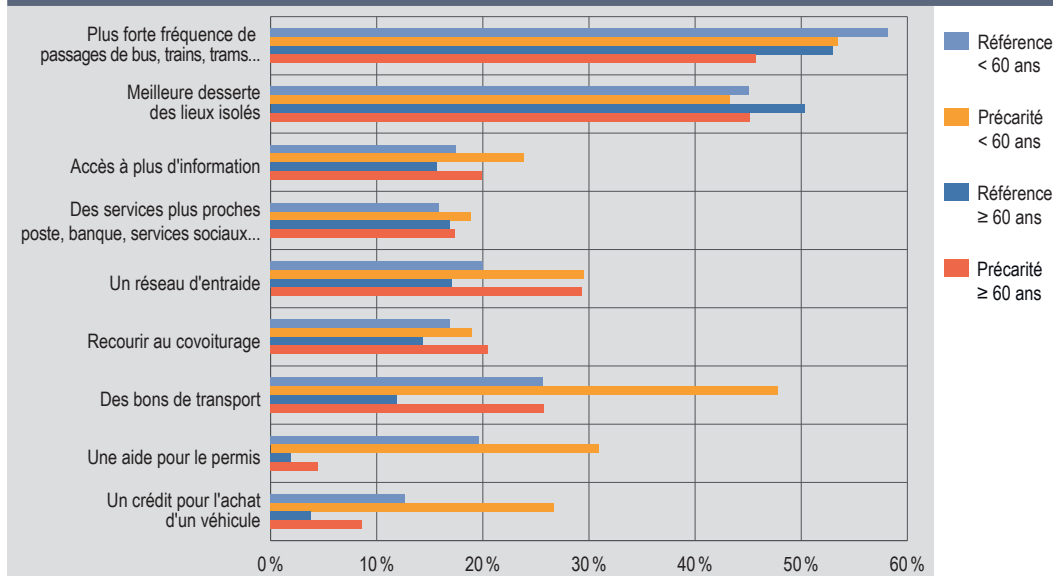
- ▶ les lignes virtuelles, à heures de départ fixes (optionnelles) ou variables, à itinéraires fixes ou ajustés en fonction des seuls points d'arrêt à desservir ;
- ▶ les TAD « zonaux », à heures de départ fixes (optionnelles) ou variables, desservant, sans itinéraire de référence, les seuls points d'arrêt demandés.

À la notion de point d'arrêt, clairement identifié sur le territoire, se substituent parfois les notions d'adresse origine et d'adresse destination. C'est tout particulièrement le cas pour les services destinés aux personnes à mobilité réduite.

Les TAD existent sous une forme ou une autre dans de nombreuses villes de France.

* Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Transport_à_la_demande

Graphique 25. Propositions de solutions



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

4.5.2 DÉMÉNAGER ?

Une autre solution peut consister à déménager, lorsque c'est possible. À la question « seriez-vous prêt à changer de ville, de quartier, de région pour une des raisons suivantes », les réponses « oui » sont indiquées dans le tableau 41.

Tableau 41. Proportion de personnes prêtes à déménager

Raisons pour lesquelles les personnes seraient prêtes à déménager	Référence < 60 ans	Précarité < 60 ans	Référence ≥ 60 ans	Précarité ≥ 60 ans
Un emploi	63,7 %	66,2 %	10,4 %	13,7 %
Se rapprocher de la famille ou des amis	52,4 %	47,7 %	36,9 %	32,1 %
Vivre dans un autre voisinage	38,6 %	42,7 %	19,9 %	24,0 %
Avoir un meilleur accès aux transports en commun	35,2 %	41,6 %	19,1 %	24,9 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Lecture : 63,7 % des personnes de référence de moins de 60 ans seraient prêtes à déménager pour un emploi.

Près des deux tiers des personnes de moins de 60 ans interrogées, qu'elles soient ou non en situation de précarité, seraient prêtes à déménager pour un emploi. Ce résultat mérite d'être souligné, car il va à l'encontre d'une opinion selon laquelle les personnes en situation de précarité s'en remettraient à l'assistance : malgré le coût financier et humain d'un déménagement, elles sont aussi prêtes à l'assumer que les personnes de référence pour gagner en autonomie. La moitié de ces mêmes personnes de moins de 60 ans seraient aussi prêtes à déménager pour se rapprocher de leur famille ou de leurs amis. Se rapprocher des transports en commun motive surtout les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans, qui souffrent le plus des restrictions de mobilité. Les plus de 60 ans sont, dans l'ensemble, beaucoup moins prêts à changer de résidence, sauf peut-être pour se rapprocher de leur famille. Les personnes les plus âgées sont attachées à leur lieu de résidence, où elles ont leurs habitudes : « Je suis trop âgée pour changer. » Le coût peut aussi être un obstacle : « Très souvent, j'ai pensé à changer de lieu, mais j'ai ma maison avec des moyens réduits. C'est difficile de changer. »

On a là un autre indicateur de mobilité, qui ne concerne plus les déplacements mais la disponibilité à bouger : les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans sont, de loin, les plus mobiles au regard de ce critère. Les personnes de référence de moins de 60 ans sont assez mobiles de ce point de vue, mais leur résidence est sans doute davantage le résultat d'un choix, elles ont plus de solutions à leur disposition pour surmonter les difficultés de transport et il faut une bonne raison pour changer de résidence. Les plus âgés sont beaucoup moins mobiles, même lorsque leur vie est difficile dans le cas des personnes en situation de précarité âgées de 60 ans et plus. Même si elles ne sont pas pleinement satisfaites, elles sont habituées à leurs conditions de vie et redoutent le changement. La mobilité réduite des personnes en situation de précarité âgées de 60 ans et plus est apparue à diverses reprises dans cette étude : elles ont moins de raisons de se déplacer et moins de moyens à leur disposition pour le faire, elles sont contraintes par des problèmes de santé qui à la fois les obligent à se déplacer et leur rendent les déplacements difficiles. La santé et le dynamisme ont tendance à se dégrader avec l'âge.

5. FOCUS SUR LES PERSONNES DE MOINS DE 60 ANS

Les contraintes de mobilité affectent particulièrement, on l'a vu dans ce qui précède, les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans, aussi nous terminons cette recherche en nous intéressant spécifiquement à ces personnes. Une spécificité majeure de cette tranche d'âge est qu'elle est en situation d'activité professionnelle : une grande partie est « active », c'est-à-dire en emploi ou en recherche d'emploi, une autre partie est « inactive », c'est-à-dire sans emploi ni recherche d'emploi. Nous nous intéressons successivement aux actifs et aux inactifs.

5.1 MOBILITÉ ET EMPLOI : LES ACTIFS

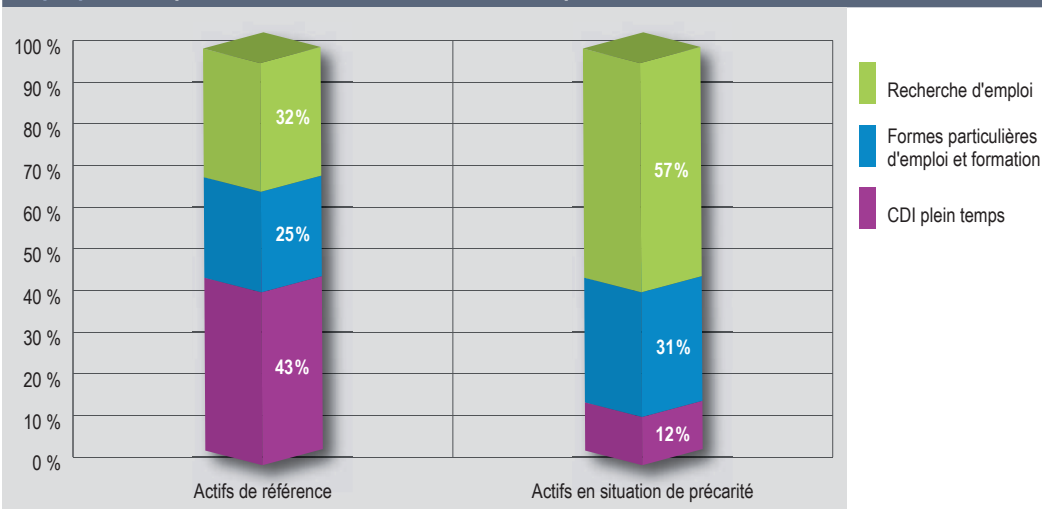
Les deux tiers des personnes de moins de 60 ans interrogées sont actives, sans différence entre les personnes de référence et les personnes en situation de précarité. Nous comparons ici les données pour deux groupes : 481 actifs de référence et 1 065 actifs en situation de précarité.

5.1.1 LES ACTIFS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ : DES DÉPLACEMENTS IRRÉGULIERS

Ce qui différencie les actifs en situation de précarité des actifs de référence, c'est la répartition entre les différentes formes d'emploi (graphique 26). Ainsi, en arrondissant les chiffres :

- ▶ Six actifs en situation de précarité sur dix sont en recherche d'emploi, contre trois actifs de référence sur dix ;
- ▶ Un actif en situation de précarité sur dix travaille en CDI à plein temps, contre quatre actifs de référence sur dix ;
- ▶ Trois actifs en situation de précarité sur dix travaillent sous une « forme particulière d'emploi » (FPE), c'est-à-dire à temps partiel, en CDD, en intérim ou travail saisonnier, en contrat aidé et d'insertion, ou en indépendant, ou encore sont en formation, ce qui n'est le cas que de deux actifs de référence sur dix. Les contrats aidés et d'insertion représentent la moitié de ces FPE pour les actifs en situation de précarité.

Graphique 26. Répartition selon les situations face à l'emploi



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Champ : personnes de moins de 60 ans actives, c'est-à-dire en emploi, en formation ou en recherche d'emploi.

Si l'on considère que la stabilité de l'emploi (CDI à plein temps) correspond le plus souvent à une régularité des déplacements, les FPE et la recherche d'emploi entraînent des déplacements irréguliers sur longue période : les CDD d'insertion, par exemple, sont signés pour une durée minimale de quatre mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de deux ans. Plus de 80 % des personnes en recherche d'emploi sont inscrites à Pôle emploi, ce qui nécessite aussi des déplacements. Il peut être difficile de réorganiser sa vie et ses modes de transport à chaque changement. L'instabilité de la situation professionnelle est une forme de précarité qui a des conséquences à la fois sur les ressources et sur les questions de mobilité.

5.1.2 DES HORAIRES ATYPIQUES ET IRRÉGULIERS

30 % des personnes qui travaillent, en CDI à plein temps comme en FPE, ont des horaires atypiques, décalés ou irréguliers, avec des différences notables :

Tableau 42. Proportion de personnes ayant des horaires atypiques ou décalés

	Actifs de référence	Actifs en situation de précarité
CDI plein temps	27,3 %	35,2 %
Formes particulières d'emploi	30,7 %	27,9 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.
Champ : personnes de moins de 60 ans en emploi, en formation ou en recherche d'emploi.

Plus du tiers des actifs en situation de précarité qui travaillent en CDI à plein temps ont ainsi des horaires décalés ou atypiques dont le travail le week-end est une forme : 25,8 % des actifs de référence et 27,9 % des actifs en situation de précarité travaillent pendant le week-end. Ces horaires ont évidemment des conséquences en matière de mobilité pour les personnes qui n'ont pas de voiture : moins de transports en commun, voire pas du tout, difficulté à trouver un covoiturage. « *Travaillant sur des missions d'intérim, je n'ai jamais les mêmes horaires. Donc, de ma commune, si on n'a pas de voiture et qu'on a des horaires atypiques, c'est compliqué de prendre le bus et de trouver du covoiturage, surtout lorsqu'on embauche à 5 h ou 6 h du matin ou que l'on débauche à 22 h 30 sur des contrats irréguliers.* »

Les plus touchés par ces difficultés sont les actifs en situation de précarité : ils disposent moins souvent d'une voiture et ils ont des déplacements plus irréguliers et décalés. Malgré cela, ils trouvent des solutions pour se rendre à leur travail ou pour chercher un emploi, sans que ces solutions puissent résoudre définitivement le problème, puisque celui-ci change périodiquement ; ils dépensent dans cette adaptation constante une énergie considérable.

5.1.3 LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS S'AJOUTENT À TOUS LES AUTRES

Les actifs ne font pas que travailler. Les mères seules, qui représentent le quart des actifs en situation de précarité, cumulent toutes les raisons de déplacement : « *Beaucoup dans les transports entre mon travail, mon fils, la préfecture et l'assurance maladie. Grosse fatigue et perte de temps.* »

5.2 MOBILITÉ ET VIE SOCIALE : LES INACTIFS

Un tiers des personnes de moins de 60 ans sont inactives, qu'elles soient en situation de précarité ou non. Pourquoi des personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans sont-elles inactives ? Afin d'éclairer la question, nous nous intéressons maintenant à la seule catégorie des personnes en situation de précarité qui ont moins de 60 ans, en les distinguant selon leur situation face à l'emploi. Nous comparons donc les données de deux groupes : 1 065 actifs en situation de précarité et 500 inactifs en situation de précarité, tous âgés de moins de 60 ans.

5.2.1 QUI SONT LES INACTIFS DE MOINS DE 60 ANS ?

Les inactifs ne travaillent pas et ne cherchent pas d'emploi pour diverses raisons (tableau 43). Près de 40 % d'entre eux ne peuvent travailler pour raison de santé ou de handicap. Cette incapacité peut être définitive (invalidité empêchant tout travail) ou provisoire (arrêt maladie, congé maternité), totale ou partielle (certaines personnes ont une invalidité partielle qui leur permet de travailler à temps partiel, plusieurs sont actives, en emploi ou en recherche d'emploi). Les étrangers sans droit au travail représentent le quart des inactifs : en âge de travailler, ils cherchent pour la plupart un emploi pour vivre qui ne peut être qu'informel. Les retraités, qui ont ici moins de 60 ans, sont des personnes dispensées de recherche d'emploi ou en préretraite.

Tableau 43. Répartition des inactifs selon la raison de leur inactivité

En incapacité physique de travailler	39,8 %
Au foyer	26,6 %
Sans droit au travail	25,4 %
Étudiant	3,2 %
Retraité	2,6 %
Inactif autre	2,4 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Champ : personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans qui sont inactives, c'est-à-dire sans emploi ni recherche d'emploi.

Une grande partie de ces personnes pourraient travailler si elles en avaient le droit ou si elles trouvaient un emploi qui leur laisse de quoi vivre. L'énergie considérable dont font preuve les personnes en situation de précarité

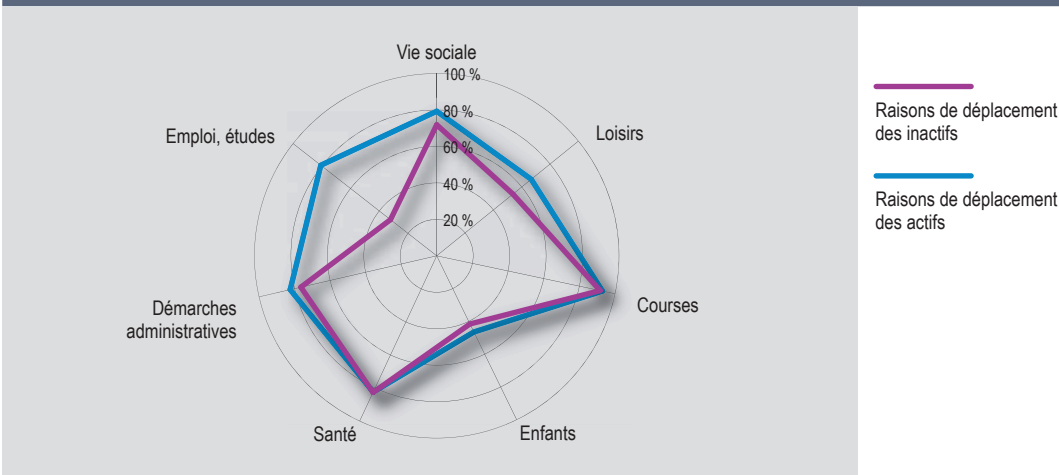
professionnellement actives pour surmonter les difficultés de déplacement, la fatigue et le découragement se heurte chez les inactifs à l'interdiction de travailler ou à des problèmes de santé parfois consécutifs à une trop grande fatigue ; parfois aussi, cette énergie s'épuise devant l'accumulation de difficultés et le manque de motivation financière.

Les revenus médians des actifs et des inactifs sont en effet à peine différents : 809 € pour les actifs, 782 € pour les inactifs. Les emplois auxquels ces personnes ont accès sont le plus souvent, on l'a vu, des FPE aux horaires particuliers et non assurés dans le temps. On peut comprendre que pour un gain si faible, des personnes qui pourraient travailler, en particulier des mères isolées, renoncent à un emploi qui leur occasionnerait des frais et de lourdes contraintes de transport, avec pour certaines des frais de garde d'enfant. De meilleures perspectives d'emploi et des transports facilités seraient certainement de nature à redonner au travail son attractivité. Dans le cas contraire on arrive vite à des situations figées dont il est difficile de sortir, comme nous l'avons montré en étudiant la précarité au féminin³².

5.2.2 LES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE SONT MOINS MOBILES

Les raisons de déplacement des inactifs sont à peu près les mêmes que celles des actifs, en dehors du travail, mais les inactifs ont un peu moins de déplacements liés à la vie sociale ou aux loisirs (graphique 27).

Graphique 27. Raisons de déplacement selon la situation face à l'emploi (en semaine ou le week-end)



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Champ : personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans, selon leur situation face à l'emploi.

La fréquence de déplacement des inactifs est moindre, c'est surtout évident lorsqu'on ne tient pas compte de la marche à pied mais uniquement de l'utilisation d'un moyen de transport (tableau 44). Notons que 32,6 % seulement des inactifs ont une voiture, contre 44,3 % des actifs.

Tableau 44. Fréquence maximale de déplacement hors marche à pied

	Actifs	Inactifs
Quotidienne	65,0 %	50,9 %
Quelques fois par semaine	19,0 %	25,5 %
Moins souvent	16,0 %	23,6 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

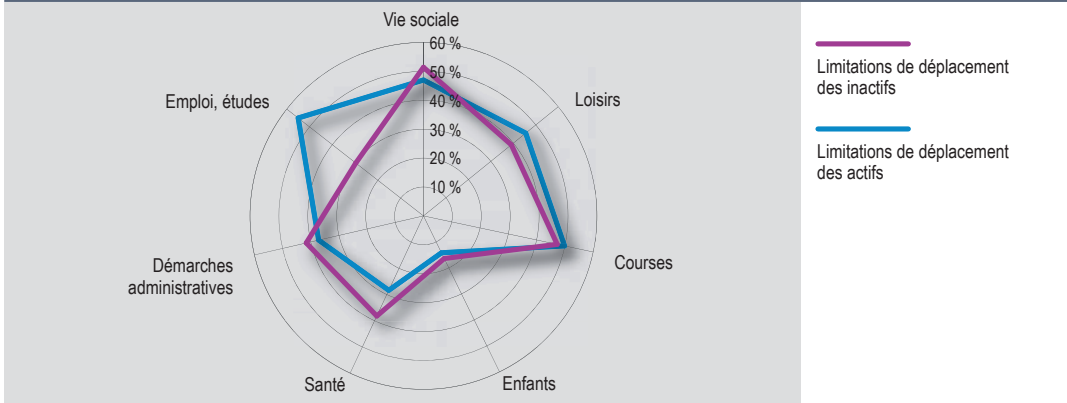
Champ : personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans, selon leur situation face à l'emploi.

5.2.3 LES INACTIFS SONT PLUS CONTRAINTS, SURTOUT DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ ET DE LA VIE SOCIALE

77,5 % des inactifs sont contraints de limiter leurs déplacements, contre 70,1 % des actifs. Les limitations rencontrées par les inactifs portent naturellement beaucoup moins souvent sur l'emploi (qui inclut aussi la recherche d'emploi, la formation ou les études) mais plus souvent sur la santé, la vie sociale et les démarches administratives (graphique 28).

³² Secours Catholique, Statistiques d'accueil 2008. La pauvreté au féminin.

Graphique 28. Domaines de limitation des déplacements



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Champ : personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans, selon leur situation face à l'emploi.

La principale raison qui contraint les personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans à limiter leurs déplacements est de nature financière, sans différence entre actifs et inactifs. Les problèmes d'horaires et d'éloignement pèsent un peu plus sur les inactifs que sur les actifs, mais surtout, les raisons de santé sont beaucoup plus souvent évoquées par les inactifs dont beaucoup, on l'a vu, ont une incapacité physique (tableau 45).

Tableau 45. Principales raisons des contraintes relatives aux limitations de déplacement

	Actifs	Inactifs
Faibles ressources	79,2 %	79,3 %
Problème d'organisation, d'horaires, d'inadaptation des transports en commun	42,0 %	47,7 %
Éloignement géographique	35,8 %	39,5 %
Problème médical	13,0 %	28,6 %
Limites réglementaires	6,5 %	14,2 %

Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

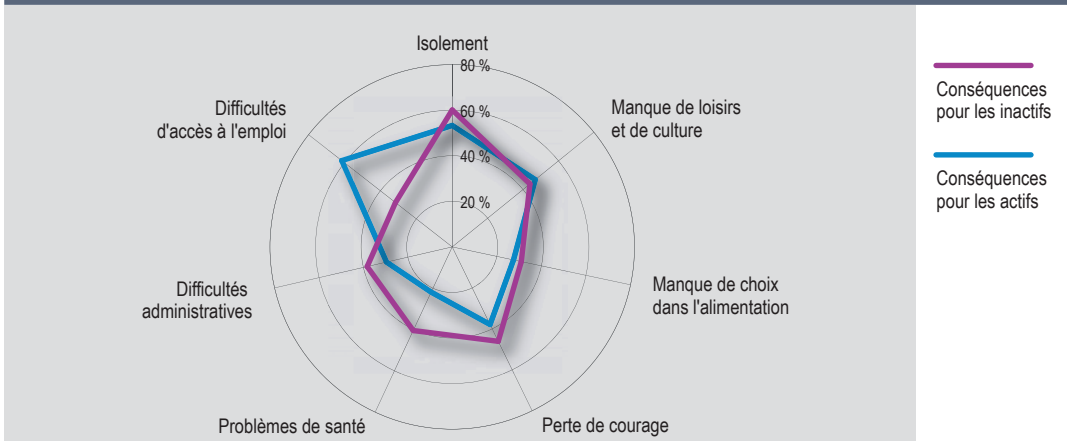
Champ : personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans, selon leur situation face à l'emploi.

Lecture : 79,2% des actifs sont contraints de limiter leurs déplacements à cause de leurs ressources.

5.2.4 AVEC POUR CONSÉQUENCES ISOLEMENT ET RÉCURRENCE DES PROBLÈMES DE SANTÉ

Les conséquences de ces restrictions de mobilité pour les inactifs concernent moins l'emploi, mais nettement plus la santé, le moral, la vie sociale et les difficultés administratives : le travail, la formation ou même la recherche d'emploi créent un dynamisme qui oblige à sortir. Les personnes qui n'ont pas cette raison et qui ont des ressources faibles sont démobilisées dans tous les sens du terme. Les problèmes de santé qui ressortent à toutes les étapes peuvent être à la fois cause et conséquence de cette démobilisation : l'épuisement dû à des déplacements difficiles est source de découragement et de renoncement.

Graphique 29. Conséquences des restrictions de mobilité



Source : Secours Catholique, enquête Mobilité 2015.

Champ : personnes en situation de précarité âgées de moins de 60 ans, selon leur situation face à l'emploi.

6. EN CONCLUSION

La mobilité est un droit fondamental qui conditionne l'accès aux autres droits, en premier lieu à l'emploi : si le dynamisme, dont font preuve de multiples reprises dans cette enquête les personnes en situation de précarité d'âge actif, ne s'usait pas dans des transports longs, compliqués et coûteux, on peut penser que beaucoup moins seraient écartées de l'emploi. Quant aux autres motifs de déplacement, faciliter la vie sociale et lutter ainsi contre l'isolement contribue fortement à remobiliser les personnes, en particulier celles qui n'ont pas d'activité professionnelle : cela passe aussi par la facilitation des déplacements.



CONSTATS DE TERRAIN, ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE AUX ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE CONSTATE

La mobilité, aujourd'hui, n'est pas un luxe ou un élément annexe de la vie quotidienne. C'est une nécessité, un paramètre désormais incontournable pour vivre en société. Il n'est plus concrètement possible de vivre dans un périmètre localisé, car il est de plus en plus rare que la totalité des besoins soient rassemblés à proximité. La France compte entre 6 et 8 millions de précaires de la mobilité : ces problèmes de mobilité peuvent ainsi concerner jusqu'à 20 % des adultes en âge de travailler³³.

Le pape François évoque régulièrement les droits sacrés que sont les trois « T » : une terre, un toit, un travail pour tous. Il encourage à remettre la dignité de l'homme au centre et à construire sur ce pilier les structures sociales alternatives dont nous avons besoin. Aujourd'hui en France, on pourrait appliquer ces trois « T » aux réalités vécues par les plus précaires autour de ce sujet crucial de la mobilité.

Le facteur mobilité est un élément essentiel pour l'accès aux droits, à la santé, à une alimentation digne, à la scolarité, à l'emploi, au logement, à la culture et aux loisirs. Même si certaines démarches peuvent se faire par internet, la fracture numérique vient s'ajouter : beaucoup de personnes en situation de précarité n'ont pas de possibilité de connexion. La mobilité permet l'accès aux ressources et plus

largement aux biens de première nécessité ; les liens sociaux, amicaux et familiaux en font partie. La première nécessité de chacun est de vivre des relations humaines au cœur du quotidien, des interactions avec d'autres, des rencontres, des échanges. C'est un besoin primordial. La pauvreté est amplifiée par les problèmes de mobilité. L'isolement aussi.

Les loyers peu chers dans les campagnes attirent un public précaire, or l'enclavement des zones rurales complique l'accès à l'emploi. De même, l'accès aux droits y est limité par la fermeture des services de proximité (banque, Pôle emploi, etc.). On observe les mêmes phénomènes dans l'étalement urbain qui amène les plus pauvres aux périphéries les plus éloignées des villes.

Cette problématique concerne divers publics : seniors, actifs en situation précaire, jeunes.

Dans les accueils du Secours Catholique, nous observons que la mobilité touche tous les secteurs de la vie des personnes. C'est une question transversale aux réalités de la vie des personnes. C'en est même un élément structurant. C'est un sujet majeur, un élément indispensable de la vie quotidienne aujourd'hui. Mais la notion de déplacement peut être difficile à appréhender : peur de l'inconnu, d'un lieu nouveau, d'un trajet que l'on ne maîtrise pas, tout cela peut être vécu comme très insécurisant.

1. L'ACCÈS AUX DROITS AUX BIENS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ ET AUX SERVICES PUBLICS

Le Secours Catholique observe que, en espace rural ou périurbain, la majorité des accès de proximité aux services ont disparu : poste, banque, Pôle emploi, préfecture, hôpitaux, médecins, même les services sociaux se sont regroupés dans des villes moyennes ou dans les centres-villes. Pour les personnes vivant en milieu rural ou périurbain, avoir accès à tout cela demande de la mobilité. La fermeture de petites écoles dans les villages accroît les trajets avec le domicile. Même pour l'alimentation, les grandes surfaces qui pratiquent les prix les plus abordables sont situées dans des secteurs à l'extérieur des villes nécessitant un véhicule (cf. tableaux 26 et 27, p. 38-39 et graphique 27, p. 58 sur les raisons de déplacements en semaine et en week-end).

Pour toutes les démarches administratives, il faut le plus souvent se déplacer car la plupart des services publics ont choisi de fermer les antennes de proximité. Quelques-uns à l'inverse ont mis en place des dispositifs qui se rapprochent des personnes : maisons de service au public (intégrant EDF, GDF Suez, CPAM, CAF, poste et banque, permanences temporaires, etc.) dans des zones peu peuplées. Ces dispositifs sont parfois appelés « boucliers ruraux » (ex. : Ille-et-Vilaine). Mais ils restent encore marginaux.

³³ Laboratoire de la mobilité inclusive, étude « Mobilité, insertion et accès à l'emploi », 2013, p. 172.

Le « bouclier rural » d'Ille-et-Vilaine est une démarche, unique en France, qui a pour ambition de garantir à tous les Bretonnais l'accès à toute une gamme de services — éducation, santé, emploi, transports, banques, commerces... — quel que soit le lieu où ils habitent. L'objectif est de lutter contre la disparition progressive de services tertiaires, publics et privés, dans certaines zones rurales. Dans l'immédiat, le département a prévu une enveloppe de 2 millions d'euros. En zone rurale, elle permettra d'aider l'installation de jeunes médecins, de soutenir le commerce de proximité, d'accompagner la création de maisons de services publics.

Concernant l'emploi, en cette période extrêmement tendue, disposer d'un moyen de transport fiable et régulier pour accéder à son travail, à une formation voire à un entretien d'embauche est primordial. L'évolution actuelle a tendance à concentrer les lieux d'activité en des pôles, souvent articulés à des métropoles, ce qui concentre les possibilités d'emploi dans des secteurs finalement assez restreints. Et augmente d'autant les distances éventuelles pour y accéder. « On compte en France 8 millions d'adultes sans permis de conduire, dont 1,7 million sont actifs. Le taux de chômage de cette population est de 22,8 %³⁴. » En effet, cette évolution des infrastructures et du marché du travail n'évolue pas au rythme de l'habitat. Les phénomènes connus du prix du logement et de l'étalement urbain ou de l'habitat dispersé augmentent la difficulté pour les travailleurs pauvres ou en recherche d'emploi. Certaines personnes vivent dans des zones où les emplois sont inexistantes ou insuffisants et n'ont pas forcément les moyens de déménager. Peuvent s'y ajouter les problèmes posés par les horaires atypiques (soir ou week-end) ou les emplois de service à domicile qui obligent à disposer d'un véhicule personnel.

En cas de monoparentalité, en charge d'enfants, la difficulté sera double : le temps pour réaliser les déplacements nécessaires à la garde, aux loisirs, à la scolarisation des enfants et à l'accès à l'emploi n'est pas viable.

L'accès aux soins est, lui, parfois compromis par l'élargissement des « déserts médicaux ». Le nombre de médecins de campagne diminue, les praticiens sont peu enclins à ouvrir des cabinets dans des zones dites sensibles, et nombres d'hôpitaux sont situés maintenant dans des zones excentrées des villes pour des questions de coûts. Les personnes en situation de précarité ne se soignent pas suffisamment en raison du manque de ressources. L'éloignement accentue le phénomène.

L'alimentation est une variable d'ajustement pour les ménages en situation de précarité et cela demande des stratégies pour accéder aux meilleurs prix. Mais ces prix vont dépendre des lieux d'approvisionnement, des promotions, ou des lieux particuliers identifiés (boutiques solidaires ou autres). Et pour cela il faut se déplacer. Certains magasins, telles les grandes surfaces, sont loin et le transport peut venir alourdir la facture. Les boutiques de proximité, si elles sont bien utiles pour les personnes qui n'ont pas de moyens pour se déplacer, restent malgré tout généralement plus chères.

Accès aux loisirs et à la culture : ce sont sans doute les actions les moins accessibles pour les personnes qui vivent dans la précarité. D'ailleurs, bien souvent, elles ne les imaginent plus possibles. Les infrastructures pour cela sont souvent très éloignées en plus d'être généralement coûteuses. Les vacances font partie des « droits » que les personnes en situation de précarité ont peu l'occasion de vivre. En effet, même si le prix de l'hébergement est parfois réduit, le transport pour s'y rendre reste très cher.

2. L'AUTONOMIE DES PERSONNES ET LES LIENS SOCIAUX

Les difficultés de mobilité touchent de plus en plus de personnes, et de tous les âges. Être autonome dans ses modes de transport peut devenir de plus en plus aléatoire.

Le Secours Catholique observe que beaucoup ne peuvent plus vivre les liens sociaux, amicaux ou familiaux pourtant indispensables. Certaines familles ne peuvent tout sim-

plement pas se réunir pour un repas ou un temps informel, faute de ressources ou de moyens de transport. Voir des amis, participer à une rencontre, permettre aux enfants une activité (même gratuite) est bien souvent entravé ou empêché pour des questions de transport. Ces phénomènes d'isolement pèsent lourdement dans la vie des personnes et des familles.

Les transports en commun sont là pour essayer de répondre aux besoins de ceux qui ne possèdent pas de véhicule personnel. Si beaucoup de territoires font de réels efforts, plusieurs difficultés subsistent : d'abord les questions de coûts, d'horaires et de dessertes, ensuite les questions de compréhension des cartes et des informations. Beaucoup de personnes ne connaissent pas ce qui existe autour de leur domicile et quand elles accèdent à l'information, ne comprennent pas les présentations des différents trajets ou propositions voire les conditions d'abonnement ou de réduction.

Les horaires de passage sont souvent calés sur les horaires de bureau ou les rythmes scolaires : tout déplacement à horaire fortement décalé oblige à avoir une voiture personnelle.

Les coûts sont variables. S'il existe des cartes de réduction, les propositions sont très diverses selon les lieux, il n'y a pas aujourd'hui d'harmonisation sur le sujet.

Pour utiliser les transports collectifs il faut avoir un passage près de chez soi. Certaines zones ne sont absolument pas desservies. Par ailleurs, les trajets entre deux entités territoriales différentes (département, régions mais aussi communes parfois) peuvent aussi se révéler compliqués voire impossibles par manque de coordination. Les personnes en situation de précarité utilisent ce type de transport plus que d'autres, souvent par nécessité financière (cf. graphique 20, p. 47).

Pour avoir accès à des moyens de locomotion individuels, tels que la voiture, un permis de conduire est nécessaire. Celui-ci a un coût très élevé, donc de nombreuses

³⁴ Jean-Pierre d'Orfeuille in *Revue Projet*, juin 2013.

personnes n'y ont pas accès, comme les jeunes. Des dispositifs existent en centre communal d'action sociale (CCAS) ou au conseil général entre autres, mais les aides sont généralement assorties d'heures de bénévolat demandées aux jeunes. Il peut manquer des structures d'accueil même si les associations jouent un rôle important (cf. graphique 18, p. 44).

Si le cap du permis est passé reste celui d'acquiescer et d'entretenir un véhicule. Pour cela, les microcrédits ou structures solidaires (garages solidaires entre autres) peuvent être des aides appréciables. Mais elles restent très localisées et peu connues. Des propositions solidaires ou de coopération voient le jour : taxis solidaires, voitures partagées, location de deux roues, atelier vélo (réparation, don ou mise à disposition)... Elles restent malgré tout marginales face aux besoins des personnes et demandent souvent du lien social préalable pour s'y engager. Le covoiturage sous la forme de plateformes telle Blablacar existe très peu. Ces propositions ne sont pas utilisées par les plus précaires mais plutôt par des personnes jeunes et urbaines. Le covoiturage informel entre voisins, amis et familles ou au sein des associations fonctionne, lui, plutôt bien.

En cas de catastrophe naturelle, inondations ou autres, la question de la mobilité est centrale. Que faire quand un véhicule est incendié, détruit ou emporté par l'eau ? Et que ce véhicule est la seule possibilité pour aller travailler ? Présent lors de ces catastrophes, le Secours Catholique a constaté que des personnes peuvent parfois perdre leur travail, en plus de devoir faire face à des dégâts matériels souvent conséquents, car souvent elles ne sont pas assurées ou le sont mal faute de ressources suffisantes.

3. MOBILITÉ ET CLIMAT

En 2011, le secteur des transports représentait 32 % de l'énergie finale consommée et 27 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), ce qui en fait le premier secteur émetteur de GES en France³⁵. Parmi les GES, ceux issus du transport ferroviaire ne sont pas à négliger.

En juillet 2013, le gouvernement a présenté un nouveau schéma national pour la mobilité durable, inspiré des travaux de la commission Mobilité 21. Les investissements comprennent des aménagements de nouveaux projets mais aussi l'amélioration de l'existant, le remplacement de matériels roulants, la création de transports en commun en site propre (c'est-à-dire empruntant une voie ou un espace spécifiques) et la mise en service de près de 2 000 km de lignes à grande vitesse.

Le dispositif inclut aussi des projets liés aux particuliers avec le développement de véhicules électriques ou l'incitation à l'achat de véhicules moins polluants.

Tous ces projets, cependant, ne prennent pas réellement en compte les besoins des plus précaires, ni les réalités concrètes de leur accès à la mobilité (ressources trop faibles pour accéder à des véhicules non polluants, voitures anciennes seules accessibles aux plus pauvres, lignes à grande vitesse peu utilisées...). Aujourd'hui être soucieux de la mobilité durable reste un luxe que ne peuvent se permettre les plus démunis. La plupart des personnes interrogées dans l'enquête disent se préoccuper de ces questions de développement et de transports durables tout autant que les autres. Mais elles disent surtout ne pas pouvoir se permettre d'y faire réellement attention, faute de moyens.

Le Secours Catholique-Caritas France défend le droit à la mobilité pour tous, une mobilité non polluante, durable qui prenne en compte les besoins des plus précaires.

La « précarité mobilité » existe donc bel et bien. Et l'on observe des effets similaires à sa cousine la précarité énergétique : la première difficulté pour la mobilité comme pour l'accès à l'énergie est le manque de ressources. Les deux ont les mêmes contraintes et les mêmes effets sur le revenu : la part fixe qu'il est nécessaire de leur consacrer rend l'équilibre budgétaire fragile. Dans les deux cas, le manque de ressources ne permet pas de bénéficier d'installations ou de véhicules

de bonne qualité (difficulté à remplacer voire à réparer) et enfin, dans les deux cas, il y a une réelle méconnaissance des droits et des aides existants.

Aujourd'hui, selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), le risque pour 16 % de la population est de souffrir de la double précarité³⁶ : énergétique et mobilité en même temps.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE MET EN ŒUVRE

Les délégations du Secours Catholique-Caritas France mènent des actions autour des questions de mobilité.

Les délégations développent des actions centrées sur l'accès à la mobilité avec les personnes en situation de précarité :

Taxis solidaires : ils sont organisés avec des bénévoles, en voitures personnelles ou non. Les taxis solidaires sont plutôt adaptés pour des demandes ponctuelles. Pour des demandes de transport quotidiennes, par exemple pour se déplacer au travail, d'autres solutions sont à proposer afin que les personnes puissent être autonomes.

Covoiturage : le covoiturage entre bénévoles et personnes accueillies est très local, plutôt ponctuel et surtout pour des démarches lourdes (problèmes administratifs). Il concerne moins souvent les trajets de la vie quotidienne.

Garages solidaires : ces garages proposent la réparation et la vente de véhicules d'occasion, ceux-ci provenant souvent de dons de particuliers. Dans certains cas, ils peuvent être aussi dans le même temps une entreprise d'insertion, formant au métier de garagiste ou de mécanicien.

Location de deux-roues motorisés dans le cadre d'une recherche ou d'une reprise d'emploi.

Atelier vélo : des vélos sont récupérés, ils sont remis en état, entretenus et donnés gratuitement.

³⁵ Source : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), juin 2013.

³⁶ Source : étude ONPE, 2014.

Les délégations soutiennent financièrement les personnes en situation de précarité dans leurs difficultés liées à la mobilité :

Aides financières à la mobilité : bons d'essence, bons de transport, aide au permis de conduire, aide à l'achat de véhicule, aide à l'assurance, financement de carburant, prise en charge de transports (vacances, démarches administratives pour les demandeurs d'asile par exemple, visites, pour les familles de détenus par exemple).

Coups de pouce : cette action permet un soutien financier plus conséquent pour une personne accompagnée qui a un projet particulier. Dans de nombreux cas, les dossiers de demande concernent l'achat d'une voiture. La plupart du temps, la raison expliquant l'urgence de cet achat est liée à l'emploi de la personne (maintien ou possibilité d'entrer en emploi).

Microcrédits : ils consistent, dans 70 % des cas, en prêts pour financer l'achat ou la réparation de véhicules et le permis de conduire. Dans la plupart des situations, ces besoins sont liés à la recherche d'emploi ou à l'accès à l'emploi. En interne du Secours Catholique le microcrédit a pris beaucoup d'ampleur.

Les délégations vont à la rencontre des personnes et des territoires isolés, par des épicerie, des boutiques, des ateliers et des points d'information itinérants ainsi que des visites à domicile. Ce type d'action relève de la mobilité inversée.

CE QUE LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE PROPOSE

Soutenir une mobilité autonome :

- Développer l'accès aux transports en commun pour tous.
- Favoriser un meilleur accès au permis de conduire : réduire les coûts, le temps d'acquisition et proposer des aides financières adaptées, particulièrement aux jeunes.

Informier et accompagner les personnes :

- Développer une information claire, simple et accessible sur les déplacements et les possibilités d'aides ou de réductions.
- Penser l'accès aux informations sur d'autres modes qu'internet pour tous ceux

qui n'ont pas de connexion ou ne savent pas suffisamment s'en servir.

Réduire les contraintes de déplacement :

- Soutenir la multiplication des implantations de maisons des droits dans les zones peu peuplées ainsi que la mise en place de dispositifs tels les boucliers ruraux pour maintenir des services de proximité.
- Lutter contre l'étalement urbain en construisant des villes plus denses et des logements très sociaux en zone urbaine, à proximité des transports en commun.
- Soutenir le développement du coworking et y associer des modes de garde pour les enfants.

Soutenir des innovations coconstruites, solidaires et collectives :

- Permettre le développement de plateformes de mobilité, structurées suivant un principe de pôle territorial de coopération économique (structure de l'ESS) dans une logique de coopération et de coconstruction des acteurs privés, publics et associatifs qui œuvrent pour une meilleure mobilité sur leur territoire, chacun suivant sa compétence. Il s'agit de trouver des solutions à la mobilité de publics non solvables. Cette question trouvera une partie de ses réponses non pas uniquement par des dépenses publiques supplémentaires, non pas seulement par des produits de consommation low cost ou seulement par des actions des associations de solidarité reposant sur le bénévolat et les dons financiers, mais par des processus de concertation et d'engagement commun des uns et des autres.

Autour de ces projets de plateformes, des acteurs associatifs, des collectivités et des entreprises publiques ou privées pourraient réfléchir à des solutions innovantes et/ou solidaires.

Pour l'ensemble de ces propositions, il convient de travailler avec et à partir des personnes concernées, de les impliquer dans les réflexions, décisions voire mises en œuvre.

PLUS PARTICULIÈREMENT, LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE DEMANDE

À l'État de penser un nouveau schéma national pour la mobilité durable, en prenant en

compte les besoins de tous et en particulier des plus précaires.

Aux conseils régionaux, issus des élections de décembre 2015, de s'engager pour l'accès à la mobilité de tous, une mobilité non polluante, durable, qui prenne en compte les besoins des plus précaires. Et cela que ce soit au niveau des tarifs, des dessertes, des modalités d'information, ou pour répondre au mieux aux besoins d'une vie sociale pour tous les membres de la famille.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) fait du conseil régional la « collectivité de la mobilité ». À compter du 1er janvier 2017, la Région est l'autorité organisatrice des transports collectifs. Les conseils régionaux seront donc chargés de l'organisation du transport ferroviaire (TER) et désignés comme chefs de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les différents modes de transport. Ils auront l'obligation de mettre en œuvre un schéma régional de l'intermodalité (SRI), inclus dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDT). Ils auront aussi la responsabilité des secteurs clés de l'organisation – offre de billetterie, intégration tarifaire, information... –, compétences exercées jusqu'à par les conseils départementaux.

Aux conseils départementaux, communes et intercommunalités de s'engager et de soutenir les solutions innovantes développées localement (ex. : plateformes de mobilité à gouvernance partagée, développement de transports microcollectifs) pour les rendre pérennes, plus accessibles et plus utilisées, particulièrement par les personnes qui sont en situation de précarité.

Aux entreprises et aux antennes Pôle emploi de continuer de renforcer les actions et les innovations afin de faciliter les transports liés à l'emploi pour des publics précaires ou quand les réalités ne sont pas compatibles avec des transports collectifs. À elles aussi de développer les espaces de travail partagés et coopératifs sur un même site.

SOURCES STATISTIQUES ET ANALYSES

Dominique Saint-Macary et Pascale Novelli - Département enquêtes & analyses statistiques

Bertrand Mignot et Dominique Euriat, bénévoles

Avec la contribution des départements de la direction action et plaidoyer France et Europe

MAQUETTE

Véronique Baudoïn - Maquette & Création - Département Fadip - Direction de la communication

CORRECTION - RÉVISION

Irsane de Scitivaux

PHOTOS DE COUVERTURE

L. Charrier - Myop, P. Delapierre, E. Perriot, X. Schwebel, Y. Castanier - Hanslucas.com / SC-CF - Unité photo - Direction de la communication

FABRICATION

Sandrine Routier - Département Fadip - Direction de la communication

IMPRESSION

DEJA LINK

TIRAGE

6 250 exemplaires

SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

Département enquêtes et analyses statistiques

Tél : 01 45 49 73 71

dept.statistiques@secours-catholique.org

www.secours-catholique.org